

Direction des bibliothèques

AVIS

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

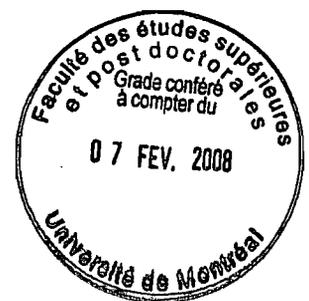
Les gangs de rue : Vers une compréhension du processus d'identification des membres
juvéniles par des policiers, des cliniciens et des étudiants universitaires de la région de
Montréal

par
Claudia Hamel

École de criminologie
Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc.) en criminologie

Août 2007



© Claudia Hamel, 2007

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Les gangs de rue : Vers une compréhension du processus d'identification des membres
juvéniles par des policiers, des cliniciens et des étudiants universitaires de la région de
Montréal

Présenté par :

Claudia Hamel

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Marc Ouimet

.....
président-rapporteur

Jean-Pierre Guay

.....
directeur de recherche

Chantal Fredette

.....
membre du jury

Mémoire accepté le :

RÉSUMÉ

Bien que les membres de gangs de rue soient, depuis quelques années, dans la mire des dirigeants politiques et des autorités judiciaires et sociales, peu de chercheurs ont étudié la façon dont les acteurs sociojudiciaires cernent l'association d'un contrevenant à un gang de rue et, de surcroît, définissent les membres de gang. La présente étude est exploratoire et se penche sur cette question. Utilisant la technique du sondage factoriel, elle vise à connaître les critères sur lesquels se fondent les policiers, les cliniciens et les étudiants universitaires, pour identifier les membres de gang de rue. Cette recherche consiste également à connaître l'impact des caractéristiques des observateurs sur la perception de l'appartenance à un gang. Les données ont été recueillies au début de l'année 2007. Au total, 63 policiers du SPVM, 28 cliniciens du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire et de Laval et 154 étudiants en première année au baccalauréat en Criminologie et en Sécurité et études policières ont participé à cette étude. Les résultats suggèrent que les policiers, les cliniciens et les étudiants universitaires n'utilisent pas la même information pour identifier les membres de gangs de rue. Les policiers et les étudiants se fondent davantage sur les caractéristiques du délinquant tandis que les cliniciens se fondent sur les caractéristiques de l'incident. Ces différences semblent être liées au fait que les caractéristiques individuelles d'une personne et la place que celle-ci occupe au sein du système de justice, influencent la perception de l'appartenance à un gang. Ainsi, la façon dont les personnes définissent les membres de gang dépend bien souvent de leur statut professionnel et de leurs caractéristiques personnelles.

Mots clés : *Gangs de rue, membres de gangs de rue, critères d'identification, sondage factoriel*

ABSTRACT

Even though street gang members are in the spotlight of political leaders and judicial and social authorities for some years now, few researchers have studied the way sociojudicial actors define the offender's association to a street gang, and, moreover, how they define gang members. This is an explorative study. Using the technique of the factorial survey, it aims to know how policemen, clinicians and university students identify gang members. This study also consists on learning the impact of the characteristics observers have on the perception of belonging to a gang. The data have been collected at the beginning of the year 2007. Overall, 63 policemen from the SPVM, 28 clinicians from Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire and Laval, and finally, 154 first-year students of the Criminology bachelor and of the Security and police studies have participated in this study. The results suggest that the policemen, the clinicians and the university students do not use the same information to identify street gang members. Policemen and university students base themselves on the characteristics of the delinquent whereas clinicians base themselves on the characteristics of the offence. Those differences seem to be linked to the fact that the individual characteristics of a person and his or her place in the judicial system have an impact on the perception of belonging to a gang. Thereby, the way people define gang members most likely depends on their professional status and their personal characteristics.

Keywords : *street gangs, gang members, identification measures, factorial survey*

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	iii
ABSTRACT	iv
TABLE DES MATIÈRES	v
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES	viii
REMERCIEMENTS	ix
1. INTRODUCTION	1
2. ÉTAT DES CONNAISSANCES	4
2.1 MÉDIAS, OPINION PUBLIQUE ET SENTIMENT D'INSÉCURITÉ.....	5
2.2 LES GANGS DE RUE : SOURCE DE DÉBATS THÉORIQUES QUI ONT UN IMPACT SUR LA PRATIQUE.....	8
2.3 L'AMPLEUR DES GANGS DE RUE EN AMÉRIQUE DU NORD.....	11
2.3.1 L'ampleur des gangs de rue aux États-Unis.....	12
2.3.2 L'ampleur des gangs de rue au Canada.....	12
2.3.3 L'ampleur des gangs de rue au Québec.....	14
2.4 LES CARACTÉRISTIQUES QUI DISTINGUENT LES MEMBRES DE GANGS?	15
2.4.1 Les caractéristiques sociodémographiques des membres	15
2.4.1.1 L'âge des membres de gangs	15
2.4.1.2 L'origine ethnique des membres de gangs	17
2.4.2 L'adhésion à un gang et à sa culture.....	18
2.4.2.1 Les marques d'identification au gang.....	18
2.4.2.2 L'utilisation expressive et instrumentale de la violence.....	20
2.4.2.3 La place qu'occupe la criminalité dans la vie des membres de gangs.....	22
2.5 LORSQUE LES AUTORITÉS TENTENT DE DÉFINIR LES MEMBRES DE GANGS.....	25
2.6 LES CONSÉQUENCES LIÉES À L'ATTRIBUTION DE L'ÉTIQUETTE MEMBRE DE GANGS.....	28
2.7 LES DIFFICULTÉS INHÉRENTES À L'IDENTIFICATION DES MEMBRES DE GANGS.....	29
2.8 LA PROBLÉMATIQUE ET LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	31
3. MÉTHODOLOGIE	34
3.1 LE SONDAGE FACTORIEL	35
3.1.1 Les facteurs importants dans le processus d'identification des membres de gangs : les variables indépendantes	37
3.1.2 L'identification d'un contrevenant comme un membre de gangs : la variable dépendante.....	46
3.1.3 La rédaction de vignettes cohérentes et rationnelles	46
3.1.4 Générer l'échantillon de vignettes	47
3.2 L'ADMINISTRATION DU QUESTIONNAIRE AUX RÉPONDANTS	48

23.3	LES ÉCHANTILLONS À L'ÉTUDE.....	50
3.3.1	L'échantillon de répondants	50
3.3.2	L'échantillon de vignettes	50
4.	RÉSULTATS	55
4.1	RÉSULTATS DES ANALYSES UNIVARIÉES	55
4.1.1	Description des réponses à la question : « Diriez-vous que cet adolescent est membre d'un gang de rue? ».....	55
4.2	RÉSULTATS DES ANALYSES BIVARIÉES	56
4.2.1	Relations entre les caractéristiques des vignettes et la probabilité d'être identifié membre d'un gang de rue.....	56
4.3	RÉSULTATS DES ANALYSES MULTIVARIÉES.....	62
4.3.1	Contrôler pour les facteurs individuels.....	64
5.	INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS ET CONCLUSION	83
5.1	SYNTHÈSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS.....	84
5.1.1	L'identification des membres de gangs : un problème de fidélité.....	84
5.2	LES LIMITES DE L'ÉTUDE	90
5.3	LES PERSPECTIVES FUTURES	91
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	93
	LES APPENDICES (ANNEXES)	x

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I	Les facteurs relatifs aux caractéristiques du délinquant	39
Tableau II	Les facteurs relatifs aux caractéristiques de l'incident	43
Tableau III	Les facteurs relatifs aux réactions de l'entourage.....	45
Tableau IV	Canevas des vignettes.....	47
Tableau V	Distribution de l'échantillon de répondants	50
Tableau VI	Description du contenu des vignettes remplies par l'ensemble des répondants	51
Tableau VII	Proportion de répondants qui identifient l'adolescent comme un membre de gangs de rue	55
Tableau VIII	Relations entre les caractéristiques du délinquant et la probabilité d'être identifié membre de gangs	57
Tableau IX	Relations entre l'âge du délinquant et la probabilité d'être identifié membre de gangs	59
Tableau X	Relations entre les caractéristiques de l'incident et la probabilité d'être identifié membre de gangs.....	59
Tableau XI	Relations entre les réactions de l'entourage et la probabilité d'être identifié membre de gangs.....	61
Tableau XII	Vignette identique.....	65
Tableau XIII	Proportion des répondants ayant identifié l'adolescent de la vignette identique comme un membre de gangs de rue.....	66
Tableau XIV	Régressions logistique sur les caractéristiques des vignettes et des observateurs et la probabilité d'être identifié membre de gangs	68
Tableau XV	Régression logistique sur les caractéristiques des vignettes et la probabilité d'être identifié membre de gangs selon la profession	72
Tableau XVI	Régression logistique sur les caractéristiques des observateurs et la probabilité d'être identifié membre de gang selon la profession	76
Tableau XVII	Régression logistique sur les caractéristiques des vignettes et des observateurs et la probabilité d'être identifié membre de gangs selon la profession.....	78

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

CJM-IU : Centre Jeunesse de Montréal - Institut universitaire

CO : Centre opérationnel (du SPVM)

ES : Erreur Standard

NYGC : National Youth Gang Center

OJJDP : Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention

PDQ : Poste de quartier (du SPVM)

RC : Rapport de Cote

SCRC : Service Canadien de Renseignement Criminel

SPSS : Statistical Package for Social Sciences

SPVM : Service de Police de la Ville de Montréal

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier mon directeur, Jean-Pierre Guay, pour sa confiance, pour ses idées et pour son humour, qui a rendu le travail agréable et a dissipé plusieurs de mes angoisses.

Merci à deux collaborateurs exceptionnels, Chantal Fredette et Clément Laporte, qui ont rendu possible ce projet et qui n'ont jamais cessé d'y croire.

Merci à M. Claude Charlebois du SPVM et M. Patrick Turcot du CJM-IU de m'avoir ouvert les portes de vos services.

Merci à la Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants (Fond de recherche Bruno M. Cormier), au Fonds Denis Gagné de même qu'au Centre International de Criminologie Comparée pour les bourses octroyées. L'enthousiasme démontré à l'égard de mon projet et le soutien financier qui s'en est suivi m'ont donné confiance et m'ont permis de me consacrer pleinement à l'écriture de ce mémoire.

Merci à mes collègues de la maîtrise, Janie (qu'est-ce que j'aurais fait sans toi!), Julie-Anne, Isabelle, Patrick et Maurizio. Si ces deux années de dur labeur demeurent un souvenir mémorable, c'est en partie grâce à vous!

Merci à ma famille, Ginette, Mélissa et Samyra. Un merci plus particulier à ma mère qui a toujours su trouver les mots pour me motiver et ce, même si mon projet n'était pas toujours facile à comprendre. Merci pour l'encouragement et la fierté sans limites qu'elle a toujours manifesté à mon égard.

Merci à Alexandre, le meilleur conseiller et amoureux qui soit. Merci pour son écoute toujours attentive et ses judicieux conseils. Sa rencontre est sans contredit l'une des meilleures choses qui me soit arrivée, mais ça, il le sait déjà!

En terminant, je tiens à remercier l'incroyable trio à qui je voue une amitié inconditionnelle, Mélanie, Marie-Julie et Cindy. Elles ont toutes, à leur manière, contribué à la réalisation de ce mémoire par leurs encouragements et leur présence depuis tant d'années.

À tous ceux que j'oublie, si jamais un jour vous lisez ce mémoire, Merci!

LES APPENDICES (ANNEXES)

Annexe 1	Questionnaire soumis aux répondants.....	102
----------	--	-----

CHAPITRE 1
INTRODUCTION

1. INTRODUCTION

La délinquance est une activité de groupe particulièrement populaire au cours de l'adolescence (Cusson, 1989) et les actes commis par ces jeunes sont généralement de gravité mineure. De plus, ces comportements font aussi partie du processus de socialisation entre pairs et ne doivent pas être nécessairement considérés comme des formes d'asocialité annonciatrices d'une carrière délinquante (Mucchielli, 2001). Contrairement à ce que laissent entendre les médias et les croyances populaires, les gangs d'adolescents n'ont pas forcément des effets néfastes à court et à long termes pour le jeune et la société, pas plus qu'ils garantissent le passage direct aux groupes criminels (Cusson, 1989), comme les gangs de rue. Quoique les groupes d'adolescents soient différents des gangs de rue, les gens confondent bien ces deux phénomènes (Oehme, 1997). L'importance des gangs criminels organisés, lorsqu'il est question de la criminalité juvénile, a été beaucoup exagérée. Les crimes commis dans le cadre de ces groupes ne représentent qu'une petite part de la délinquance des adolescents (Cusson 1989).

Les jeunes qui adhèrent aux gangs se distinguent de l'ensemble de la population juvénile entre autres par le nombre de délits commis, la violence qui caractérise leurs actes, et leurs habitudes de consommation (Thornberry, Krohn, Lizotte et Chard-Wierschem, 1993). S'il est vrai de dire que les habitudes des membres de gangs se distinguent de ceux de la majorité juvénile, le portrait du phénomène dressé par les médias est loin d'être toujours juste. Traitant bien souvent le problème avec subjectivité, les médias véhiculent une image potentiellement inexacte de ces groupes dans l'opinion publique. Cela a pour conséquence de développer chez la population, une conception inexacte de la criminalité juvénile, visiblement influencée par le sensationnalisme des médias. La visibilité croissante des gangs de rue dans les médias est proportionnellement équivalente à l'augmentation du sentiment d'insécurité de la population. Le Service de police de la Ville de Montréal, dans un sondage mené en août 2005 auprès de 1000 résidents montréalais, révèle que parmi les aspects de la criminalité qui ont le plus d'impact sur le sentiment de sécurité de la population, les gangs de rue sont en tête de liste. Pas moins de 95 % des Montréalais souhaite voir inscrire la lutte contre les gangs en tête des priorités du SPVM (Service de police de la Ville de Montréal). Devant les préoccupations grandissantes à l'égard de ces groupes, le phénomène des gangs s'inscrit depuis 2002 dans la liste des priorités nationales en matière de lutte contre crime organisé.

Sachant que la mise en place de politiques et de programmes efficaces pour répondre au problème des gangs de rue dépend de la fidélité et de la validité des sources de connaissances des acteurs sociaux et des décideurs politiques (Decker et Kempf-Leonard, 1991), nous pouvons nous questionner sur la façon dont ces groupes sont perçus et ciblés par les forces de l'ordre. Cibler les membres de gang de rue n'est pas une tâche facile. Notre compréhension de la nature et de l'étendue des comportements des gangs et les actions que nous prenons pour y répondre dépend de la façon dont le gang est défini (Bursik et Grasmick, 2006). Comme aucun consensus n'est établi parmi les personnes qui se penchent sur le problème, cela amène des difficultés à identifier correctement les gangs et leurs membres. La perception de l'appartenance à un gang varie d'une personne à l'autre ou d'un milieu de pratique à l'autre suivant les intérêts et les préoccupations de chacun (Spergel 1990).

Plusieurs chercheurs ont étudié le phénomène des gangs (Spergel, 1995 ; Hamel, Fredette, Blais et Bertot, 1998 et Thornberry et coll., 2003), mais rares sont ceux qui se sont penchés sur la façon dont les personnes le perçoivent. La particularité de cette recherche est que nous voulons documenter ce volet du phénomène des gangs et ainsi connaître ce qui fait en sorte qu'un adolescent est identifié membre d'un gang de rue par les autorités policières, par les intervenants sociaux et par un groupe de référence qui est composé d'étudiants universitaires.

Les analyses effectuées dans le cadre de cette recherche permettront premièrement de connaître les critères sur lesquels se basent les policiers, les cliniciens et les étudiants pour identifier un membre de gang et rue et le poids relatif de ces critères sur leur décision. Deuxièmement, ces analyses nous permettront de connaître les caractéristiques des observateurs qui influencent l'évaluation de l'appartenance à un gang et le poids relatif de ces caractéristiques.

CHAPITRE 2
ÉTAT DES CONNAISSANCES

2. ÉTAT DES CONNAISSANCES

2.1 Médias, opinion publique et sentiment d'insécurité

Depuis quelques années, les gangs de rue ne passent plus inaperçus. Défrayant les manchettes et faisant l'objet de nombreux reportages télévisés, la visibilité de ces groupes et de leurs membres s'est accrue. Les événements qui sont rapportés dans les médias concernant leurs activités sont rarement présentés de manière objective. Seuls les événements les plus sensationnalistes, ceux qui suscitent l'intérêt du public y sont présentés (McCorkle et Miethe, 2001). Ainsi, lorsqu'ils rapportent l'information relative aux activités des gangs, on remarque une surreprésentation des crimes contre la personne et une emphase qui est mise sur le caractère violent des actes (Spergel, 1995; Howell et Decker, 1999). Comme les médias ont une influence notoire sur l'opinion publique (Cohen, 1972 ; Dusonchet, 2002) il n'est pas surprenant de constater que la perception du public à l'égard de ces individus est souvent faussée et teintée de stéréotypes. Les gangs sont perçus comme des groupes organisés et structurés (Takata et Zevitz, 1990) et leurs membres comme tous très violents et dangereux (Dusonchet, 2002). Si les actes de délinquance et de violence imputés à ces jeunes sont fortement médiatisés, les particularités ethniques des membres sont aussi souvent mises à l'avant-scène (Dusonchet, 2002). Ainsi, ces stéréotypes et ces préjugés populaires entretenus à l'égard de ces groupes d'adolescents sont principalement fondés sur les images générées dans les médias (Starbuck, Howell et Lindquist, 2001) et sont perpétués d'une part par ces derniers et d'autre part par les policiers (Zatz, 1987; Shelden, Tracy et Brown, 2001).

Lorsque les médias portent une attention exagérée sur certains faits dans les nouvelles, cela a tendance à créer un sentiment d'anxiété dans la population (Cohen, 1972). La *panique morale*, mise de l'avant par Cohen (1972), est une des réponses possibles au problème des gangs. Elle est caractérisée par une réaction exagérée de certains citoyens face à des événements, des personnes ou des groupes de personnes qu'ils jugent déviantes ou menaçants pour les intérêts de la société. Les paniques morales génèrent des tensions dans la société. Elle découle bien souvent d'une vision faussée de la chose et s'exprime en terme de peur. Un des aspects les plus importants de la panique morale est la capacité à s'auto-entretenir. En ce sens, une médiatisation de la panique entraîne une augmentation celle-ci.

En effet, depuis les deux dernières décennies, les préoccupations des citoyens à l'égard des gangs de rue semblent s'être accrues parallèlement à l'augmentation de leur visibilité dans les médias. À Montréal, on estime que 62 % des résidents soutiennent que le principal problème d'ordre criminel dans cette région est les gangs de rue. Ce phénomène est celui qui fait craindre le plus de montréalais, soit 29 % (Sondage Leger, Marketing, 2004). Aux États-Unis, la peur des gangs a augmenté de façon dramatique. C'est ce qui soulève Takata et Zevitk (1990) de même que Katz, Webb et Armstrong (2003) dans leurs études respectives. L'âge aurait un impact significatif sur la perception de menace d'un gang. Ces auteurs soulignent que les jeunes personnes voient les gangs moins menaçants que les adultes parce qu'ils ont de l'information de première main, étant plus souvent exposés à des contacts avec des membres actifs. Puisque les adultes ont rarement ces contacts directs avec les jeunes membres de gangs, ces derniers développent leur conception du phénomène par l'intermédiaire des médias et de l'opinion publique. Cela a pour impact une conception stéréotypée du phénomène et une surestimation de l'ampleur de la menace. Selon St-Cyr (2003), c'est en grande partie à cause de cette perception de menace que le public demande que des mesures soient prises. Ces demandes sont habituellement de l'ordre de l'augmentation des mesures répressives.

En effet, lorsque le sentiment de peur s'accroît dans une société, un nombre de politiques et de programmes est développé afin d'apaiser les craintes du public (Katz, Webb et Armstrong, 2003). Aux États-Unis, l'augmentation du sentiment d'insécurité a amené une réaction excessive des instances législatives et la mobilisation d'une masse de spécialistes et de professionnels face au problème. Monti (1993) suggère que lorsque l'apparition d'un problème tel que celui des gangs de rue devient trop évident pour être ignoré par les autorités, celles-ci ont tendance à intervenir de façon excessive. Ces interventions ont un impact positif sur le sentiment de sécurité de la population de même que sur l'opinion publique à l'égard des dirigeants politiques. En effet, les mesures répressives des autorités policières communiquent au public que la police prend le problème des gangs très au sérieux (Katz et Webb, 2006).

Or, selon Jackson et Cary (1993) de même que selon Klein (1995) l'utilisation de mesures répressives par les autorités judiciaires et pénales pour lutter contre le phénomène des gangs, telle l'augmentation des arrestations et de la sévérité des sanctions, semble vouée à l'échec. Même si ces mesures semblent apaiser les craintes du public, et que l'arrestation

permet de maintenir le membre de gang hors d'état de nuire pendant un certain moment, l'approche répressive a pour certains, comme conséquence, l'accroissement et la persistance des gangs (Jackson et Cary, 1993 ; Klein 1995). Les autorités se doivent d'être prudentes lors du déploiement de programmes d'intervention auprès des délinquants. La menace des gangs perçue par la population et les autorités judiciaires est rarement une représentation réelle de l'ampleur du problème, surtout lorsque cette perception est basée sur l'information véhiculée dans les médias. L'étude de Zatz (1987) de même que celle de McCorkle et Miethe (1998), démontrent que l'ampleur des gangs de rue est souvent surestimée, que ce soit par le public, les agents chargés d'appliquer la loi ou les dirigeants politiques.

En ce sens, l'étude de McCorkle et Miethe (1998) révèle que la peur des gangs qui régnait à Las Vegas à la fin des années 1980 et début 1990 était davantage due à la perception erronée de la population et des acteurs judiciaires à l'égard de ces groupes. La perception des activités des gangs n'était pas représentative de la réalité. Tout d'abord, les auteurs ont observé que parmi les charges portées contre des membres de gangs au Tribunal durant cette période, le pourcentage des crimes violents commis par ces groupes n'excédait jamais 15 %. De plus, contrairement à ce que les forces policières affirmaient concernant leur rôle dans le marché des drogues illicites, la proportion de membres de gangs connus et accusés d'infractions relatives à la vente de stupéfiants entre 1989 et 1994, n'a jamais dépassé les quatre pourcent. Les auteurs arrivent donc à la conclusion que durant ces années, les ressources du gouvernement allouées à la police, aux procureurs et au remaniement de ces organisations apparaissent disproportionnées après évaluation de la menace objective que posaient les gangs.

Dans la même veine, Zatz (1987) rapporte, suite à une analyse des dossiers du Tribunal de Pheonix en Arizona vers la fin des années 1970, que les jeunes Américains d'origine mexicaine identifiés membres de gangs ne constituaient pas une plus grande menace pour la communauté que les autres adolescents. En ce sens, ces derniers n'étaient pas plus impliqués dans des délits sérieux liés aux stupéfiants, ni dans des délits de violence mettant l'ensemble de la communauté en danger. L'objet de leur arrestation était majoritairement des bagarres et des crimes contre la propriété. Ainsi, peu de différences avaient été observées entre les contrevenants Américains d'origine mexicaine membres de gangs et les Américains mexicains non-membres. Zatz (1987) conclut en disant que

l'augmentation du nombre de jeunes identifiés membres de gangs par les instances judiciaires à cette époque était due au fait que le département de police, pour obtenir une subvention du gouvernement fédéral afin de créer une unité spécialisée, avait besoin de démontrer l'augmentation de la menace des gangs.

Ainsi, la couverture médiatique et les réactions politiques à l'égard de la violence de ces groupes nourrissent conséquemment la perception que les gangs de rue tendent à devenir un problème de plus en plus sérieux (Jackson et Cary, 1993), contribuant malheureusement au sentiment d'insécurité général.

2.2 Les gangs de rue : source de débats théoriques qui ont un impact sur la pratique

Pour comprendre un phénomène social de l'ampleur des gangs de rue, il est d'abord essentiel de le définir. Or, sans grande surprise, aucune définition standardisée des concepts de gang, de membre de gang et de crime de gang n'a fait consensus tant aux États-Unis qu'au Canada (Miller, 1980; Ball et Curry, 1995; Spergel, 1995; Gordon, 2000; Curry et Decker, 2003, Maxson, 2006). Au fil des décennies, des chercheurs de renom tels que Thrasher (1927), Klein, (1971), Miller (1980), Short (1990) et Huff, (1993), se sont succédé pour proposer de nouvelles définitions, mais la situation n'a guère évoluée (Shelden et coll., 2001 ; Petersen, 2004). Bien que les définitions des gangs varient, il est possible d'observer un consensus sur quelques composantes. Curry et Decker (2003) constatent que la plupart des définitions d'un gang de rue tiennent compte des critères suivants;

- Ils sont des groupes autoproclamés
- Ils sont unis par des intérêts mutuels tels le contrôle d'un territoire, d'une entreprise ou d'un endroit particulier
- Ils utilisent des symboles pour communiquer
- Ils sont impliqués collectivement dans le crime

L'absence d'une définition normalisée de ces concepts est lié au fait que les observateurs qui se penchent sur le phénomène des gangs le définissent d'abord en fonction de leur profession et de leurs intérêts. Chacun est enclin à traiter le sujet selon ses intérêts ce qui fait en sorte qu'il existe plusieurs définitions du gang et que celles-ci varient

selon qu'elle concerne les intérêts des policiers, des écoles, des politiciens, des services sociaux, des chercheurs, des citoyens et ainsi de suite. (Spergel, 1995).

Par ailleurs, le consensus est difficile à atteindre, c'est en partie parce que plusieurs facteurs non-négligeables entravent l'élaboration d'une définition opérationnelle. Tout d'abord, le phénomène des gangs de rue évolue constamment. De plus, la forme et la structure organisationnelle de ces groupes varient d'un gang à l'autre, ce qui rend difficile l'élaboration d'une définition standard de ce qu'est un gang de rue (Maxson, 2006). Le problème de conceptualisation est d'autant important, puisque ce qui constitue un gang varie en fonction du temps, de l'endroit, des conditions politiques et économiques, des tolérances et du conservatisme de la communauté, des traditions, des différentes instances policières et du sensationnalisme des médias (Goldstein, 1991). Cela suppose que la simple mise en place d'une définition standardisée ne serait pas suffisante et qu'il serait essentiel de revoir fréquemment les définitions (Petersen, 2000). Ball et Curry (1995) abondent dans le même sens. Lorsque des définitions sont acceptées, de nouvelles définitions s'imposent soit parce que le phénomène lui-même change, soit parce que la recherche progresse ou soit parce que la finalité de cette définition n'est plus la même.

Certains chercheurs, comme Horowitz (1990), sont d'avis que l'absence de consensus n'est pas un problème considérable, alléguant qu'une définition préconçue et universelle n'est ni nécessaire ni même désirable. Ce dernier soutient que les définitions établies ont souvent tendance à obscurcir les différents champs du problème et à ne pas encourager le développement de nouvelles questions. Petersen (2004) soutient certains des propos d'Horowitz (1990), affirmant que les connaissances à propos des gangs ne devraient pas se limiter à une définition universelle, parce que cela pourrait exclure des éléments incompris ou encore inconnus qui composent la vie du gang.

Bien que la vision d'Horowitz (1990) et de Petersen (2004) soit intéressante, les enjeux liés à l'absence de consensus ont des implications importantes. Bon nombre de chercheurs soutiennent qu'une définition uniforme d'un gang et de ce que constitue l'appartenance à un gang est nécessaire et utile (Esbensen et Huizinga, 1993 ; Bursik et Grasmick, 2006). En plus de constituer un point de départ pour une meilleure compréhension du phénomène (Esbensen et Huizinga, 1993), l'acceptation d'une définition générale des concepts faciliterait l'élaboration de recherches basées sur l'identification et la

comparaison de ces groupes, de leurs membres, de leurs activités et de leur évolution (Sanchez-Jankowski, 1991; Ball et Curry, 1995). Puisque l'absence de consensus a un impact sur la création de données statistiques fidèles, il est délicat de tenir un jugement concernant la nature et l'étendue du comportement des gangs et encore moins sur les changements qui sont survenus dans le temps (Bursik et Grasmick, 2006).

L'étude de Maxson et Klein (1990) témoigne des problèmes liés à l'absence de consensus. Dans leur étude comparant les définitions utilisées par les corps policiers de Los Angeles et de Chicago pour classifier si un homicide est lié ou non aux gangs, Maxson et Klein (1990) ont démontré que la définition utilisée joue un rôle crucial dans l'identification de l'ampleur de la criminalité des gangs et dans les réponses à ce problème. Dans la Ville Chicago, les policiers considéraient qu'un homicide était lié aux gangs lorsque le gang était une motivation évidente derrière la commission du délit. Quant aux policiers de Los Angeles ceux-ci considéraient lié aux gangs, tous les homicides qui impliquaient un membre de gang, qu'il soit le contrevenant ou la victime. La définition utilisée a eu un impact sur le nombre d'homicides liés aux gangs qui ont été répertoriés dans les deux villes. Plus la définition était restrictive, comme c'était le cas pour Chicago, moins il y avait d'homicide classé comme étant liés aux gangs. Il devient alors difficile d'effectuer des comparaisons sur les activités des gangs lorsque les définitions diffèrent d'un endroit à l'autre. Decker et Kempf-Leonard (1991) soulignent que l'absence d'accord sur une définition peut amener la population et les autorités à minimiser le problème ou au contraire, à le surestimer.

Cette situation pose par ailleurs, entrave au développement des stratégies de prévention et d'intervention (Spiegel, 1995). L'uniformisation de ces définitions n'est pas seulement dans l'intérêt des chercheurs, mais aussi des responsables politique et éventuellement du public (Bjerregaard, 2002). Notre compréhension de la nature et de l'étendue des comportements des gangs et des actions que nous prenons pour répondre à ce phénomène dépendent fortement de la façon dont le gang est défini et des méthodes utilisées pour rassembler les informations concernant les gangs (Bursik et Grasmick, 2006).

Lorsqu'on aborde le problème de définition des gangs de rue, deux visions s'opposent, ceux qui jugent la situation acceptable, et ceux qui déplorent cette absence de consensus. Toutefois, ce débat n'empêche pas les différents milieux de pratique de développer leur propre définition ou critères d'identification des membres de gangs.

Quoique ces définitions soient utiles à ceux qui les ont développés, celles-ci sont difficilement transférables d'un milieu de pratique à l'autre. Par exemple, la définition qui est appuyée par le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire¹ n'est pas la même que celle qui est utilisée par le Service de police de la Ville de Montréal². Ces perceptions différentes s'expliquent par le fait que ces deux organismes ont un mandat bien différent et par conséquent, la finalité de l'identification des membres de gangs l'est tout autant. Les définitions sont donc, la plupart du temps, fondées selon les préoccupations et les intérêts de chacun. « *In other words, a gang is whatever an agency says it is !* » (Shelden et coll., 2001, p.18).

Cette situation n'est pas si surprenante, car nous pouvons observer des débats semblables présents dans la documentation scientifique pour d'autres concepts importants. Par exemple, les personnes qui se penchent sur la notion de crime organisé n'en sont toujours pas venues à adopter une définition qui fait l'unanimité. Tout comme pour les gangs de rue, plusieurs définitions du crime organisé ont été proposées par les chercheurs et quant à celles qui sont utilisées dans le domaine juridique, elles varient d'un endroit à l'autre (Gabor, 2003). Il faut cependant noter que tant pour l'étude des gangs de rue (Curry et Decker, 2003) que l'étude du crime organisé (Gabor, 2003), il y a consensus sur certains éléments importants permettant de définir ces concepts. Ces nombreux débats n'empêchent en rien les travaux portant sur les gangs. Bien au contraire, ils témoignent toute l'importance de pousser plus en profondeur les études sur ce sujet.

2.3 L'ampleur des gangs de rue en Amérique du Nord

Bien que l'ampleur du problème des gangs soit difficile à évaluer en raison de l'absence de consensus sur la définition même et des différents problèmes méthodologiques, problèmes que nous aborderons ultérieurement, le problème est tout de même présent dans notre société. En effet, tous s'entendent cependant pour dire que, depuis deux décennies, en Occident, et plus particulièrement aux États-Unis, le phénomène

¹ Une collectivité de personnes (adolescents, jeunes adultes et adultes) qui a une identité commune, qui interagit en clique ou en grand groupe sur une base régulière et qui fonctionne, à des degrés divers, avec peu d'égard pour l'ordre établi. En général, les gangs de rue regroupent des personnes de sexe masculin, dont plusieurs sont issues des communautés culturelles, et ils opèrent sur un territoire, en milieu urbain et à partir de règles. À cause de leur orientation antisociale, les gangs suscitent habituellement dans la communauté des réactions négatives et, de la part des représentants de la loi, une réponse organisée visant à éliminer leur présence et leurs activités (Hébert et coll., 1997 : 25).

² Le gang est un regroupement plus ou moins structuré d'adolescents et de jeunes adultes qui privilégient la force de l'intimidation du groupe pour accomplir des actes criminels, et ce, dans le but d'obtenir pouvoir et reconnaissance et/ou de contrôler des sphères d'activité lucratives.

des gangs est devenu un véritable problème social et, de surcroît, une source d'inquiétude auprès de la population (Howell, 1998).

2.3.1 L'ampleur des gangs de rue aux États-Unis

Depuis 1980, l'intérêt porté au phénomène des gangs de rue s'accroît sans cesse, de sorte que le sujet intéresse davantage les chercheurs américains (Howell, 1998). Si le phénomène ne peut être qualifié de nouveau en ce qui concerne les États-Unis, n'oublions pas qu'en 1920 on dénombrait déjà pas moins de 880 gangs actifs (Duffy et Gillig, 2004), le visage de ceux-ci a aujourd'hui littéralement changé. Les gangs de rue contemporains ne sont plus seulement présents dans les grands centres urbains, ils font désormais partie intégrante de la réalité des banlieues et des régions éloignées des grandes villes (Howell, 1998; Starbuck et coll., 2001). Spergel (1995) révèle que les membres de ces groupes représentent entre cinq à 10 % de la population des jeunes Américains et qu'ils sont responsables d'une proportion importante de délits de violence (Landre, Miller et Porter, 1997; Howell et Decker, 1999) et du tiers des actes de délinquance, commis annuellement aux États-Unis (Thornberry et Burch, 1997). Le nombre de gangs de rue semble s'être accru au cours des 20 dernières années. En 1982, on ne dénombrait pas moins de 2000 gangs et 100 000 membres sur le territoire américain (Miller, 1992). En 2004, ce nombre est passé à plus de 24 000 gangs et 760 000 membres (Egley et Ritz, 2006). Si les Américains étudient les gangs de rue depuis de nombreuses années et qu'ils sont en mesure de dresser un portrait de leur évolution, au Canada, l'intérêt porté envers ces groupes semble assez récent.

2.3.2 L'ampleur des gangs de rue au Canada

Bien que le nombre de gangs de rue soit moins considérable au Canada qu'il ne l'est aux États-Unis, ce phénomène est néanmoins préoccupant. Toutefois, les données concernant le nombre de gang et de membres de gang diffèrent d'une source à l'autre. L'enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes, menée en 2002 en collaboration avec des corps policiers canadiens a permis d'évaluer la répartition des gangs de rues dans les différentes provinces (Chettleburgh, 2002). Elle estime au Canada la présence de pas moins de 434 gangs et 7 071 membres. C'est en Ontario que le problème semble le plus sérieux. On recense une forte concentration de ces groupes estimant à 216 le nombre de gangs actifs. La Colombie-Britannique arrive au deuxième rang avec environ 102 gangs, l'Alberta 42, la Saskatchewan 28, le Québec 25, le Manitoba 15 et la Nouvelle-Écosse avec

six gangs. (Chettleburgh, 2002). Il importe de mentionner que les données recueillies pour le Québec l'ont été qu'auprès de quatre services policiers seulement.

La seconde source, qui est le rapport annuel du Service Canadien du Renseignement Criminel sur le crime organisé, recense en 2006, plus de 300 gangs de rue et 11 000 membres associés et actifs au Canada. Quant à l'estimation du nombre de gangs dans les différentes provinces, les chiffres sont différents de ceux de l'étude précédente. Si l'étude de Chettleburgh (2002) recensait 216 gangs en Ontario, le SCRC (2006) en recense 175. Le scénario est semblable pour toutes les autres provinces et spécifiquement le Québec où la première étude évalue environ 25 gangs et le SCRC (2006) 50 gangs. Peu d'études se concentrent sur l'estimation du nombre de gangs et de membres de gang au Canada, ce qui rend l'appréciation de l'ampleur du phénomène difficile.

Toutefois, tous s'entendent pour dire que l'on retrouve ces groupes surtout dans les grands centres urbains tels que Vancouver, Toronto et Montréal. Leurs présences demeurent plutôt faibles dans les provinces de l'atlantique quoiqu'on note plusieurs nouveaux gangs en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Aucun gang n'a été répertorié dans les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon, le Nunavut et l'Île-du-Prince-Édouard (SCRC, 2006). Au Canada, on observe sensiblement le même phénomène de migration qu'aux États-Unis. Les gangs de rue sont de plus en plus présents dans les petites villes, les régions rurales et même les réserves autochtones (SCRS, 2006). Même si les gangs de rue au Canada sont généralement des regroupements désorganisés, limités à des activités non-structurées, spontanés et se déroulant dans la rue, le Service Canadien du Renseignement Criminel souligne néanmoins que « [...] plusieurs bandes de rues sont de plus en plus organisées et raffinées du point de vue criminel, et on pourrait les considérer comme des nouveaux groupes du crime organisé » (SCRC, 2003 : 29). Il mentionne également que plusieurs d'entre eux soutiendraient et faciliteraient les activités illégales des groupes du crime organisé les mieux établis. Toutefois, ces gangs de rue, bien qu'ils soulèvent des préoccupations quant à la sécurité publique ne deviendront pas, pour la majorité, des organisations criminelles plus complexes et indépendantes (SCRC, 2006).

L'absence de données statistiques fidèles et les problèmes méthodologiques, en partie dues au manque de consensus sur les concepts de gang, de membres de gang et d'incident de gang, rendent difficilement mesurables l'ampleur du problème et son évolution sur l'ensemble de l'échelle canadienne. Une des lacunes importantes au Canada est que nous ne

pouvons pas encore évaluer le nombre crimes commis par les gangs. Ceci, parce que le programme de Déclaration Uniforme de la Criminalité (DUC2) ne distingue pas, à ce jour, les délits commis par les contrevenants membres de gangs des délits commis par les contrevenants non-membres de gangs, ni même les crimes commis sur une base individuelle de ceux commis par et pour le gang de rue (Carrington et Schulenberg, 2004). Pour évaluer l'ampleur du phénomène, les statistiques se basent donc sur les déclarations des policiers qui, en partie à cause de l'absence de consensus actuel, ne constituent guère une source d'information valide et fidèle. Sans oublier que les différentes agences chargées d'appliquer la loi au Canada s'entendent difficilement sur les critères qui définissent un gang de rue (Chettleburgh, 2002).

2.3.3 L'ampleur des gangs de rue au Québec

Dans son plus récent rapport, le Service Canadien du Renseignement Criminel dénombre pas moins d'une cinquantaine de gangs de rues établis ou en émergences dans la province (SCRC, 2006). Les gangs de rue étant un phénomène généralement urbain (NYGC, 2006), au Québec, c'est à Montréal qu'on retrouve le plus grand nombre de ces groupes (SCRC, 2006). Au cours des dernières années, le nombre de gangs, le niveau de violence et le nombre de conflits intergangs ont augmenté dans cette ville (SCRC, 2006). Dans son plan d'action de 2005, le SPVM dénombre sur le territoire montréalais une vingtaine de gangs majeurs les décrivant comme « bien établis et [ayant] des activités criminelles organisées » (p.15). Sans mentionner le nombre exact, le Service de police de la Ville de Montréal soulève qu'il y a davantage de gangs émergents les décrivant comme des groupes qui « [...] s'imposent par la violence favorisant l'émergence des gangs rivaux qui se forment dans le but de se défendre ou d'établir leur domination sur un territoire donné » (p.15). À Montréal, on retrouve une forte concentration de gangs de rue dans certains quartiers bien précis tels que St-Michel, Villeray/Parc-Extension, Montréal-Nord et Rivière-des-Prairies, Pierrefond, etc. (Service de police de la Ville de Montréal). La théorie de la désorganisation sociale permet de comprendre, en partie, pourquoi ces quartiers sont davantage la cible des gangs de rue. Les jeunes qui vivent dans des milieux empreint de désorganisation sociale, caractérisés par une détérioration physique, une mobilité résidentielle et la surreprésentation de groupes d'immigrants nouvellement arrivés, entretiennent peu de liens sociaux significatifs avec les différentes institutions de la communauté. L'adhésion aux gangs constituerait donc une réponse aux interactions défailtantes avec ces institutions (Thrasher, 1927).

Le quartier de résidence, notamment ceux empreints à la désorganisation sociale, est un critère qui facilite la compréhension des membres de gang. Si le quartier est un facteur de risque et un indice de l'adhésion aux gangs, d'autres aspects permettant de distinguer les membres de gang des autres adolescents sont évoqués dans la documentation scientifique.

2.4 Les caractéristiques qui distinguent les membres de gangs?

Les caractéristiques des membres de gangs dans leurs différentes sphères de vie, telle la communauté, la famille, l'école et les pairs ressemblent fortement à celles caractérisant la majorité des délinquants. En effet, un faible niveau d'attachement envers sa communauté, un haut niveau de désorganisation dans le quartier, une supervision et un encadrement parental déficient, l'absence de modèles parentaux positifs, l'association à des pairs délinquants, un faible engagement envers l'école et une absence d'aspirations positives futures sont des facteurs criminogènes qui affectent directement les membres de gangs (Hébert, Hamel et Savoie, 1997; Howell, 1998). Il est possible d'observer que les facteurs de risque liés à l'affiliation aux gangs sont aussi des facteurs de risque généralement associés à la délinquance.

Plusieurs auteurs notent que la manifestation de comportements délinquants chez les jeunes survient généralement avant leur affiliation aux gangs et non une fois dans le gang. Le gang ne ferait que supporter, cristalliser et aggraver la délinquance, sans nécessairement la causer (Thornberry et coll., 1993 ; Fredette, Proulx et Hamel, 2000). Les membres de gangs sont avant tout des délinquants. Cependant, nous constaterons dans les pages suivantes que les membres de gang se distinguent des autres délinquants notamment par la nature de leurs comportements déviants.

2.4.1 Les caractéristiques sociodémographiques des membres

2.4.1.1 L'âge des membres de gangs

Jusqu'à présent, l'âge n'a jamais été considéré comme un facteur de risque dans l'étude de l'appartenance aux gangs. Cependant, l'âge peut être considéré comme un indice permettant d'établir des distinctions entre les membres d'un gang, mais aussi entre les gangs. Hagedorn (1988) souligne que l'âge des membres est une variable permettant d'estimer leur niveau d'engagement au sein du gang.

Spergel (1995) affirme que l'étendue de l'âge des membres de gangs serait de 15 à 24 ans (Spergel, 1995). Quant à l'âge typique des membres de gangs, les avis sont partagés.

Bien qu'Howell (1998) affirme que l'âge typique des membres de gangs se situe entre 12 et 14 ans, Agnew (2001) quant à lui considère que la majorité des membres de gangs sont plus âgés et sont généralement de jeunes adultes de 17 à 20 ans. Quant aux agences chargées d'appliquer la loi aux États-Unis, celles-ci rapportent que la majorité des membres de gangs de rue ont plus de 18 ans (NYGC, 2006). Au Québec, le Service de police de la ville de Montréal (2005) indique que 20 % des membres de gang auraient entre 10 et 16 ans, 60 % entre 17 et 28 ans et 20 % entre 29 et 35 ans.

S'il est difficile d'avoir un portrait clair de l'âge des membres de gangs, c'est d'une part parce que cela semble varier selon la définition qui est utilisée et d'autre part, parce que ces dernières années, aux États-Unis, les membres tendent à être plus vieux dans les communautés où les gangs existent depuis plus longtemps, soit des décennies (Spergel, 1995; Klein, 1995; Franzese, Covey et Menard, 2006). Bien que le nombre de jeunes membres a augmenté aux États-Unis ces dernières décennies, de plus en plus d'adultes maintiennent leur appartenance aux gangs (Spergel, 1995). Agnew (2001) explique ce changement en partie par le fait que le groupe peut offrir aux membres plus d'opportunités de faire des gains économiques par l'intermédiaire de leurs réseaux illégaux. Au Québec, la situation semble similaire. Les intervenants interrogés dans le cadre de l'étude de Hamel, Fredette, Blais et Bertot (1998) constataient que la proportion de membres de gang ayant atteint l'âge adulte au sein de ces groupes avait augmenté depuis quelques années.

Si les membres sont de plus en plus âgés, il n'en demeure pas moins que les premiers contacts avec des membres de gangs surviennent généralement à la préadolescence (Reiboldt, 2001). L'étude menée par Hamel et coll. (1998), note que la plupart des jeunes interrogés étaient entrés en contact avec les gangs vers la fin de l'école primaire. Bien que les premiers contacts avec ces groupes aient lieu durant l'enfance, la majorité des jeunes commencent à côtoyer des membres de gangs en moyenne à l'âge de 13 ans et deviennent membres officiels vers l'âge de 14 ans (Hamel et coll., 1998). Huff (2004) abonde dans le même sens. Il affirme que vers l'âge de 12 ou 13 ans, les jeunes sont considérés comme des membres *wannabes* et certains d'entre eux deviennent membres officiels après environ six mois de fréquentation.

L'âge est une variable importante à considérer dans l'étude des membres de gangs, considérant que plus le membre est âgé, plus les risques qu'il soit fortement engagé envers le gang augmentent.

2.4.1.2 L'origine ethnique des membres de gangs

Au Québec, Hébert et coll. (1997) rapportent que les jeunes membres de gangs sont plus souvent issus de certaines minorités culturelles récemment installées. Leur intégration à une culture de gang peut alors apparaître comme la possibilité de se faire respecter et d'affirmer leur identité. En effet, cette dernière est souvent ambivalente, oscillant entre leurs origines ethnoculturelles et celles de leur nouvelle communauté (Perreault et Bibeau, 2003). Bien qu'il y ait une surreprésentation des minorités ethniques dans les gangs de rue, il semble que l'ethnie ne constitue pas un critère objectif pour juger de l'appartenance à un gang. Peu de chercheurs se sont penchés sur l'ethnie comme facteur d'appartenance à un gang, puisque la plupart des études ont été menées auprès d'un échantillon relativement homogène.

Une des explications de la surreprésentation des minorités ethniques dans les gangs est liée au fait que ces derniers seraient surreprésentés dans les quartiers les plus susceptibles de les amener à participer aux activités des gangs (Bursik et Grasmick, 1993). Ce sont également dans ces quartiers que les échantillons de membres de gangs sont prélevés pour des fins d'études (Esbensen et Lynskey, 2001). L'origine ethnique des membres de gangs serait fortement liée à la taille de la communauté où ceux-ci résident (NYGC, 2000) Les Caucasiens, qui représentent seulement 11 % des membres de gangs dans les grandes villes, seraient plus nombreux dans les petites villes et les régions rurales, représentant jusqu'à 30 % de l'ensemble des membres. Ainsi, dans une communauté blanche, les membres de gangs seront blancs et, de même, ils seront noirs dans une communauté noire (Esbensen, 2000)

Agnew (2001) suggère cependant une tout autre explication à la surreprésentation des minorités visibles dans les gangs. Selon lui, les agences chargées d'appliquer la loi sous-estiment le pourcentage de membres de gangs caucasiens. Ces organisations auraient tendance à ne pas considérer les groupes de jeunes contrevenants blancs comme des membres de gangs, mais plutôt comme des *skinheads* ou des consommateurs de stupéfiants.

Bien que les statistiques des agences chargées d'appliquer la loi stipulent que la proportion de jeunes membres de gangs afro-américains et hispaniques est de 85 % à 90 %, l'appartenance à un gang n'est pas seulement l'affaire des jeunes des minorités ethniques (Covey, Menard et Franzese, 1997). Il semble que les gangs d'aujourd'hui soient de plus en plus hétérogènes sur le plan ethnique (OJJDP, 1998). Starbuck et ses collègues (2001) décrivent les gangs d'aujourd'hui comme étant hybrides, c'est-à-dire qu'ils se distinguent des gangs traditionnels en particulier par leur composition ethnique hétérogène.

2.4.2 L'adhésion à un gang et à sa culture

2.4.2.1 Les marques d'identification au gang

Un nombre de symboles, de comportements et d'attitudes distingue les membres de gangs. Comme certaines caractéristiques sont souvent réservées aux membres actifs et très impliqués (Curry et Decker, 2003), ils peuvent donc s'avérer des indicateurs à considérer lors de l'évaluation de l'implication d'un jeune au sein d'un gang. Tout d'abord, la tenue vestimentaire. Certains types de vêtements, couleurs³ ou manière de les porter nous permettent de différencier les individus impliqués dans les gangs de ceux qui ne le sont pas (Curry et Decker, 2003). Le port de vêtements spécifiques varie selon le gang et le type de membre et dépend également du degré de sophistication ou de maturité du gang (Landre et coll., 1997). En ce sens, Sachs (1997) note certaines différences en ce qui concerne les tenues vestimentaires des gangs afro-américains et hispaniques. Il peut toutefois s'avérer difficile de discriminer qui est un membre de gangs seulement à partir de la tenue vestimentaire. Premièrement, parce que le style vestimentaire des membres de gang est devenu ces dernières années une mode. Les jeunes tentent d'imiter le style des gangs par l'intermédiaire de ce qu'ils voient à la télévision et dans les films (McCorkle et Miethe, 1998). Deuxièmement, parce que les membres les plus actifs se font plutôt discrets en ce qui concerne leur tenue vestimentaire. Ils souhaitent éviter que les regards des policiers soient tournés vers eux. Cependant, certains signes sur la tenue vestimentaire sont peu trompeurs. Plusieurs membres dissimulent le symbole du gang, leur surnom ou autre sigle lié aux gangs sur leur vêtement et à l'intérieur de leur casquette par exemple (Sachs, 1997).

Les membres de gangs se distinguent aussi par leurs moyens de communication spécifique, qui n'ont souvent de signification qu'à l'intérieur du gang. Par exemple, la

³ Tout comme aux États-Unis, on retrouve au Québec, notamment à Montréal, les Crips (bleus) et les Bloods (rouges) qui sont deux grandes familles ou deux grands consortiums composés de différents gangs. Dépendamment de leur quartier, les gangs de rue arborent la couleur bleu ou rouge, ce qui démontre leur allégeance soit à la famille des Crips ou à celle des Bloods.

communication verbale (langage, mots, expressions) et non-verbale (signes de la main, tatouages, graffiti...). Tout comme la tenue vestimentaire, certains signes de la main sont devenus au fil des années des symboles populaires. C'est pour cette raison que des efforts sont faits pour garder ces symboles à l'intérieur du groupe afin qu'ils ne se répandent pas à l'ensemble de la population. Les signes de mains sont parfois très élaborés et peuvent même à certains moments remplacer le langage verbal (Sachs, 1997; Curry et Decker, 2003).

Le tatouage est également un bon indicateur pour déceler le niveau d'implication du jeune à l'intérieur du gang. L'inscription du tatouage représente une étape cruciale pour le jeune; la présence de cette marque témoignant son engagement officiel tout comme son lien d'affiliation envers le groupe. La présence de tatouage chez un membre, qui prend souvent la forme du sigle du gang ou d'un symbole lié aux gangs (nom, surnom du membre,...), confère une grande crédibilité. Ces symboles sont souvent réservés aux membres actifs et très impliqués (Landre et coll., 1997; Curry et Decker, 2003).

Pour ce qui est des initiations, suite à des entrevues menées auprès de membres de gangs montréalais, Désormeaux (2007) soulève quelques précisions sur la question. L'initiation surviendrait davantage chez les nouveaux membres qui ne sont pas connus du gang. Pour ces jeunes, l'initiation aurait comme principale fonction de démontrer leurs aptitudes et tenter de gagner la confiance du groupe. L'initiation serait toutefois absente chez les nouveaux membres déjà connus du gang. En effet, les adolescents qui ont grandi en côtoyant ces membres ou qui ont des liens familiaux avec certains d'entre eux n'auraient pas à subir cette épreuve.

Quant aux graffiti faits par les gangs, ceux-ci permettent de communiquer une variété de messages, mais sont traditionnellement utilisés pour marquer le territoire. (Landre et coll., 1997; Curry et Decker, 2003). Pour Curry et Decker (2003), le territoire est la composante essentielle de l'identité du gang et est à la base de leur dynamique et de leurs comportements. Il fait partie intégrante du gang et permet de justifier leur existence. Les gangs s'approprient un territoire soit parce que c'est à cet endroit que le gang s'est formé, soit parce que la majorité des membres y vivent (Curry et Decker, 2003). C'est le cœur de leur organisation, ils se doivent donc de le protéger pour avoir l'exclusivité et le développer (Spergel, 1995) dans le but de faire des gains. Le territoire est donc généralement le lieu de

résidence des membres. Il est aussi l'endroit où a lieu les activités du gang par exemple, un coin de rue pour la vente de drogues, un quartier, etc.

2.4.2.2 L'utilisation expressive et instrumentale de la violence

L'empressement à utiliser la violence est une caractéristique qui distingue les membres de gangs (Sanchez-Jankowski, 1991 ; Sanders, 1994). Les gangs attirent et recrutent des jeunes capables de démontrer un certain niveau de violence ce qui expliquerait en partie, pourquoi leur niveau de violence est si élevé (Shelden et coll., 2001). Toutefois, certains auteurs tels, Grennan, Britz, Rush et Barker (2000), avancent que la violence n'est pas un préalable pour être membre d'un gang. Plusieurs vont prouver leur loyauté et leur pouvoir soit en étant impliqués dans le proxénétisme, les vols, la vente de stupéfiants, etc. Il demeure que la violence est une caractéristique des gangs de rue qui fait partie de leurs normes internes (Howell, 1998) et de leur système de valeurs (Haut et Quéré, 2001).

Les motivations de leur violence naissent à partir des valeurs qu'ils jugent fondamentales comme la défense d'un territoire, l'honneur, leur réputation, le contrôle et le gain d'argent et de biens (Miller, 1992). Ces gestes sont rarement planifiés et souvent spontanés (Sanchez-Jankowski, 1991). Cette violence est en réponse à diverses situations (Sanchez-Jankowski, 1991; Sanders, 1994). Tout d'abord, la violence intragang survient dans des situations extrêmes, pour établir une autorité ou pour punir celui qui a violé le code du gang ou qui a été incompetent lors d'une opération. Une attaque à sa personne et son honneur par un membre du gang peut engendrer des bagarres violentes. Bien qu'elles soient plus rares, les bagarres entre les membres d'un même gang sont souvent plus intenses et sérieuses que les bagarres intergangs. (Sanchez-Jankowski, 1991). Ces affrontements servent généralement à maintenir l'organisation du gang et le contrôle des membres du gang (Sanchez-Jankowski, 1991). Les rituels d'initiation au sein du gang peuvent parfois être violents (Vigil et Long, 1990), ces rituels servant à intensifier les liens entre les membres (Decker et Van Winkle, 1996).

Dans le cas de la violence intergang, la peur est souvent un important déclencheur de ce type d'attaque. Ces bagarres surviennent surtout en terrain neutre (parcs, terrains de sport, lieux de fêtes,...). L'ambition est aussi une des raisons qui déclenchent cette violence puisque l'attaque d'un membre d'un gang rival est utilisée pour essayer d'avancer à l'intérieur du groupe (Sanchez-Jankowski, 1991 ; Shelden et coll., 2001). Les

comportements violents adoptés par un membre montrent la force et la crédibilité de ce dernier tant auprès de ses pairs que de ses ennemis (Howell, 1998). Dans d'autres cas, le désir de tester les limites des gangs adverses est aussi au nombre des motivations derrière cette violence. Souvent, la bagarre entre deux gangs permet de tester la réputation du gang adverse et par le fait même de se faire une réputation individuelle ou collective. Dans d'autres cas, ces attaques entre gangs rivaux surviennent lorsque l'un des deux gangs ambitionne de prendre le contrôle d'un territoire particulier afin d'accumuler du capital (Sanchez-Jankowski, 1991). La majorité du temps, la motivation derrière les conflits intergangs est que le gang veut devenir plus important et gagner en expansion (Howell, 1998) ou désire se venger (Shelden et coll., 2001).

La violence à l'égard des résidents de leur communauté ou à l'extérieur de leur quartier, quoiqu'elle survient que très rarement, peut survenir lorsqu'ils craignent d'être dénoncés à la police, lorsque quelqu'un tente de restreindre les activités du gang, menace le respect ou l'honneur du groupe ou d'un membre en l'insultant ou en courtisant une des filles du gang (Sanchez-Jankowski, 1991).

Les normes établies par le gang contribuent aussi au niveau de violence de celui-ci (Howell, 1998). La violence du gang augmente en fonction du nombre de ses membres et de leur âge. Les membres plus âgés, généralement les membres les plus impliqués et engagés, utilisent plus souvent et plus finement les armes (Goldstein, 1991). Le degré de violence des gangs varierait également selon la région, le type de gang (SCRC, 2006) et les cliques formées à l'intérieur d'un gang (Moore, 1988). Certaines de ces cliques, qui sont des groupes de membres plus cohésifs au sein d'un gang, seraient plus violentes que d'autres (Moore, 1988).

En somme, plusieurs facteurs déclenchent chez les membres de gangs cette violence. Des provocations externes : rumeurs, disputes de territoires, disputes concernant des filles, alcool, drogues, tensions entre clans adverses, etc. La violence peut aussi être motivée par des facteurs internes tel le besoin de pouvoir du leader, augmenter son estime de soi, user de violence pour se convaincre de son potentiel, obtenir de l'affection et reconnaissance des autres membres de la bande ou pour riposter à ce qui est perçu comme une menace, etc. (Goldstein, 1991). Dans l'esprit de la théorie de l'interactionnisme symbolique, Short et Strodtbeck (1965) stipulent que la violence et les autres comportements criminels sont

généralement provoqués par l'interprétation des événements comme une menace au statut du membre de gangs ou à la réputation du gang. Les gens interprètent différemment les événements, mais les membres de gangs seraient davantage portés à percevoir derrière certains faits des menaces à leur statut et leur réputation, ce qui les amènerait à riposter bien souvent violemment. Ce sont principalement ces délits de nature violente qui contribuent à augmenter la visibilité des gangs dans les médias et dans la conscience du public (Burrell, 1990).

2.4.2.3 La place qu'occupe la criminalité dans la vie des membres de gangs

Le lien unissant l'appartenance à un gang, la délinquance et les activités criminelles est indéniable. Dans le *Rochester Youth Development Study* (1997), les membres de gangs, qui représentaient le tiers des sujets, avaient commis 65 % de tous les délits rapportés, soit 69 % de tous les actes de nature violente, 68 % des crimes contre la propriété 60 % des désordres publics et 70 % des délits liés à la vente de stupéfiants (Thornberry et Burch, 1997). Ces adolescents sont donc impliqués dans une gamme d'activités criminelles et celles-ci sont perpétrées dans une plus grande proportion que les autres jeunes (Bjerregaard et Smith, 1993; Spergel, 1995; Thornberry et Burch, 1997; Thornberry, Krohn, Lizotte, Smith et Tobin (2003); Esbensen, Winfree, He et Taylor, 2004; Huff, 2004; Gatti, Tremblay, Vitaro et McDuff, 2005). En effet, les résultats de l'étude du *Rochester Youth Development* (2003) indiquent que les membres de gangs rapportent une plus grande fréquence de comportements délinquants, soit quatre fois plus que les non-membres et ce, à n'importe quel moment durant leur affiliation (Thornberry et coll., 2003). Malgré les possibles différences culturelles entre les Américains et les Québécois, les résultats de l'étude longitudinale de Gatti et coll. (2005), menée auprès d'un échantillon de jeunes Montréalais francophones caucasiens, sont similaire à ceux de l'étude du *Rochester Youth Development*. Les Montréalais qui adhèrent à un gang ont des comportements délinquants de deux à trois fois plus élevés que les non-membres.

Le gang étant un milieu nettement criminogène, ses membres sont responsables d'une grande proportion des crimes graves ou violents, attribuables à la population juvénile (Thornberry et Burch, 1997). La délinquance des membres de gangs diffère de celle des autres jeunes entre autre par le degré de violence qui caractérise les actes commis (Shelden et coll., 2001). Les résultats de l'étude du *Rochester Youth Development* (2003) indiquent que les membres de gangs rapportent une plus grande fréquence de comportements violents que

les non-membres qui ont des pairs hautement délinquants dans leur réseau social (Thornberry et coll., 2003).

La grande létalité des conflits interpersonnels va de pair avec leur implication dans des formes spécifiques de délits, telles que les *drives by shooting*, les invasions de domiciles, les *gangbangs*, de même que la possession d'armes à feu (Howell, 1998). Le niveau de violence est en partie lié à l'utilisation d'armes de toute sorte. Ainsi, plus les armes sont disponibles et plus les armes disponibles sont dangereuses, plus le degré de violence sera élevé. Au Canada, les gangs de rue utilisent eux aussi une variété d'armes (épée, couteaux, machettes, tournevis, armes à feu,...) souvent illégales, provenant soit des vols résidentiels ou commerciaux soit de la contrebande en provenance des États-Unis (SCRC, 2006). Les résultats de l'étude du *Rochester Youth Development* (2003) indiquent que l'utilisation d'armes à feu est une pratique très répandue parmi les gangs. Les membres de gangs auraient dix fois plus de chances de porter une arme à feu que les non-membres. Rappelons que la possession d'armes à feu a un impact sur la létalité des conflits puisque les membres de gangs qui possèdent une arme présentent un taux de délinquance plus élevé que les membres de gangs qui n'en possèdent pas (Thornberry et coll., 2003).

Non seulement on attribue aux membres de gangs un nombre important de délits de violence, mais on leur attribue également un nombre élevé d'homicides. Aux États-unis, la prévalence des homicides apparemment liés aux gangs a augmenté de 34 % entre 1999 et 2005 dans les villes de plus de 100 000 habitants (Curry, 2004). Cependant, il faut demeurer prudent quant à l'interprétation des données policières. L'absence de consensus fait en sorte que différentes définitions sont utilisées par les corps policiers pour classifier les homicides liés aux gangs de rues. Comme l'a démontré l'étude de Maxson et Klein (1990), cela a un impact sur le nombre d'homicide répertorié et rend difficilement mesurable et comparable l'ampleur de leurs activités criminelles.

Comme ils s'adonnent à un éventail d'activités délinquantes, les membres de gang sont aussi connus pour leurs habitudes de consommation de drogues plus élevées que chez les autres jeunes (Spergel, 1995; Bjerregaard et Smith, 1993; Thornberry et coll., 2003; Huff, 2004; Gatti et coll. 2005). Dans l'étude de Thornberry et ses collègues (2003) les membres de gangs rapportent consommer plus de drogues que les non-membres, et ce, à n'importe quel moment durant leur affiliation. Quant à l'étude de Gatti et ses collègues (2005), menée auprès de jeunes Montréalais, les données indiquent que la consommation de drogues des

jeunes membres de gangs est trois fois plus élevée que les autres adolescents de leur échantillon. Il faut préciser que la consommation de drogues chez les membres de gangs varierait tout comme les délits, en fonction du type de gang et de la position du membre à l'intérieur du gang (Fagan, 1989)

Les adolescents qui adhèrent à un gang seraient également plus enclins que les autres jeunes à s'impliquer dans le trafic de stupéfiants (Thornberry et coll., 2003; Huff, 2004) spécifiquement la cocaïne et la marijuana (Huff, 2004). Huff (2004), rapporte que le type de drogues vendu par les gangs pourrait également varier selon la région. Parmi les gangs qui sont actifs au sein du commerce de stupéfiants, peu d'entre eux parviennent à développer un commerce véritablement lucratif, leurs tâches ne relevant principalement que de la distribution au détail, c'est-à-dire la vente de drogues sur la rue. Ce type de trafic serait davantage pratiqué par les membres de gangs moins organisés (Padilla, 1992). Le trafic à grande échelle et le contrôle des opérations reviennent plutôt aux gangs criminels adultes (Howell et Decker, 1999) ou aux organisations mafieuses hautement cohésives et structurées (Fagan, 1989).

Une étude menée par Klein et Maxson (1996), dans 201 villes aux États-Unis, révèle que seulement neuf pourcent de tous les gangs recensés faisaient du trafic de stupéfiants leur activité de prédilection. L'étude de McCorkle et Miethe (1998) va dans le même sens. Les membres de gangs connus et accusés d'infractions relatives à la vente de stupéfiants à Las Vegas entre les années 1989 et 1994 n'ont jamais dépassé les quatre pourcent. Ces affirmations contrastent avec ce que rapportent les médias et les autorités policières, comme quoi les gangs de rue seraient en possession du marché des drogues. Nombres de gangs ne se forment pas avec l'intention directe de faire du trafic, mais l'organisation qu'offre le gang facilite éventuellement l'avènement de cette activité au sein du groupe (Howell, 1998). Quoiqu'il en soit, « *Drugs sales for most gang members is just another low-paying job—one that might guarantee « survival » but not much else* » (Hagedorn, 1998 : 103).

Les gangs ne s'adonnent pas tous à des activités criminelles organisées ou violentes, plusieurs d'entre eux sont éphémères et relativement instables (Gordon, 2000). Au sein des gangs, l'activité criminelle est considérée comme un moyen de promotion sociale et par le fait même d'obtention de pouvoir (Haut et Quéré, 2001). Si les activités criminelles varient selon le type de gangs, la région ou l'âge des membres (Huff, 2004), elles varieraient aussi

en fonction du statut du membre à l'intérieur du groupe. En ce sens, plus le membre est important et a de l'influence dans le gang, plus il aura tendance à être impliqué dans les activités délictueuses du gang (Vigil, 1988; Taylor, 1990; Spergel, 1995, Sachs, 1997 ; Haut et Quéré, 2001).

Bien que l'implication dans la criminalité et les habitudes de consommation soient plus fréquentes que chez les autres jeunes, les membres de gangs sont aussi impliqués dans des activités sociales normales à l'adolescence (Decker et Van Winkle, 1996). Quoiqu'il en soit, la commission de délits n'occuperait pas la majeure partie de leur temps. Au contraire, ces derniers le passeraient à traîner et faire la fête (Hagedorn, 1998). Klein (1995) résume le train de vie des membres de gang :

[...] with the exception of a boisterous meeting, a fight, an exciting rumor, is a very dull life. For the most part, gang members do very little sleep, get up late, hang around, brag a lot, eat again, drink, hang around some more (p. 11) [...] [they tend to be] smoking, drinking, roughhousing, playing a pickup ball game, messing with a few girl, or sauntering up a street in a possessive, get-outta-our-way-fashion (p. 22).

En somme, tant dans les données auto-révélées que dans les données officielles, les membres de gangs ont des comportements délinquants plus fréquents que les autres adolescents. Cela va de pair avec leur plus grande visibilité et ainsi leur nombre d'arrestations plus élevé (Thornberry et coll., 2003; Gatti et coll., 2005). Leur criminalité est polymorphe et souvent qualifiée de *garden variety* ou de *cafeteria style* (Klein, 1995; Shelden et coll., 2001). Comme les membres de gangs ne semblent pas avoir de prédilection pour un type de crime particulier et que la criminalité de trafic n'est pas aussi répandue que nous pouvions le penser, lorsqu'ils sont arrêtés et traduits devant les tribunaux, il demeure difficile de déceler s'ils adhèrent ou non aux activités des gangs en se référant uniquement au délit commis. De plus, contrairement à ce que peuvent dire les médias et les autorités, les victimes des gangs sont rarement des citoyens « innocents ». La majorité des victimes de la criminalité des gangs sont des membres de gang, des garçons, de la même ethnie que leur agresseur et qui, selon Klein (1995), ressembleraient davantage à des suspects.

2.5 Lorsque les autorités tentent de définir les membres de gang

Les définitions construites et utilisées par les différents groupes qui s'intéressent au phénomène des gangs laissent transparaître leurs enjeux théoriques, pratiques et idéologiques. À titre d'exemple, « les services de police se dotent d'une définition des gangs

de rue mettant l'accent sur les notions de criminalité, d'intimidation et de violence [...] » (Tichit, 2003 : 5). En effet, dans leur définition de ce qu'est un gang de rue, le Service de police de la Ville Montréal, comme la majorité des corps policiers américains, se centre sur les comportements criminels pour distinguer les gangs des autres groupes (Shelden et coll., 2001). Voici la définition qui est utilisée par le SPVM :

Le gang est un regroupement plus ou moins structuré d'adolescents et de jeunes adultes qui privilégient la force de l'intimidation du groupe pour accomplir des actes criminels, et ce, dans le but d'obtenir pouvoir et reconnaissance et/ou de contrôler des sphères d'activité lucratives.

Pour l'ensemble des corps policiers canadiens, la preuve d'association à un gang doit en conséquence se baser sur des critères définis par le Service du Renseignement Criminel du Québec et du Service de police de la Ville de Montréal. Ce n'est qu'après avoir déterminé l'application d'au moins trois des six critères, dont le quatrième qui est obligatoire, que les autorités judiciaires ou pénales peuvent conclure sur l'appartenance à un gang. Ces critères sont les suivants :

- 1- Avoir des renseignements d'une source fiable (soit membre du gang, membre d'un gang rival, source de la collectivité, autorité scolaire, commerçant, citoyens);
- 2- Avoir un rapport de surveillance de la police confirmant que la personne entretient des rapports avec des membres reconnus du gang;
- 3- Aveu de la personne;
- 4- Participation directe ou indirecte de la personne à un crime de gang,*
- 5- Résultats d'un procès confirmant l'adhésion de la personne à un gang;
- 6- Marques d'identification au gang, accomplissements de rituels initiatiques, possession d'articles et de symboles propres au gang (tatouage, armes, vêtements).

Ces critères utilisés par les autorités pour identifier les membres de gang ne sont pas sans faille. À la lecture de ceux-ci, on se rend compte qu'une personne est considérée comme faisant partie d'un gang lorsqu'elle a été identifiée préalablement comme telle par une source fiable, un tribunal ou d'autres policiers (voir les critères 1, 2, 4 et 5). Ce qui revient à la question de départ, sur quels critères ces personnes se basent-elles pour poser ce jugement? En effet, la validité et la fidélité de ces critères peuvent certainement être remises en doute, mais ceux-ci demeurent utiles au travail des policiers puisqu'ils permettent de guider leur évaluation de l'appartenance à un gang.

Contrairement aux forces policières, les « [...] autres acteurs sociaux soulignent la nécessité de considérer les membres de gangs avant tout comme des jeunes, appelant ainsi à une action intégrée » (Tichit, 2003, p. 5). À titre d'exemple, les définitions appuyées par le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire et le SPVM, laissent sous-entendre que ces deux organismes ont une perception différente des gangs de rue. Contrairement au SPVM, le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire appuie la définition proposée par Hébert et ses collaborateurs (1997).

Une collectivité de personnes (adolescents, jeunes adultes et adultes) qui a une identité commune, qui interagit en clique ou en grand groupe sur une base régulière et qui fonctionne, à des degrés divers, avec peu d'égard pour l'ordre établi. En général, les gangs de rue regroupent des personnes de sexe masculin, dont plusieurs sont issues des communautés culturelles, et ils opèrent sur un territoire, en milieu urbain et à partir de règles. À cause de leur orientation antisociale, les gangs suscitent habituellement dans la communauté des réactions négatives et, de la part des représentants de la loi, une réponse organisée visant à éliminer leur présence et leurs activités (Hébert et coll., 1997 : 25).

Si la définition appuyée par le CJM-IU est différente de celle du SPVM, cela est sans contredit lié à l'absence de consensus sur la définition des gangs de rue. Cependant, la nature du mandat de ces deux institutions influencerait également la définition qui est utilisée, puisque l'objectif derrière l'identification des membres de gangs de rue n'est pas le même pour les policiers et pour les cliniciens. En ce sens, la réalité du travail des policiers et des intervenants sociaux auprès des gangs de rue est bien différente (Spergel, 1990) quoique complémentaire. Les autorités policières centreraient principalement leurs actions sur les membres les plus impliqués soit les membres *hardcore* ou les *leaders*. Leur principal objectif auprès de ces groupes serait la répression. Quant aux agences sociales et aux écoles, Spergel (1990) mentionne que ces derniers seraient davantage concernés par les membres appelés les *fringes* ou les *wannabes*. Leur objectif principal serait ainsi la prévention (Spergel, 1990). Il importe toutefois de mentionner que les services aux jeunes contrevenants, qui interviennent auprès de membres de gangs, comptent au nombre de leurs objectifs la réadaptation et l'intégration sociale de ces jeunes. Puisque chacun a des intérêts et des préoccupations différents, les définitions sont donc difficilement transférables d'un milieu de pratique à l'autre.

2.6 Les conséquences liées à l'attribution de l'étiquette membre de gang

L'identification d'un adolescent comme un membre de gangs peut s'avérer une tâche difficile principalement en raison de l'absence de critères d'identification valide et fidèles. De plus, l'attribution de l'étiquette membre de gangs à un adolescent n'est pas sans conséquence. En effet, certains auteurs comme Zatz (1985) et Spergel (1995) mentionnent que l'étiquette membre de gangs a des conséquences judiciaires. L'étude de Zatz (1985) a démontré que la détention préventive survenait plus tôt pour les juvéniles considérés membres de gangs et que le fait d'être considéré comme tel devant les Tribunaux entraînait aussi des sentences plus sévères. Spergel (1995) abonde dans le même sens, ajoutant que le fait d'être considéré comme un membre de gang devant le Tribunal peut amener des conditions de probation spécifiques.

Non seulement un adolescent qui est identifié membre de gangs subira des conséquences au niveau judiciaire et pénal, mais il subira également des conséquences au niveau social. La réaction formelle à l'égard d'un jeune qui a contrevenu à la loi crée ou augmente la réputation de ce dernier comme un criminel au sein de sa communauté. Lorsqu'un acte de déviance est annoncé publiquement et qu'on octroie l'étiquette de criminel ou de membre de gangs à un adolescent, les stéréotypes négatifs associés au statut de délinquant ou de membre de gangs peuvent créer un sentiment de peur et de méfiance parmi les étudiants de son école et les membres de sa communauté (Bernburg, Krohn et Rivera, 2006). Ainsi, l'étiquette peut augmenter indirectement la délinquance de l'individu puisque, exclus des groupes de pairs conventionnels, il se tournera vers les personnes qui l'acceptent, c'est-à-dire, les groupes de pairs déviants. Un réseau de pairs déviants fournit des opportunités criminelles qui encouragent et facilitent ainsi les comportements déviants (Becker, 1963).

La menace que pose ces groupes, qu'elle soit réelle ou imaginaire, isole les membres de gangs des institutions sociales légitimes nécessaires à leur intégration sociale et augmente ainsi leur marginalité. (Decker et Van Winkle, 1996). Considérant les conséquences liées à l'attribution de l'étiquette membre de gangs, les autorités se doivent d'être prudentes lorsque vient le temps d'identifier les membres. Toutefois, plusieurs raisons font en sorte qu'il demeure difficile de cerner l'association d'un adolescent à un gang.

2.7 Les difficultés inhérentes à l'identification des membres de gangs

L'identification d'un contrevenant comme un membre de gangs est une question épineuse en raison des conséquences sociales et judiciaires, mais également en raison des risques d'erreurs. Certaines personnes peuvent identifier à tort un adolescent comme un membre de gangs et le contraire est également possible, des membres de gangs peuvent n'être jamais détectés et donc, ne jamais bénéficier d'une intervention adaptée. Plusieurs raisons rendent donc difficile l'évaluation de l'appartenance à un gang.

Premièrement, une réponse adéquate au problème des gangs et une évaluation juste de l'appartenance d'un jeune à un gang dépendent d'une part de la fidélité et de la validité des sources de connaissance des gangs (Decker et Kempf-Leonard, 1991). Considérant que les médias ont une influence sur l'opinion publique (Cohen, 1972), il n'est pas étonnant de constater que l'ampleur des gangs de rue est souvent surestimée, que ce soit par le public, les autorités judiciaires ou les dirigeants politiques (Zatz, 1987; McCorkle et Miethe, 1998). Il est nécessaire de se demander dans quelle mesure les préjugés et les stéréotypes véhiculés à l'égard des gangs de rue peuvent provoquer la discrimination à l'égard des adolescents qui en font l'expérience et qui enfreignent les lois.

Deuxièmement, les crimes commis par des groupes d'adolescents et ceux commis par des gangs de rue sont des phénomènes distincts, mais très souvent confondus (Carrington, et Schulenberg, 2004). En effet, la délinquance étant une activité de groupe particulièrement populaire au cours de l'adolescence (Cusson, 1989), il existe donc un grand nombre de gangs d'adolescents souvent bien différents les uns des autres que ce soit au niveau du degré d'organisation, de leur dangerosité ou de leur implication dans les activités criminelles. La plupart des personnes qui sont engagées dans des groupes délinquants ne sont pas des membres de gangs de rue. De plus, lorsque les membres d'un gang de rue contreviennent à la loi ensemble, le crime qu'ils commettent n'est peut-être pas lié ou motivé par le gang (Moore, 1993).

Troisièmement, l'évolution et la variation de ce phénomène de même que l'hétérogénéité des membres de gangs rendent difficile l'établissement d'une définition claire de l'appartenance à un gang. L'absence de consensus sur la définition de ce qu'est un gang, un membre de gangs et un délit de gangs fait en sorte que chacun est enclin à définir

l'appartenance à un gang selon sa profession et ses intérêts (Spergel, 1995). Ainsi, trouver un consensus parmi les agences chargées de l'application de la loi au Canada pour identifier les critères permettant de définir un gang peut s'avérer peut-être aussi difficile que trouver un consensus parmi les chercheurs qui se penchent sur le sujet (Chettleburgh, 2002). L'étude de Chettleburgh (2002) indique que les policiers canadiens perçoivent différemment les gangs soit à cause de leur expérience, de leur moyen d'expression ou des lois qui régissent chacune des provinces et chacune des villes canadiennes. Ainsi, les probabilités que ce scénario se retrouve chez les cliniciens sont élevées. En raison de ces constats, il est possible que la décision concernant un même jeune soit différente d'un intervenant à l'autre et ainsi, que les caractéristiques de l'observateur, en l'occurrence celui qui évalue la situation, aient un impact sur la décision d'identifier ou non un contrevenant comme un membre de gangs. Cela soulève donc un manque d'accord entre les personnes qui évaluent l'appartenance à un gang.

Quatrièmement, si certains croient qu'un jeune est membre d'un gang parce qu'il en fait l'affirmation, il faut demeurer prudent devant de tels propos. L'appartenance à un gang peut être difficile à évaluer seulement sur la base de l'aveu de l'adolescent. Collins, Noble, Poynting et Tabar (2000) mentionnent que certains jeunes affirment être membres d'un gang de rue pour gagner, en quelque sorte, le « respect » d'autrui. L'appartenance à un gang a bien souvent une représentation symbolique pour les jeunes, elle renvoie une image de quelqu'un de coriace ou de dangereux.

Cinquièmement, il importe aussi de mentionner que dans les dernières années, les gangs de rue sont devenus de plus en plus discrets pour éviter l'attention des policiers. Il peut donc s'avérer plus difficile pour les policiers ou quelconques citoyens d'identifier ces contrevenants simplement sur la base de l'apparence (Brownfield, Thompson et Sorenson, 2001). Bien que les membres de gangs se distinguent des autres en partie par leur apparence externe, tenue vestimentaire, gestuelle et langage (Curry et Decker, 2003), ces indices, pris isolément, ne sont pas toujours valides. Selon McCorkle et Miethe (1998), l'aspect glamour de la culture des gangs présentée dans la musique et les films a popularisé certains traits, gestuelles et styles vestimentaires propres aux gangs de rue. Conséquemment, les indicateurs ou marqueurs utilisés pour identifier un membre de gangs sont peu valides. De plus, il arrive que dans certains quartiers, les résidents ressentent de la pression pour adopter un style vestimentaire ou porter certaines couleurs. Ces derniers adoptent le style

dans un but défensif, afin d'éviter d'être identifiés par erreur comme membre d'un gang rival [Traduction libre] (McCorkle et Miethe, 1998). L'apparence physique ne permet pas d'identifier d'emblée un membre de gangs puisqu'elle peut être trompeuse de la réalité. Toutefois, Wathink et Ashby (2006) mentionnent que la couleur des vêtements serait un meilleur indice de l'appartenance à un gang que le style de vêtement porté, par exemple les pantalons *baggy*.

Enfin, non seulement il est possible de soulever plusieurs problèmes quant au processus d'identification des membres de gangs, mais les connaissances sur la nature de la relation qu'entretient l'adolescent avec le gang sont également difficiles à évaluer. Pour identifier un membre de gangs, plusieurs variables sont à considérer. Par exemple, le port de signes distinctifs (couleur des vêtements,...) ou de symboles, l'aveu par le jeune, l'association avec des membres de gangs connus, le type de comportements criminels, le lieu de résidence, l'identification par la police, l'identification par une source de l'appartenance du jeune à un gang, etc. (Spergel et Curry, 1993). Bien que ces critères soient soulevés dans la littérature et que plusieurs d'entre eux soient utilisés par les corps policiers américains et canadiens pour juger de l'appartenance d'un contrevenant à un gang, certaines difficultés demeurent. Pris isolément, ces critères ne nous renseignent pas sur l'affiliation à un gang et nous permettent encore moins d'apprécier le niveau d'engagement et d'implication du jeune dans le gang. En ce sens, comme le souligne White (2002), une personne peut être associée occasionnellement à un gang sans être un membre. Elle peut participer aux activités du gang à quelques reprises, sans en être membre. Elle peut désirer faire partie d'un gang, mais ne pas être un membre ou ne jamais le devenir. Elle peut affirmer adhérer à un gang, mais sans être membre un des leaders du groupe. Finalement, une personne peut arborer les attributs d'un membre de gangs (tenue vestimentaire, posture, etc.) et ne pas être un. Si l'identification d'un adolescent comme un membre de gang est difficile, juger de son degré d'engagement, d'implication ou d'association à un gang l'est tout autant. Tous ces problèmes nous portent à croire qu'il est important de se pencher sur l'ensemble du processus d'identification des membres de gangs.

2.8 La problématique et les objectifs de l'étude

Sujet d'actualité depuis déjà quelques années, le phénomène des gangs préoccupe de plus en plus les Québécois. Mais c'est plus particulièrement sur l'île de Montréal que ce phénomène affecte le sentiment d'insécurité de la population. Si bien, que le Service de

police de la Ville de Montréal a décidé de faire des gangs de rue sa priorité. Mais en dépit des mesures déployées, notamment du côté des autorités policières, pour enrayer le problème des gangs de rue, une question importante demeure toujours en suspend : qu'est-ce qu'un gang de rue? Et qui en sont les membres? Même s'il existe actuellement des définitions et des critères pour identifier ces groupes et leurs membres, ceux-ci ne font pas consensus tant au point de vue théorique que pratique. Comme personne ne semble s'entendre sur les caractéristiques permettant de définir et d'identifier clairement les membres de gang, chacun se voit contraint d'adopter sa propre définition d'un gang; définition qui est plus souvent qu'autrement fondée selon les intérêts et préoccupations de chacun. Puisque la perception de l'appartenance à un gang varie d'une personne à l'autre, un adolescent pourrait par conséquent se faire étiqueter membre de gang de rue par un tel alors que pour un autre, il en irait autrement.

La manière d'identifier un contrevenant en tant que membre de gang est une question importante en raison des conséquences sociale et judiciaire que l'attribution d'une telle étiquette comporte. Les conséquences d'une telle étiquette sont d'autant plus lourdes puisque l'incertitude entourant sa définition concrète nous invite à penser que plusieurs contrevenants pourraient être identifiés à tort comme membres de gangs alors que des membres plus discrets pourraient ne pas être détectés.

L'absence de consensus sur les critères permettant de cerner l'association d'un contrevenant à un gang de rue de même que l'absence de fidélité dans les constats des observateurs confirment toute l'importance de pousser plus en profondeur les études sur ce sujet. L'étude du processus décisionnel menant à l'identification d'un adolescent comme étant un membre de gangs s'avère donc en ce sens primordial, mais peu étudié. C'est pourquoi, dans le cadre de ce mémoire, l'objectif principal sera de connaître les critères sur lesquels se fondent les policiers du Service de police de la Ville de Montréal et les cliniciens des centres jeunesse pour identifier un adolescent comme membre d'un gang de rue. Plus spécifiquement, cette étude cherchera à :

- 1) Connaître les critères sur lesquels se fondent les policiers, les cliniciens et le groupe de comparaison composé d'étudiants universitaires pour identifier un adolescent comme un membre de gang de rue et le poids de ces critères sur leur décision;

- 2) Connaître les caractéristiques des observateurs qui influencent l'évaluation de l'appartenance à un gang et le poids relatif de ces caractéristiques.

CHAPITRE 3

MÉTHODOLOGIE

3. MÉTHODOLOGIE

Pour répondre aux objectifs fixés, nous opterons pour une stratégie d'analyse quantitative. Le présent chapitre vise à expliquer la démarche méthodologique qui nous permettra d'atteindre les principaux objectifs de cette étude.

3.1 Le sondage factoriel

Si les questionnaires et les entrevues s'avèrent efficaces dans certains types de recherches, ces méthodes s'avèrent parfois inappropriées pour étudier les attitudes et les comportements humains. L'information rapportée par ces entrevues et ces questionnaires n'est pas toujours fiable et peut se trouver biaisée, notamment par le caractère vague et imprécis des questions posées ou encore par la difficulté à contrôler les effets de désirabilité sociale. Une des façons pour contrecarrer ces lacunes est de présenter aux répondants un stimulus aussi concret et détaillé que possible. Un tel stimulus devrait en ce sens se rapprocher du processus décisionnel habituel ou d'une situation qui requiert un jugement (Alexander et Becker, 1978). L'approche que nous utiliserons dans le cadre de cette recherche est celle du sondage factoriel (Rossi et Anderson, 1982) qui a pour base la construction de vignettes uniques. Ces vignettes sont constituées d'une courte description d'une personne ou d'une situation sociale, laquelle contient des facteurs importants (variables indépendantes) qui sont connus pour avoir un impact dans le processus décisionnel ou le jugement des répondants. En somme, le sondage factoriel se veut un modèle de recherche dans lequel nous évaluons les effets des éléments d'une histoire proposée (variables indépendantes) sur les réponses des répondants aux questions qui suivent chacune des vignettes (variables dépendantes).

La technique du sondage factoriel est souvent utilisée dans le domaine médical. Par exemple, des histoires sont distribuées aux médecins ou aux infirmières, histoires dans lesquelles l'état d'un patient est décrit. Suite à la lecture de la situation, il leur est demandé de donner leur diagnostic à savoir si par exemple, selon l'état du patient, il est juste de diagnostiquer un trouble respiratoire aigu. Nous croyons qu'il est possible de faire le parallèle avec la recherche sur les gangs. Si dans le domaine médical, il y a une série de symptômes qui mènent à un diagnostic, dans la recherche sur les gangs, nous pouvons penser qu'il existe une série de comportements ou de caractéristiques qui mènent à un

« diagnostic » membre de gangs. Ainsi, avec le sondage factoriel, nous sommes en mesure de définir les caractéristiques les plus importantes, soit les plus discriminantes, pour identifier les membres de gang de rue.

Les vignettes utilisées dans le cadre de notre recherche faisaient état de diverses situations où un adolescent donné faisait l'objet d'une arrestation. Ces situations se voulaient simples et directes. Les répondants étaient invités à réagir à la situation hypothétique qui leur était présentée. En effet, les vignettes étaient suivies de quelques questions (variables dépendantes) se rapportant à la situation lue précédemment.

Le sondage factoriel tel que nous l'utilisons possède une qualité qui fait sa distinction : il limite les interprétations des répondants puisqu'au lieu de leur demander d'imaginer la situation en question, les vignettes leur en soumettent une, déjà bien cernée (Taylor, 2006). En ce sens, au lieu de leur demander si l'âge est un critère important pour identifier les membres de gang, nous leur soumettons une histoire dans laquelle l'âge d'une personne est mentionné. Les vignettes invitent également à la réflexion et convoquent la pensée critique (Poulou et Norwich, 2001).

Le sondage factoriel est une technique de recherche dite hybride. Elle combine la force de l'assignation aléatoire qui est inhérente au design expérimental classique et le pouvoir de généralisation inhérent aux échantillons de sondage (Ludwick, Wright, Zeller, Dowding, Lauder et Winchell, 2004 ; Taylor, 2006). Ainsi, cette technique de recherche a une validité interne élevée due à la combinaison aléatoire des facteurs (variables indépendantes). Plus spécifiquement parce que les valeurs des variables indépendantes varient aléatoirement dans l'échantillon et parce que les vignettes sont distribuées aléatoirement aux répondants, cela permet un échantillon de répondants représentatifs (Ludwick et coll., 2004; Taylor, 2006). De plus, le sondage factoriel a aussi l'avantage d'avoir une validité externe élevée parce que les décisions prises par les répondants peuvent être similaires à celles qui sont prises dans un travail quotidien ou dans une situation de la vie. Le sondage factoriel permet donc de généraliser les informations recueillies à la population étudiée (Taylor, 2006). De plus, comme chacune des vignettes est unique et comme chacune des séries de vignettes administrées à chacun des répondants est aussi unique cela augmente la généralisation des résultats (Ludwick et coll., 2004). Enfin, le sondage factoriel a aussi l'avantage, contrairement à la réalité, que les variables

indépendantes ne soient virtuellement pas corrélées entre elles. Puisque les valeurs des variables indépendantes sont assignées aléatoirement, ce design de recherche permet de contrôler la multicolinéarité entre les variables indépendantes dans les modèles multivariés (Ludwick et coll., 2004).

3.1.1 Les facteurs importants dans le processus d'identification des membres de gangs : les variables indépendantes

La première étape dans la construction de vignettes est d'identifier les facteurs qui peuvent jouer un rôle dans le processus décisionnel des répondants. Nous avons sélectionné deux groupes de professionnels et un groupe de comparaison composé d'étudiants de première année au baccalauréat en Criminologie et en Sécurité et études policières. Les professionnels choisis pour notre étude sont des policiers du Service de police de la Ville de Montréal et des cliniciens des services aux jeunes contrevenants des centres jeunesse de Montréal et de Laval. Ces deux groupes de professionnels ont été sélectionnés puisqu'ils interviennent directement avec les jeunes délinquants et doivent, à certains moments dans le cadre de leur travail, se positionner sur leur appartenance à un gang. Les décisions prises par ces professionnels, en l'occurrence l'attribution de l'étiquette membre de gangs à un adolescent, peuvent avoir des conséquences judiciaires. L'étude de la perception de l'appartenance à un gang chez ces deux groupes de professionnels de même que chez le groupe de comparaison composé d'étudiants s'avère donc d'une grande importance.

Dans le cadre de cette recherche, nous souhaitons connaître les facteurs sur lesquels les policiers, les cliniciens et les étudiants se basent pour identifier un adolescent contrevenant comme membre d'un gang de rue. Pour y arriver, nous avons sélectionné préalablement une série de variables indépendantes connues comme des critères qui permettent d'identifier les membres de gang de rue. Ces variables ont été insérées dans les vignettes afin d'évaluer leur impact sur la réponse des répondants. Pour sélectionner ces variables, nous avons organisé deux groupes focus. Un premier avec des intervenants du CJM-IU et un deuxième avec des substituts du Procureur général de la Chambre de la jeunesse de Montréal. Les substituts du Procureur général ont malheureusement refusé de participer à la suite de notre recherche. Ils considéraient ne pas avoir les informations nécessaires pour répondre à nos questions. De plus, ces derniers ne voulaient pas être comparés à d'autres groupes de professionnels. Les résultats du groupe focus organisé avec

les substituts du Procureur général ont toutefois été pris en considération. La question centrale de ces groupes de discussion était de connaître les éléments qui les amènent à considérer un adolescent comme un membre d'un gang de rue. Pour choisir les variables à inclure dans les vignettes nous nous sommes également penchés sur les informations présentées dans la littérature et nous avons pris en considération les critères définis par le Service du Renseignement Criminel du Québec et du Service de police de la Ville de Montréal, permettant de conclure à l'appartenance à un gang de rue. Nous avons ainsi sélectionné un total de 17 variables connues comme des facteurs possiblement liés au processus d'identification des membres de gang, tant en théorie qu'en pratique.

Dans cette étude, les vignettes décrivaient une situation hypothétique dans laquelle un adolescent fait l'objet d'une arrestation. Cette situation intégrait nos 17 variables. Les répondants avaient donc de l'information sur les caractéristiques démographiques du prévenu, de la victime (lorsqu'il s'agit d'un délit contre la personne), la présence de complices, la présence d'une arme, les antécédents, le témoignage de la mère du prévenu, et ainsi de suite. Quant aux catégories « vides », celles-ci étaient essentielles considérant que l'absence d'information peut jouer un rôle important dans le processus décisionnel d'une personne, ce qui rend également l'histoire plus près de la réalité (Ludwick et coll., 2004). Les tableaux suivants présentent la liste des 17 variables indépendantes qui ont été sélectionnées. Ces variables aussi appelées dimensions dans le langage du sondage factoriel, comportent plusieurs valeurs, appelées niveaux que nous avons divisées selon trois catégories 1) les caractéristiques de l'adolescent 2) les caractéristiques de l'incident 3) les réactions de l'entourage.

Tableau I

Les facteurs relatifs aux caractéristiques du délinquant

DIMENSION
Niveau
ÂGE DÉLINQUANT
<ul style="list-style-type: none"> • 12 ans • 13 ans • 14 ans • 15 ans • 16 ans • 17 ans
RACE DU DÉLINQUANT
<ul style="list-style-type: none"> • Race Blanche • Race Noire • Origine hispanique • Origine arabe
LIEU DE RÉSIDENCE « QUARTIER GANG »
<ul style="list-style-type: none"> • Oui (L'adolescent habite le quartier St-Michel, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies) • Non (L'adolescent habite le quartier Outremont, Westmount, Île-des-Sœurs)
TENUE VESTIMENTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> • L'adolescent était vêtu tout de bleu ou tout de rouge, portait un foulard bleu ou un foulard rouge • L'adolescent était vêtu tout de noir, portait un jeans et un chandail noir
AVEU
<ul style="list-style-type: none"> • Vide • Ce dernier mentionne être membre d'un gang • Ce dernier nie fortement être membre d'un gang
RYTHME DE VIE DE L'ADOLESCENT
<ul style="list-style-type: none"> • La mère dit que son fils est souvent à la maison. Connaît ses allées et venues et ses fréquentations • La mère nous dit que son fils est souvent absent de la maison et ne peut nous renseigner ni sur ses allées et venues, ni sur ses fréquentations
FRÉQUENTATION SCOLAIRE
<ul style="list-style-type: none"> • L'adolescent fréquente assidûment l'école • L'adolescent s'absente régulièrement de l'école
ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES
<ul style="list-style-type: none"> • L'adolescent n'a pas d'antécédents judiciaires • L'adolescent a déjà fait l'objet d'une arrestation par le passé • L'adolescent a plusieurs antécédents judiciaires

L'âge du délinquant

L'âge du délinquant est une variable importante dans les études portant sur les membres de gangs. À preuve, Hagedorn (1988) a élaboré une typologie de membres de gangs selon leur âge; variable déterminante, semblerait-il, de leur niveau d'engagement au sein du gang. On constate que plus le membre est âgé, plus les risques qu'il soit fortement engagé envers le gang augmentent. En effet, les adolescents âgés entre 12 et 13 seraient, la plupart du temps, considérés comme des membres *wannabes* (Huff, 2004). Seulement certains d'entre eux deviendraient membres officiels que plus tard, vers l'âge de 14 ans

(Decker et Van Winkle, 1996 ; Hamel et coll., 1998). Ces propos prennent tous leur sens puisque, selon le Service de police de la Ville de Montréal, la majorité des membres de gangs de rue seraient de jeunes adultes âgés entre 17 et 28 ans (SPVM, 2005). Le détail des âges choisis pour les vignettes est présenté au tableau I.

La race du délinquant

Plusieurs études établissent un lien entre l'origine ethnique et l'appartenance à un gang. Au Québec, Hébert et coll. (1997) rapportent que les jeunes membres de gangs sont plus souvent issus des minorités culturelles les plus récemment installées. Cependant, il ne faut pas nier le fait que même si les gangs de rue sont majoritairement composés de membres issus de minorités ethniques comme les afro-américains et les hispaniques, des adolescents de race blanche et d'autres ethnies joignent les gangs (Covey et coll., 1997). En effet, la composition ethnique des gangs dépendrait de leur lieu géographique. La proportion de membres de gangs caucasiens serait moins élevée dans les grandes villes, comme Montréal, et plus élevée dans les régions rurales (OJJDP, 1998).

Le lieu de résidence du délinquant

Spergel et Curry (1993) rapportent que le lieu de résidence est un critère qui est utilisé par certains membres des agences de services sociales et judiciaires pour identifier un adolescent comme un membre de gang de rue. Dans les grandes villes, les gangs font davantage sentir leur présence dans certains quartiers précis. À Montréal, on retrouve une majorité de gangs dans les quartiers tels que St-Michel, Villeray/Parc-Extension, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies, Pierrefond, etc. (Service de police de la Ville de Montréal). Connaître les quartiers où les gangs de rue ont pignon sur rue est un indice permettant de localiser les membres de gangs. Cependant, à lui seul ce critère est inefficace considérant son aspect trop général (Oehme, 1997)

Dans la présente étude, cette variable est dichotomique. Nous avons sélectionné des quartiers connus comme des endroits où la criminalité des gangs est importante (Montréal-Nord, St-Michel et Rivière-des-Prairies) et des quartiers connus pour n'avoir que très peu de problèmes avec les gangs (Outremont, Westmount et l'Île-des-Sœurs). Les résultats de l'étude de Ouimet et Tremblay (1996) viennent appuyer le choix de ces quartiers. Dans leur rapport, le quartier St-Michel avait un indice d'évolution de la criminalité élevée, Montréal-Nord un indice d'augmentation de la pauvreté élevée tandis que le quartier Rivière-des-

Prairies avait un indice d'évolution de la population élevé. Ce sont généralement dans les quartiers ayant ce type de caractéristiques que l'on retrouve les gangs de rue (Hébert et coll., 1997).

La tenue vestimentaire

La présence de marques d'identification au gang, accomplissements de rituels initiatiques, de possession d'articles et de symboles propres au gang (tatouage, armes, vêtements) fait partie des critères d'identification des membres de gangs utilisés par les corps policiers canadiens et américains. Certains codes pénaux, comme celui de la Californie, considèrent le port de vêtements (foulard, chandail, casquette, etc.) de couleur bleu ou rouge est un critère distinct. Bien que le port de couleurs soit devenu un symbole populaire, à Montréal, le bleu et le rouge sont les couleurs qui distinguent les deux grands consortiums de gangs inspirés du modèle américain, soit respectivement les Crips et les Bloods. La majorité des gangs de rue à Montréal s'identifient généralement à l'un de ces deux consortiums, tout dépendant du quartier dans lequel ils évoluent. Ainsi, plusieurs membres de gang arborent les couleurs pour montrer leur allégeance.

Dans notre étude, cette variable est dichotomique. L'adolescent décrit dans la vignette, peut ou non porter les couleurs associées à la famille des Crips ou des Bloods. Lorsque l'adolescent décrit dans l'histoire porte les couleurs, celle-ci est celle associée à son quartier de résidence. Par exemple, si l'adolescent réside dans le quartier St-Michel et qu'il porte la couleur associée aux gangs, celle-ci sera le bleu.

L'aveu

L'aveu d'une personne concernant son adhésion à un gang constitue un des critères d'identification des membres de gangs souvent cité dans la documentation scientifique. Ce critère se retrouve également dans la liste des critères d'identification des membres de gangs de plusieurs corps policiers, dont le SPVM. Cependant, bien que dans plusieurs recherches l'aveu soit un indice valide et fidèle de l'appartenance à un gang (Thornberry et coll., 2003), il demeure que certains adolescents peuvent clamer leur appartenance alors qu'ils ne sont liés à aucun gang, simplement parce que le statut de membre de gang renvoie une image de dur et même de prestige pour ces derniers. Il ne faut pas oublier que certains adolescents peuvent adhérer aux gangs, mais ne pas en faire mention ou nier leur affiliation.

Le rythme de vie de l'adolescent

Le rythme de vie instable de l'adolescent est une variable importante à intégrer à notre étude. Le fait que l'adolescent s'absente régulièrement de la maison et que la mère ne connaisse ni ses fréquentations ni ses allées et venues est un indicateur du rythme de vie instable de l'adolescent, mais également de l'absence de supervision parentale. Selon Henry, Tolan et Gornam-Smith (2001), le milieu familial d'où proviennent les membres de gangs est déficient sur les plans de l'encadrement et de la supervision parentale.

La fréquentation scolaire

L'absentéisme scolaire est une caractéristique des membres de gangs. Hamel et ses collaborateurs (1998) soulignent que la majorité des membres de gangs n'apprécient guère l'école, accumulent les retards en classe et s'absentent fréquemment de leurs cours.

Les antécédents judiciaires

La présence d'antécédents judiciaires chez un adolescent est une variable que nous devons considérer dans le cadre de cette étude. Puisque les membres de gangs commettent une plus grande proportion d'actes délinquants que les autres adolescents, cela augmente les risques de se faire arrêter. Les données officielles suggèrent que les adolescents membres de gangs ont un taux d'arrestation plus élevé que les adolescents n'adhérant pas à ces groupes (Thornberry et coll., 2003; Gatti et coll., 2005).

Si les caractéristiques de l'adolescent peuvent être d'importants indicateurs de leur appartenance à un gang, certaines caractéristiques relatives au délit commis doivent également être étudiées.

Tableau II

Les facteurs relatifs aux caractéristiques de l'incident

DIMENSION
Niveau
NATURE DU DÉLIT COMMIS
<ul style="list-style-type: none"> • Voies de fait. La bagarre a éclaté en soirée à proximité d'un parc • Agression armée. L'adolescent a agressé la victime à l'aide d'un tournevis à proximité d'un parc • Vol qualifié. L'adolescent a commis un vol qualifié dans un dépanneur. • Agression sexuelle. L'agression sexuelle a eu lieu au cours d'une fête donnée dans une résidence familiale • Possession de stupéfiants. L'adolescent a été arrêté en soirée à proximité d'un parc alors qu'il était en possession de stupéfiants. • Introduction par effraction. L'adolescent s'est introduit par effraction dans une résidence familiale alors que ses occupants en étaient absents
COMPLICES
<ul style="list-style-type: none"> • L'adolescent se trouvait seul • L'adolescent était accompagné d'un complice d'âge mineur • L'adolescent était accompagné d'un complice d'âge majeur • L'adolescent était accompagné de 4 complices d'âge mineur • L'adolescent était accompagné de 4 complices d'âge majeur • L'adolescent était accompagné de 4 complices d'âge mineur et parmi ceux-ci certains sont connus du SPVM comme relation ou membre de gangs • L'adolescent était accompagné de 4 complices d'âge majeur et parmi ceux-ci certains sont connus du SPVM comme relation ou membre de gangs
PRÉSENCE D'UNE ARME
<ul style="list-style-type: none"> • Vide • L'adolescent avait en sa possession un couteau • L'adolescent avait en sa possession une arme à feu • L'adolescent avait en sa possession une machette
RACE DE LA VICTIME
<ul style="list-style-type: none"> • Race blanche • Race noire • Origine hispanique • Origine arabe
ANTÉCÉDENTS DE LA VICTIME
<ul style="list-style-type: none"> • La victime n'a pas d'antécédents judiciaires • La victime a déjà eu des démêlés avec la justice par le passé
GRAVITÉ DES BLESSURES INFLIGÉES À LA VICTIME
<ul style="list-style-type: none"> • La victime a subi des blessures mineures à la suite de l'événement • La victime a subi des blessures majeures à la suite de l'événement
RELATION ENTRE LA VICTIME ET LE PRÉVENU
<ul style="list-style-type: none"> • La victime affirme ne pas connaître le prévenu • La victime affirme connaître le prévenu

La nature du délit commis

La nature du délit commis est une variable à considérer. Selon le Service du Renseignement Criminel du Québec et le Service de police de la Ville de Montréal, la participation directe ou indirecte d'une personne à un crime de gang est un critère obligatoire pour la qualifier de membre de gang. Comme nous l'avons vu précédemment, il est difficile de

déterminer ce qui relève d'un délit lié aux gangs. Cependant, bien que les membres de gangs s'adonnent à un éventail d'activités délinquantes (Klein, 1995; Shelden et coll., 2001) ces derniers sont responsables d'une grande proportion des crimes graves ou violents, attribuables à la population juvénile (Thornberry et Burch, 1997). La délinquance des membres de gangs diffère donc potentiellement de celle des autres jeunes en outre par le degré de violence qui caractérise les actes commis (Shelden et coll., 2001).

Les complices

Les caractéristiques des complices sont des facteurs importants dans l'étude des critères d'identification des membres de gangs. En effet, plusieurs corps policiers dont le SPVM, comptent parmi leur critère d'identification celui d'avoir des informations confirmant que la personne entretient des liens avec des membres de gang connus. La documentation scientifique fait mention que le fait d'avoir des amis ayant déjà été ou étant toujours des membres de gangs est un facteur contribuant fortement à l'affiliation à un gang (Hébert et coll., 1997). Dans son étude, Oehme (1997) mentionne qu'un des principaux critères pour identifier les membres de gang est leur affiliation avec des membres connus de la communauté ou des autorités locales.

La présence d'une arme

Certaines études établissent un lien entre la possession d'armes et l'appartenance à un gang. En effet, les membres de gang de rue utiliseraient une variété d'armes (épée, couteaux, machettes, tournevis, armes à feu, etc.) souvent illégales (SCRC, 2006). La littérature mentionne plus précisément que la possession d'armes à feu est une pratique très répandue parmi les membres de gangs de rue en comparaison avec les non-membres (Thornberry et coll., 2003). Plus précisément, il apparaît que 71 % des jeunes ayant déjà utilisé une arme ont été affiliés à un gang de rue. Le port d'arme et l'utilisation de celle-ci semblent ainsi communs chez les membres de gangs (Landre et coll., 1997).

Les caractéristiques des victimes : la race, les antécédents et la relation avec l'agresseur

Certaines caractéristiques relatives à la victime sont importantes lorsqu'on tente d'établir si un adolescent est membre d'un gang de rue. La majorité des victimes de la criminalité des gangs seraient des membres de gangs, généralement de la même ethnie que

leur agresseur. Les victimes ressembleraient davantage à des suspects et celles-ci seraient rarement des citoyens sans histoire (Klein, 1995).

La gravité des blessures subies

La gravité des blessures infligées à la victime est une variable importante dans cette étude. En effet, les membres de gangs sont connus pour la violence qui caractérise leur geste et la létalité des conflits dans lesquels ils sont impliqués (Howell, 1998).

Certaines caractéristiques relatives aux réactions de l'entourage ont été sélectionnées afin d'explorer leur impact sur la décision des répondants lorsqu'on leur demande de se positionner quant à l'adhésion d'un adolescent à un gang.

Tableau III

Les facteurs relatifs aux réactions de l'entourage

DIMENSION
Niveau
IDENTIFICATION PAR UNE SOURCE
<ul style="list-style-type: none"> • Vide • Une enseignante mentionne qu'il fait partie d'un gang de rue • La victime mentionne qu'il fait partie d'un gang de rue • Un témoin oculaire mentionne qu'il fait partie d'un gang de rue
ATTITUDE DE LA MÈRE FACE À L'ARRESTATION DE SON FILS
<ul style="list-style-type: none"> • Manifeste son incompréhension face à l'arrestation de son fils. Elle nous explique que ce dernier ne commettrait jamais un tel acte • Ne semble manifestement pas surprise de l'arrestation de son fils

La présence d'une source d'identification

Un autre facteur important dans l'étude des critères d'identification des membres de gangs de rue est les sources d'informations. Avoir des renseignements d'une source fiable concernant l'affiliation d'une personne à un gang fait partie de la liste des critères utilisés par les corps policiers canadiens pour juger de l'appartenance à un gang.

L'attitude de la mère face à l'arrestation de son fils

Le milieu familial est le premier où l'on inculque des valeurs morales et où l'on soutient l'enfant dans son développement personnel et social (Kumpher et Alvarado, 1998). La famille a aussi le rôle de guider les enfants dans la voie conventionnelle (Vigil, 2006). Il semble donc important de voir si l'attitude de la mère à l'égard de la délinquance

de son fils a un impact sur la perception de l'appartenance à un gang des personnes qui jugent une situation.

Ainsi, 17 variables relatives aux caractéristiques du délinquant, de l'incident et aux réactions de l'entourage ont été sélectionnées et intégrées dans les vignettes. L'utilisation des vignettes dans un sondage factoriel nous permet d'analyser les effets du jugement des personnes en faisant varier systématiquement les valeurs des variables indépendantes. Quoique toutes uniques, les vignettes demeurent similaires. Par exemple, dans certaines vignettes, seule la race peut varier. Les deux histoires seront identiques, seulement dans l'une, le prévenu est de race blanche et dans l'autre de race noire. Grâce aux vignettes, nous serons en mesure de déterminer l'impact de chacune des variables indépendantes (âge, race, complices, etc.) sur l'attitude du répondant et, de surcroît, sur la décision prise relative aux questions posées après chacune des histoires. Ces questions constituent nos variables dépendantes.

3.1.2 L'identification d'un contrevenant comme un membre de gangs : la variable dépendante

Dans le cadre de ce mémoire, nous nous attarderons à l'analyse d'une seule variable dépendante. Celle-ci nous permettra de connaître les principaux facteurs sur lesquels se basent nos trois groupes de répondants pour identifier un contrevenant sous l'étiquette de membre de gangs de rue. Suite à la lecture de la vignette, il était demandé aux répondants, avec les informations qu'ils avaient sous la main, de se positionner à savoir si l'adolescent décrit dans l'histoire est ou non, un membre d'un gang de rue. La perception de l'appartenance à un gang est ainsi mesurée à l'aide de cette question : « Diriez-vous que cet adolescent est membre d'un gang de rue? » Cette variable est dichotomique, les choix de réponse sont « 0 = non » et « 1 = oui ».

Une fois nos variables indépendantes et dépendantes sélectionnées nous pouvons passer à l'étape suivante qui consiste à créer une histoire hypothétique, mais réaliste qui inclura nos 17 variables indépendantes.

3.1.3 La rédaction de vignettes cohérentes et rationnelles

Une des étapes cruciales du sondage factoriel est de rédiger une histoire logique et rationnelle et d'y inclure les 17 dimensions (variables indépendantes) et leurs niveaux

(Ludwick et coll., 2004). Le tableau suivant présente le canevas des vignettes dans lequel toutes les variables sélectionnées préalablement y sont incluses.

Tableau IV

Canevas des vignettes

Le prévenu, un adolescent de _____ (âge) ans, de _____ (race), résidant dans le quartier _____ (lieu de résidence) a été arrêté aujourd'hui pour _____ (nature du délit). Au moment de l'événement, le prévenu _____ (présence de complice (s)). La victime qui est un adolescent de _____ (race) _____ (antécédents judiciaires). Il a subi des blessures physiques _____ (gravité des blessures) à la suite de l'événement. Au moment de l'enquête, celui-ci affirme _____ (relation entre la victime et le prévenu) et ignorer les motifs de l'agression. L'adolescent, qui a été arrêté sur les lieux du crime portait, _____ (tenue vestimentaire, couleurs). Il avait en sa possession _____ (type d'arme), qui fut immédiatement perquisitionné. Lors de l'enquête, ce dernier _____ (aveu). Plusieurs personnes ont été interrogées dans le cadre de cette enquête et parmi celles-ci _____ (source) mentionne que l'accusé fait partie d'un gang. La mère du prévenu a également été rencontrée. Elle _____ (attitude de la mère face à l'arrestation de son fils). Elle _____ (rythme de vie du jeune selon la mère). On nous informe aussi que le prévenu _____ (fréquentation scolaire). L'adolescent _____ (antécédents judiciaires).

3.1.4 Générer l'échantillon de vignettes

La troisième étape du sondage factoriel est habituellement de générer aléatoirement les vignettes (Ludwick et coll., 2004). Ainsi, nous avons créé différentes versions du canevas de la vignette en attribuant aléatoirement une valeur pour chacune des 17 variables indépendantes. La population de vignettes est obtenue par le produit de toutes les combinaisons des valeurs de chacune des 17 variables. Dans le cadre de notre étude, il existait une possibilité d'environ 148 635 648 vignettes uniques, soit $6 \times 4 \times 2 \times 6 \times 7 \times 4 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 4 \times 3 \times 4 \times 2 \times 2 \times 2 \times 3$. Considérant les problèmes techniques associés à la construction d'autant de vignettes et les problèmes pratiques liés à l'administration de multiples versions de vignettes à un seul répondant, nous nous sommes tournés vers l'échantillonnage aléatoire.

Les vignettes devaient être générées afin que toutes les valeurs de chacune de nos variables indépendantes aient une probabilité égale d'être incluses dans notre échantillon de vignettes (Ludwick et coll, 2004). Nous avons donc utilisé la même méthode que Ludwick et ses collègues (2004) pour générer notre échantillon de 1000 vignettes uniques. Tout d'abord, nous avons assigné 17 000 nombres aléatoires entre 0 et 1 pour chacune des 17 variables (colonnes) et pour chacune des 1000 vignettes (lignes). Une fois les nombres aléatoires assignés, nous avons transféré les données dans un fichier du logiciel SPSS afin d'y créer notre base de données de vignettes. Ensuite à l'aide du logiciel SPSS, pour

chacune des 17 variables, nous avons défini leurs valeurs respectives. Par exemple pour la variable indépendante 1 qui est l'âge du prévenu, nous lui avons attribué six valeurs décrites comme suit « 12, 13, 14, 15, 16, 17 ». Chacune des catégories était représentée également dans base de données des 1000 vignettes. Par exemple, 166 vignettes décrivaient l'histoire d'un jeune de 12 ans, 166 vignettes décrivaient l'histoire d'un jeune de 13 ans, etc. C'était ainsi pour chacune des variables, et ce, selon le nombre de niveaux ou de valeurs que nous lui avons attribué au départ. Bien que le nombre de valeurs pour chacune des variables était proportionnel dans notre échantillon de vignette, les combinaisons pour chacune des histoires étaient quant à elles aléatoires. Enfin, lorsque les 1000 vignettes avaient des valeurs attribuées pour chacune des 17 variables, et que nous avons obtenu nos 1000 combinaisons, nous avons transformé ces valeurs en texte dans le canevas de la vignette afin de créer les 1000 histoires que nous avons inséré dans des questionnaires.

3.2 L'administration du questionnaire aux répondants

Le questionnaire qui a été administré aux répondants comportait quatre parties (Annexe 1). La première partie comportait cinq questions qui visaient à connaître le profil sociodémographique des répondants (sexe, âge, appartenance ethnique, profession, nombre d'années d'expérience, etc.) La deuxième partie comportait une série de 11 questions qui visait à connaître l'opinion des répondants quant aux aspects importants à tenir en compte dans la définition d'un gang de rue. La troisième section comportait 11 questions d'opinions et de connaissances générales sur les gangs de rue (source de connaissances des gangs, fréquence des contacts avec des membres de gangs, estimation du nombre de gangs et du nombre de membres sur l'île de Montréal...), la quatrième partie du questionnaire présentait cinq vignettes différentes⁴, chacune était suivie d'une série de questions (variables dépendantes) pour lesquelles les choix de réponses étaient dichotomiques ou établis selon une variable à échelle de mesure ordinaire. Une sixième vignette suivait la série de cinq vignettes. Celle-ci, contrairement aux autres, était identique pour tous les répondants⁵.

Les questionnaires ont été distribués aux policiers et aux cliniciens par une personne ressource. Pour les policiers du SPVM, un commandant en chef de section intervention

⁴ Étant donné que notre échantillon de 154 étudiants constituait notre groupe test, ces derniers ont répondu à deux vignettes uniques. Une vignette identique leur a également été distribuée. Celle-ci était la même que celle qui a été soumise aux policiers et aux cliniciens.

⁵ À la demande des policiers, afin de ne pas alourdir la procédure en soumettant trop de vignette, la sixième vignette a été insérée de manière aléatoire dans la moitié des questionnaires distribués aux policiers. De ce fait, ce n'est qu'un petit groupe de policiers qui a répondu à cette vignette identique.

jeunesse et prévention a reçu 100 questionnaires à son bureau pour ensuite les distribuer dans cinq postes de quartier (30, 39, 40, 42 et 45) et dans trois Centres opérationnels (Nord, Ouest et Est). La sélection des postes de quartier et des Centres opérationnels a été laissée à la discrétion de la personne ressource. Chacun des questionnaires contenait un formulaire de consentement, dans lequel nous expliquions les objectifs de l'étude et les consignes. Une fois les questionnaires remplis, ceux-ci étaient renvoyés à notre personne ressource. Sur les 100 questionnaires, 63 nous ont été retournés. Un délai d'un mois a été alloué aux policiers pour remplir les questionnaires.

Quant à la passation des questionnaires pour notre échantillon de cliniciens des services aux jeunes contrevenants, un adjoint à la direction des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, a reçu 50 questionnaires. Il s'est chargé de distribuer les questionnaires aux chefs de service des trois secteurs (Nord, Est et Ouest) afin que ces derniers se chargent de les distribuer aux cliniciens de leur équipe respective. Encore une fois, les questionnaires étaient accompagnés d'un formulaire de consentement, lequel contenait des informations sur les objectifs de l'étude et les consignes pour répondre au questionnaire. Nous avons par la suite pris contact avec chacun des trois chefs de service afin de fixer une date pour récupérer les questionnaires. Sur les 50 questionnaires, 28 nous ont été retournés. Pour les trois secteurs respectifs, les questionnaires ont été récupérés un mois plus tard.

Pour ce qui est des trois cliniciens des services aux jeunes contrevenants du Centre jeunesse de Laval, suite à leur accord pour participer à la recherche par l'intermédiaire d'une agente de planification du Centre jeunesse de Laval, les questionnaires et les formulaires de consentement ont été envoyés par courrier interne. Un délai d'un mois leur a été alloué pour répondre au questionnaire et ceux-ci une fois remplis, ont tous été retournés par courrier interne.

Quant à notre groupe contrôle composé d'étudiants de première année au baccalauréat en Criminologie et en Sécurité et études policières, la passation des questionnaires s'est faite différemment. Nous avons rencontré le groupe d'étudiants au début de leur cours d'initiation aux méthodes quantitatives en criminologie donné à la session d'hiver 2007. Nous leur avons expliqué les objectifs de l'étude et les consignes et nous avons distribué les questionnaires en classe. Le temps alloué pour y répondre était

d'environ 45 minutes. Nous avons distribué 154 questionnaires aux étudiants et tous ont été récupérés sur place une fois complétés.

3.3 Les échantillons à l'étude

Le sondage factoriel produit des données pour deux niveaux, ce pourquoi nous avons deux échantillons soit un échantillon de répondants et un échantillon de vignettes.

3.3.1 L'échantillon de répondants

Notre échantillon de répondants est composé de 91 professionnels, soit 63 policiers patrouilleurs ou enquêteurs à l'emploi du Service de police de la Ville de Montréal et 28 cliniciens des services aux jeunes contrevenants dont 25 proviennent du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire et trois proviennent du Centre jeunesse de Laval. Nous avons également un échantillon de comparaison constitué de 154 étudiants de première année au baccalauréat en Criminologie et en Sécurité et études policières. Le détail de la distribution de l'échantillon est présenté au tableau V.

Tableau V

Distribution de l'échantillon de répondants

	Policiers	Cliniciens	Étudiants
Âge moyen	33 ans	47 ans	21 ans
Sexe masculin	68,3 %	50 %	19,6 %
Origine caucasienne	84,1 %	96,4 %	90,1 %
Années d'expérience	8,4 ans	14 ans	-
Nombre de répondants	63	28	154

3.3.2 L'échantillon de vignettes

Il est à noter que nous avons généré aléatoirement 1000 vignettes afin de les distribuer aux deux groupes de professionnels. Au départ, les valeurs pour chacune des variables indépendantes étaient proportionnelles. À titre d'exemple, 250 vignettes décrivaient l'histoire d'un adolescent de race noire, 250 vignettes celle d'un adolescent de race blanche, 250 vignette celle d'un adolescent d'origine hispanique et 250 vignettes celle d'un adolescent d'origine arabe. Cependant, étant donné le nombre limité de répondants et le fait que les questionnaires distribués ne nous ont pas tous été retournés, nous avons récupéré 448 vignettes remplies par ces professionnels. En ce qui concerne l'échantillon de vignettes distribuées aux étudiants lors d'un cours de première année de baccalauréat en Criminologie et Sécurité et études policières (CRI-1600), puisqu'il s'agissait de notre groupe

contrôle, les vignettes distribuées ne proviennent pas de notre échantillon de 1000 vignettes générées pour l'échantillon de policiers et de cliniciens. Cependant, nous avons procédé de la même façon pour générer les vignettes destinées aux étudiants. Ce qui fait en sorte que la représentation des variables dans notre échantillon de vignettes distribuées aux étudiants est proportionnelle, tout comme celles distribuées aux professionnels. Le détail de la représentation des variables et de leurs valeurs respectives dans notre échantillon de vignettes distribuées à nos trois groupes de répondants est présenté dans le tableau suivant.

Tableau VI

Description du contenu des vignettes remplies par l'ensemble des répondants

DIMENSIONS	%	n
Niveaux		
<i>Caractéristiques de l'adolescent</i>		
ÂGE DU DÉLINQUANT		754
• 12 ans	18,2	137
• 13 ans	16,8	127
• 14 ans	17,5	132
• 15 ans	15,9	120
• 16 ans	15,0	113
• 17 ans	16,6	125
RACE DU DÉLINQUANT		754
• Race blanche	23,9	180
• Race noire	24,3	183
• Origine hispanique	24,1	182
• Origine arabe	27,7	209
LIEU DE RÉSIDENCE « QUARTIER GANG »		754
• Non	47,6	359
• Oui	52,4	395
TENUE VESTIMENTAIRE		754
• Port d'aucune couleur	41,9	316
• Port de couleurs (rouge ou bleu)	58,1	438
AVEU		754
• Vide (aucune mention gang)	31,0	234
• Dit être membre d'un gang de rue	35,7	269
• Nie être membre d'un gang de rue	33,3	251
RYTHME DE VIE DU JEUNE SELON LA MÈRE	100	754
• Souvent à la maison, connaît allées et venues et fréquentations	59,5	373
• Absent, ne connaît ni ses allées et venue ni ses fréquentations	50,5	381
FRÉQUENTATION SCOLAIRE		754
• Fréquente assidûment l'école	50,7	382
• S'absente régulièrement de l'école	49,3	372
ANTÉCÉDENTS CRIMINELS	100	754
• Aucun antécédent judiciaire	32,6	246
• Une seule arrestation	34,0	256
• Plusieurs antécédents judiciaires	33,4	252

(Tableau VI, suite)

DIMENSIONS Niveaux	%	n
Caractéristiques de l'incident		
NATURE DU DÉLIT COMMIS		754
• Voie de fait	16,3	123
• Agression armée	17,2	130
• Vol qualifié	17,9	135
• Agression sexuelle	15,4	116
• Possession de stupéfiants	16,0	121
• Introduction par effraction	17,1	129
COMPLICE (S)		754
• Seul	12,5	94
• 1 complice d'âge mineur	14,6	110
• 1 complice d'âge majeur	13,3	100
• 4 complices d'âge mineur	15,0	113
• 4 complices d'âge majeur	14,2	107
• 4 complices mineures certains connus SPVM « gang »	15,9	120
• 4 complices majeures certains connus du SPVM « gang »	14,6	110
PRÉSENCE D'UNE ARME		754
• Vide (aucune mention d'arme)	25,3	191
• Couteau	26,0	196
• Arme à feu	24,7	186
• Machette	24,0	181
RACE DE LA VICTIME		506
• Race blanche	23,3	118
• Race noire	23,5	119
• Origine hispanique	26,1	132
• Origine arabe	27,1	137
ANTÉCÉDENTS DE LA VICTIME		506
• Aucun antécédent	50,6	256
• Déjà eu démêlés avec la justice	49,4	250
GRAVITÉ DES BLESSURES DE LA VICTIME		506
• Blessures physiques mineures	54,0	273
• Blessures physiques majeures	46,0	233
RELATION ENTRE LA VICTIME ET LE PRÉVENU		506
• Victime ne connaît pas le prévenu	50,0	253
• Victime connaît le prévenu	50,0	253
Réactions de l'entourage		
IDENTIFICATION PAR UNE SOURCE		754
• Vide (aucune mention gang)	33,6	253
• Enseignante	24,0	181
• Victime	16,0	121
• Témoin oculaire	26,4	199
ATTITUDE MÈRE FACE À L'ARRESTATION FILS		754
• Incompréhension	49,6	374
• Ne manifeste aucune surprise	50,4	380

Les niveaux de chacune de nos dimensions sont relativement proportionnels au sein de notre échantillon. Cependant, il est possible d'observer que certaines dimensions sont sous-représentées dans l'échantillon. Lorsque certaines histoires générées aléatoirement comportaient des dimensions non-pertinentes, ces dimensions ont été éliminées (Rossi, Simpson et Miller, 1985). Par exemple, si le délit sélectionné pour certaines histoires n'était pas un crime contre la personne, comme l'introduction par effraction et la possession de stupéfiants, les dimensions concernant les caractéristiques de la victime ont été éliminées. Également, lorsque la source d'identification du jeune comme un membre de gangs était la victime et que le délit commis par l'adolescent de l'histoire n'impliquait pas de victime, cette valeur a été remplacée par la valeur « vide », donc absence de source permettant d'identifier l'adolescent comme membre d'un gang de rue.

CHAPITRE 4

RÉSULTATS

4. RÉSULTATS

4.1 Résultats des analyses univariées

4.1.1 Description des réponses à la question : « Diriez-vous que cet adolescent est membre d'un gang de rue? »

Dans le but d'analyser les effets des variables indépendantes sur la réaction des répondants à la question : « Diriez-vous que cet adolescent est membre d'un gang de rue? » Ainsi, nous avons demandé à des policiers, des cliniciens et des étudiants de juger, sur la base des informations présentes dans chacune de leur vignette, si l'adolescent décrit dans l'histoire est membre d'un gang de rue. Le tableau suivant fait état du nombre de vignettes pour lesquelles les observateurs ont jugé que les adolescents décrits dans les histoires adhéraient à un gang de rue.

Tableau VII

Proportion de répondants qui identifient l'adolescent comme un membre de gangs de rue

Répondants	%	N
Policiers	60,5	306
Cliniciens	40,6	138
Étudiants	67,3	306

Tout d'abord, dans 60,5 % des histoires présentées aux policiers, ceux-ci jugeaient que l'adolescent était membre d'un gang de rue. Quant aux cliniciens, 40,6 % vignettes décrivaient selon eux un contrevenant qui adhère aux gangs. Finalement, c'est chez notre échantillon d'étudiants qu'une proportion de vignettes légèrement plus grande a été identifiée comme décrivant l'histoire d'un adolescent qui est membre d'un gang de rue, soit 67,3 % histoires lues par le groupe. Maintenant que nous savons que pour les trois groupes de répondants, plusieurs vignettes contenaient suffisamment d'informations pour identifier un adolescent comme membre d'un gang de rue, il importe à présent de connaître les facteurs qui ont influencé leur décision. Ainsi, quelles sont les variables présentées dans les vignettes qui sont liées à l'attribution de l'étiquette membre de gang chez l'ensemble de nos observateurs?

4.2 Résultats des analyses bivariées

4.2.1 Relations entre les caractéristiques des vignettes et la probabilité d'être identifié membre d'un gang de rue

Puisque notre variable dépendante est une variable dichotomique, des analyses telles que des tableaux de contingences et un test de moyenne nous ont permis de connaître l'existence de certains liens entre nos variables indépendantes et l'identification d'un adolescent comme un membre de gang de rue chez l'ensemble de nos répondants, soit les policiers, les cliniciens et les étudiants. En effet, les analyses ont été effectuées avec notre échantillon global de 750 vignettes. La proportion de policier qui a répondu aux vignettes de cet échantillon est de 40,9 %, les cliniciens 18,5 % et les étudiants 40,5 %. Bien que la proportion de cliniciens soit nettement inférieure à celle des deux autres groupes, nous avons décidé d'effectuer des analyses bivariées sur l'échantillon global afin d'alléger le texte. Le but de ces analyses est et de nous donner une idée générale des relations existantes entre les caractéristiques des vignettes et la décision des répondants avant d'entamer les analyses multivariées. Notons que les analyses multivariées seront appliquées dans un premier temps à l'ensemble de nos observateurs et dans un deuxième temps à chacun de nos trois groupes respectifs.

Plusieurs facteurs relatifs aux caractéristiques de l'adolescent, de l'incident et aux réactions de l'entourage semblent influencer les observateurs lors de l'assignation de l'étiquette de membre de gangs à l'adolescent décrit dans la vignette. Le tableau suivant présente les relations entre les variables liées aux caractéristiques du délinquant et la décision prise relative à l'adhésion à un gang.

Tableau VIII

Relations entre les caractéristiques du délinquant et la probabilité d'être identifié membre de gangs

Facteurs	Désignation membre de gang		
	%	Phi	n
Caractéristiques du délinquant			
Prévenu est de race blanche		-0,02	750
Non	60,2		571
Oui	57,5		179
Prévenu est de race noire		0,01	750
Non	59,3		567
Oui	60,7		183
Prévenu est d'origine hispanique		0,01	750
Non	59,2		569
Oui	60,8		181
Prévenu est d'origine arabe		-0,00	750
Non	59,7		543
Oui	59,4		207
Lieu de résidence « Quartier Gang »		-0,02	750
Non	60,7		356
Oui	58,6		394
Tenue vestimentaire (port des couleurs)		0,20***	750
Non	47,9		315
Oui	68,0		435
Aveu de son appartenance à un gang			
Vide (aucune mention s'il est membre ou non)		-0,06	750
Non	61,6		516
Oui	55,1		234
Prévenu dit être membre d'un gang de rue		0,16***	750
Non	53,7		482
Oui	70,1		268
Prévenu nie être membre d'un gang de rue		-0,10***	750
Non	63,1		502
Oui	52,4		248
L'adolescent a un rythme de vie instable		0,15***	750
Non	52,0		373
Oui	67,1		377
L'adolescent s'absente régulièrement de l'école		0,06	750
Non	56,8		380
Oui	62,4		370
Aucun antécédent judiciaire		-0,10**	750
Non	63,0		506
Oui	52,5		244
Un seul antécédent judiciaire		0,02	750
Non	59,0		495
Oui	60,8		255
Plusieurs antécédents judiciaires		0,08*	750
Non	56,7		499
Oui	65,3		251

* = p<0,05 ** = p<0,01 *** = p<0,001

Plusieurs éléments relatifs aux caractéristiques de l'adolescent semblent influencer l'ensemble des répondants lorsqu'on leur demande de se positionner sur l'appartenance à un gang. En ordre d'importance, on note la tenue vestimentaire, le rythme de vie instable et les antécédents judiciaires. Plus précisément, les adolescents qui sont vêtus de rouge ou de

bleu sont plus souvent identifiés comme des membres de gang de rue que les adolescents qui n'arborent pas ces couleurs ($\chi^2(1) = 30,68, p < 0,001, \text{phi} = 0,20$). On note également une relation entre l'aveu de l'adolescent et le jugement des répondants ($\chi^2(1) = 19,27, p < 0,001, \text{phi} = 0,16$). Les personnes identifient plus souvent les adolescents comme des membres de gang lorsque dans les vignettes ces derniers mentionnent faire partie de ces groupes. La parole de l'adolescent semble grandement influencer la décision des répondants puisque lorsqu'un adolescent nie fortement faire partie d'un gang ce dernier est moins souvent identifié comme adhérent à ces groupes ($\chi^2(1) = 7,93, p < 0,01, \text{phi} = -0,10$). Le rythme de vie instable de l'adolescent et l'étiquette membre de gangs sont également liés ($\chi^2(1) = 17,75, p < 0,001, \text{phi} = 0,15$). À preuve, lorsqu'il est mentionné dans les vignettes que le contrevenant s'absente régulièrement de la maison et que la mère ne connaît ni ses allées et venues, ni ses fréquentations, les risques qu'il soit défini comme un membre de gangs de rue augmentent. Enfin, les résultats suggèrent que les adolescents qui en sont à leur première arrestation sont moins souvent identifiés comme adhérents aux gangs que les adolescents qui ont déjà fait l'objet d'une arrestation ($\chi^2(1) = 7,66, p < 0,01, \text{phi} = -0,10$). À l'opposé les adolescents qui ont plusieurs antécédents, contrairement à ceux qui n'ont qu'un seul ou aucun, sont plus souvent définis comme des membres de gang ($\chi^2(1) = 5,16, p < 0,05, \text{phi} = 0,08$).

À la lumière de ces résultats, il est possible de constater que peu de relations sont significatives. Seulement six variables sur les 14 analysées le sont. De plus, parmi celles qui le sont, les relations observées sont plutôt faibles. En effet, parmi les variables significatives le port des couleurs est la variable la plus fortement associée à l'étiquette membre de gangs avec un coefficient de force de 0,20. Il est également surprenant de constater que la race de l'adolescent n'est pas associée à l'étiquette membre de gangs, cela va à l'encontre du sens commun.

L'âge de l'adolescent a également été mis en relation avec la décision des répondants. Le tableau suivant fait état des résultats.

Tableau IX

Relations entre l'âge du délinquant et la probabilité d'être identifié membre de gangs

	Désignation membre de gang		t	n
	Non	Oui		
Âge du prévenu (12 à 17 ans)	14,30	14,52	-1,72	750

* = p<0,05 ** = p<0,01 *** = p<0,001

Les résultats suggèrent l'âge du délinquant n'influence pas la décision des observateurs lorsque vient le temps de juger de l'appartenance à un gang. Si certaines caractéristiques de l'adolescent augmentent les probabilités d'être identifié comme membre de gangs, certaines caractéristiques entourant le délit commis semblent également jouer un rôle important. Le prochain tableau présente le détail des relations entre les caractéristiques de l'incident et l'identification d'un contrevenant comme un membre de gangs de rue.

Tableau X

Relations entre les caractéristiques de l'incident et la probabilité d'être identifié membre de gangs

Facteurs	Désignation membre de gang		
	%	Phi	n
Caractéristiques de l'incident			
Nature du délit commis			
Voie de fait		0,01	750
Non	59,3		627
Oui	61,0		123
Agression armée		0,06	750
Non	58,3		621
Oui	65,9		129
Vol qualifié		0,03	750
Non	58,9		615
Oui	63,0		135
Agression sexuelle		-0,03	750
Non	60,2		635
Oui	56,5		115
Possession de stupéfiants		-0,00	750
Non	59,7		630
Oui	59,2		120
Introduction par effraction		-0,07*	750
Non	61,3		622
Oui	51,6		128
A commis son délit seul		-0,13***	750
Non	62,0		656
Oui	42,6		94
1 complice d'âge mineur		0,01	750
Non	59,3		642
Oui	61,1		108
1 complice d'âge majeur		-0,10**	750
Non	61,5		650
Oui	47,0		100

(Tableau X, suite)

Facteurs	Désignation membre de gang		
	%	Phi	n
Caractéristiques de l'incident (suite)			
4 complices d'âge mineur		-0,03	750
Non	60,3		637
Oui	55,8		113
4 complices d'âge majeur		0,02	750
Non	59,3		643
Oui	61,7		107
4 complices mineurs connus « gang » SPVM		0,04	750
Non	58,9		632
Oui	63,6		118
4 complices majeurs connus « gang » SPVM		0,19***	750
Non	55,8		640
Oui	81,8		110
Vide (aucune mention que le prévenu a une arme)		-0,05	750
Non	61,0		561
Oui	55,6		189
Possession d'un couteau		0,01	750
Non	59,4		554
Oui	60,2		196
Possession d'une arme à feu		0,05	750
Non	58,2		565
Oui	63,8		185
Possession d'une machette		-0,01	750
Non	59,8		570
Oui	58,9		180
Victime est de race blanche		-0,03	504
Non	62,4		386
Oui	58,5		118
Victime est de race noire		0,01	504
Non	61,1		386
Oui	62,7		118
Victime est d'origine hispanique		0,01	504
Non	61,1		373
Oui	62,6		131
Victime est d'origine arabe		0,01	504
Non	61,3		367
Oui	62,0		137
Présence d'antécédents chez la victime		0,02	504
Non	60,6		254
Oui	62,4		250
Victime a subi des blessures majeures		-0,01	504
Non	62,1		272
Oui	60,8		232
Victime connaît le prévenu		-0,06	504
Non	64,3		252
Oui	58,7		252

* = $p < 0,05$ ** = $p < 0,01$ *** = $p < 0,001$

Des facteurs relatifs aux caractéristiques de l'incident tels que les caractéristiques des complices semblent liés à l'attribution de l'étiquette membre de gang. Plus spécifiquement, les adolescents qui commettent un délit accompagné de plusieurs complices adultes connus du SPVM comme relation ou membre de gangs de rue ($\chi^2(1) = 26,43, p < 0,001, \text{phi} = 0,19$), augmente les probabilités qu'ils soient identifiés comme adhérent à ces groupes. Quant aux

adolescents qui commettent un délit seul ($\chi^2(1) = 12,97, p < 0,001, \phi = -0,13$), ou qui sont accompagnés d'un complice adulte lors de l'événement ($\chi^2(1) = 7,61, p < 0,01, \phi = -0,10$), ceux-ci ont moins de risques d'être identifiés membres de gangs. Le type de délit commis influence également l'observateur lors de sa prise de décision. En ce sens, la commission d'une introduction par effraction semble davantage être associée aux non-membres ($\chi^2(1) = 4,14, p < 0,05, \phi = -0,07$).

Encore une fois, il est possible de constater que peu de relations sont significatives. Seulement quatre variables sur les 24 analysées le sont. De plus, parmi celles qui le sont, les relations observées sont plutôt faibles. Ce qui a le plus d'effet sur l'attribution de l'étiquette membre de gangs c'est lorsque l'adolescent décrit dans la vignette commet un délit avec des complices adultes connus du SPVM comme relations ou membres de gangs de rue. Le coefficient de force étant de 0,19.

Le tableau suivant présente les résultats des relations entre les réactions de l'entourage et le jugement des observateurs lors de l'évaluation de l'appartenance à un gang.

Tableau XI

Relations entre les réactions de l'entourage et la probabilité d'être identifié membre de gangs

Facteurs	Désignation membre de gang		
	%	Phi	n
Réaction de l'entourage			
Identification « gang » par une source		-0,07	750
Non	55,0		251
Oui	61,9		499
Enseignant dit que le jeune est membre de gang		0,07	750
Non	57,6		569
Oui	65,7		181
Victime dit que le jeune est membre de gang		0,03	750
Non	59,0		629
Oui	62,8		121
Témoin oculaire dit que le jeune est membre de gang		-0,02	750
Non	60,2		553
Oui	57,9		197
Mère ne manifeste aucune surprise face au délit		-0,01	750
Non	59,9		372
Oui	59,3		378

* = $p < 0,05$ ** = $p < 0,01$ *** = $p < 0,001$

Aucune relation significative n'a été observée entre les variables liées à la réaction de l'entourage et le jugement des répondants.

Bien que la majorité de nos coefficients de forces peuvent être qualifiés de faibles (Rea et Parker, 1992), les résultats nous permettent cependant de constater des liens intéressants entre les facteurs relatifs aux caractéristiques de l'adolescent et de l'incident et l'attribution de l'étiquette membre de gang par l'ensemble de nos répondants. Également, contrairement à ce que nous appréhendions, des facteurs démographiques tels que l'âge, la race et le quartier de résidence du jeune ne semblent pas faire partie des caractéristiques sur lesquelles se basent les répondants pour identifier les membres de gang.

Même si nos résultats indiquent la présence de liens entre les caractéristiques des vignettes et le jugement de l'ensemble de nos répondants, nous devons pousser davantage nos analyses en utilisant des modèles multivariés. Les analyses multivariées nous permettront de découvrir des relations qui n'apparaissent pas en mode bivarié. Elles nous permettront également de connaître les meilleurs prédicteurs de l'étiquette membre de gangs pour l'ensemble des répondants et ensuite chacun des trois groupes, lorsque tous les autres prédicteurs mesurés sont contrôlés statistiquement.

4.3 Résultats des analyses multivariées

En regard de la documentation scientifique, des groupes focus et des résultats aux analyses préliminaires, nous avons sélectionné les facteurs les plus pertinents et les plus discriminants afin de créer un modèle empirique général qui permettrait de prédire le plus efficacement l'identification d'un adolescent comme un membre de gangs de rue. Nous avons ainsi sélectionné 12 prédicteurs parmi nos 17 dimensions. Encore une fois, les prédicteurs sont divisés en trois catégories, 1) les caractéristiques de l'adolescent 2) les caractéristiques de l'incident 3) la réaction de l'entourage.

Les caractéristiques de l'adolescent

Nous avons sélectionné une variable continue et sept variables dichotomiques liées aux caractéristiques du délinquant. La première variable qui a été intégrée à notre modèle est l'âge du contrevenant. Cette variable varie de 1 (12 ans) à 6 (17 ans). La race du délinquant fait également partie de nos prédicteurs. Il est important de noter que cette variable a été recodée afin que les adolescents de race noire et d'origine hispanique aient la valeur 1 et que les adolescents de race blanche et d'origine arabe aient la valeur 0. En effet, certains auteurs américains mentionnent que la majorité des membres de gangs seraient des afro-américains et des hispaniques, dans 85 % à 90 % des cas (Covey, Menard et Franzese,

1997). La troisième variable du modèle est le lieu de résidence dans un quartier « gang ». Cette variable est dichotomique. La valeur 1 a été attribuée aux quartiers identifiés comme étant liés aux gangs dans les vignettes distribuées aux participants soit Montréal-Nord, St-Michel et Rivière-des-Prairies. Le port des couleurs liées aux gangs et l'aveu de l'adhésion à un gang sont également considérés, ces variables sont toutes les deux dichotomiques. Ensuite, le rythme de vie instable de l'adolescent. Cette variable est dichotomique, la valeur 1 a été attribuée lorsque la mère ne connaissait ni les allées et venues, ni les fréquentations de son fils. La valeur 0 a été attribuée lorsque la mère décrit dans la vignette connaissait les allées et venues et les fréquentations de son fils. L'absentéisme scolaire, qui est une variable dichotomique est également présente dans notre modèle. La valeur 1 a été attribuée aux adolescents qui, dans les vignettes, s'absentaient régulièrement de l'école tandis que la valeur 0 a été attribuée aux adolescents qui fréquentaient assidûment l'école. Finalement, la présence d'antécédents judiciaires. Étant donné que cette variable était à l'origine une variable catégorielle, nous avons choisi de la dichotomiser. La valeur 1 a été attribuée aux adolescents qui, dans les vignettes, avaient fait l'objet d'une arrestation ou qui avaient plusieurs antécédents judiciaires. La valeur 0 a été attribuée aux adolescents sans antécédent judiciaire.

Les caractéristiques de l'incident

Pour ce qui est des caractéristiques de l'incident, nous avons sélectionné trois variables dichotomiques. Tout d'abord, la commission d'un délit de violence. Pour créer cette variable dichotomique, nous avons regroupé les délits suivants; voies de fait, vol qualifié, agression armée et agression sexuelle. Nous avons ainsi attribué la valeur 1 à ces quatre types de délits. La possession de stupéfiants et l'introduction par effraction ont été recodées à la valeur 0. La seconde variable est la présence de complices connus du SPVM comme relation ou membre de gangs. Cette variable était à l'origine une variable à sept catégories. Nous l'avons dichotomisé afin que la valeur 1 soit attribuée aux adolescents qui ont commis un délit en compagnie de complices mineurs ou adultes, connus du SPVM comme relation ou membre de gangs. Finalement, la possession d'une arme dangereuse. Dans notre modèle, cette variable est composée de deux indicateurs, soit la possession d'une machette ou d'une arme à feu. La valeur 1 a été attribuée lorsque l'adolescent était en possession d'une de ces deux armes, tandis que la valeur 0 a été attribuée aux adolescents qui avaient en leur possession un couteau ou aucune arme.

Les réactions de l'entourage

Enfin, une variable dichotomique relative aux réactions de l'entourage a été retenue dans notre modèle, soit la présence d'une source (professeur, victime ou témoin) qui identifie l'adolescent comme faisant partie d'un gang de rue. La valeur 1 a été attribuée lorsqu'une source mentionnait que l'adolescent était membre d'un gang.

Les variables non-significatives lors les analyses préliminaires peuvent devenir des prédicteurs significatifs dans un modèle de régression (Hosmer et Lemeshow, 2000). Ce pourquoi, nous avons intégré à notre modèle certaines variables non-significatives lors des analyses bivariées, mais jugées pertinentes du point de vue théorique pour comprendre la façon dont les personnes identifient les membres de gangs. Cependant, les variables liées aux caractéristiques de la victime ont été exclues de notre modèle de régression. Tout d'abord, lors des analyses préliminaires, aucune de ces caractéristiques n'était liée à notre variable dépendante. L'absence de relation n'est pas la seule raison de leur exclusion puisque comme nous l'avons mentionné précédemment, certaines variables peuvent devenir de bons prédicteurs dans un modèle multivarié. La principale raison relève de la gestion des données manquantes. La régression logistique ne tolère pas les données manquantes, c'est-à-dire qu'elle exclut tous les sujets pour qui certaines données sont absentes. Dans notre cas, puisque certaines vignettes décrivaient l'histoire d'un adolescent qui commettait une introduction par effraction ou qui était arrêté pour possession de stupéfiants, ces vignettes étaient automatiquement éliminées, puisqu'aucune donnée n'était présente pour les caractéristiques des victimes. Si nous avions considéré les caractéristiques de la victime dans notre modèle, nous aurions dû éliminer toutes les vignettes pour lesquelles l'adolescent a commis un de ces deux délits. Également, puisque nous n'avions pas suffisamment de sujets pour faire un modèle de régression propre aux délits contre la personne et propre aux délits sans violence, nous avons donc décidé d'exclure du modèle les variables liées aux caractéristiques de la victime.

4.3.1 Contrôler pour les facteurs individuels

Le modèle de régression qui est présenté au tableau XIII comprend également de nouvelles variables liées aux caractéristiques des répondants. Si les caractéristiques d'une situation influencent la façon dont on identifie un membre de gangs, il est fort possible que les caractéristiques de l'observateur, celui qui évalue la situation, influencent aussi la perception de l'appartenance à un gang. En effet, plusieurs études nous portent à croire que

perception du phénomène des gangs de rue peut dépendre de facteurs relatifs aux caractéristiques des personnes. À titre d'exemple, Chettleburgh (2003) indique que les policiers canadiens perçoivent différemment les gangs, en partie, à cause de leur expérience, leurs moyens d'expression ou les lois. De plus, Takata et Zevitk (1990) de même que Katz, Webb et Armstrong (2003) mentionnent que l'âge d'une personne aurait un impact significatif sur la perception de menace d'un gang, dans le sens où les jeunes personnes voient les gangs moins menaçants que les adultes. Ainsi, lorsqu'un phénomène est perçu comme menaçant, cela peut amener une réaction exagérée de certains citoyens face à des événements, des personnes ou des groupes de personnes qu'ils jugent déviants ou menaçants (Cohen, 1972).

Plusieurs travaux ont donc évoqué l'idée que les caractéristiques des personnes et la place que celles-ci occupent au sein du système de justice influencent la nature des définitions utilisées et par conséquent, les critères utilisés pour définir les membres de gangs. Cela nous porte à croire qu'un adolescent pourrait être étiqueté membre de gangs de rue par un tel alors que pour un autre, il en irait autrement. Afin de vérifier l'impact des caractéristiques des observateurs sur leur jugement, nous avons administré une vignette identique à la majorité de nos répondants. La vignette identique soumise aux répondants et pour laquelle nous leur avons demandé de juger si l'adolescent décrit dans l'histoire est membre d'un gang de rue est présentée ci-dessous.

Tableau XII

Vignette identique

Le prévenu, un adolescent de 15 ans, de race blanche, résidant dans le quartier St-Michel, a été arrêté en soirée pour avoir commis un vol qualifié dans un dépanneur. Au moment de l'événement, le prévenu se trouvait seul. La victime, qui est le caissier du dépanneur, est un adolescent de race noire, n'ayant aucun antécédent judiciaire. Il a subi des blessures physiques majeures à la suite de l'événement. Au moment de l'enquête, celui-ci affirme connaître le prévenu, mais ignore les motifs d'une telle agression. L'adolescent, qui a été arrêté sur les lieux du crime, était vêtu tout de noir. Il avait en sa possession une arme à feu qui fut immédiatement perquisitionnée. Au cours de l'enquête, ce dernier nous dit être membre d'un gang de rue. La mère du prévenu a également été rencontrée, celle-ci ne semble manifestement pas surprise par l'arrestation de son fils. Cependant, elle nous affirme que son fils est souvent à la maison et que lorsqu'il sort, elle sait toujours où le joindre. On nous informe aussi que le prévenu fréquente assidûment l'école. L'adolescent n'a pas d'antécédents judiciaires.

Ainsi, nos répondants ont été soumis à une situation identique pour laquelle nous leur demandions de se positionner à savoir si, selon eux, l'adolescent décrit dans l'histoire était un membre d'un gang de rue. Le tableau suivant présente les réponses à cette question selon le statut professionnel des répondants.

Tableau XIII

Proportion des répondants ayant identifié l'adolescent de la vignette identique comme un membre de gangs de rue

Répondants	%	n
Policiers	45,2	31
Cliniciens	20,0	25
Étudiants	44,8	152

Les différences observées entre les résultats de chacun des groupes sont majeures. Ces résultats préliminaires semblent indiquer que, confrontés à une même situation, les gens ne sont pas en mesure de s'entendre lorsqu'on leur demande d'identifier si un adolescent adhère aux gangs de rue. La proportion de cliniciens qui identifient l'adolescent de la vignette comme un membre de gangs de rue est nettement inférieur à la proportion de policiers ou d'étudiants qui identifient ledit adolescent comme un membre de gangs. Devant ces constats, l'hypothèse selon laquelle les caractéristiques de l'observateur et, de surcroît, la place que la personne occupe dans le système de justice, jouent sur la perception de l'appartenance à un gang semble se confirmer. Des analyses de régression avec les caractéristiques des observateurs permettront d'étudier plus en profondeur l'impact de ces caractéristiques sur la décision d'attribuer l'étiquette membre de gang à un contrevenant.

Les caractéristiques des observateurs

Ainsi, afin de bonifier l'élaboration de notre modèle d'interprétation nous avons sélectionné dans notre questionnaire huit variables relatives aux caractéristiques de l'observateur. Parmi ces variables, trois sont des caractéristiques démographiques des répondants. Premièrement, l'âge des répondants, qui est une variable continue. Ensuite le sexe, qui est une variable dichotomique et pour laquelle la valeur 1 a été attribuée aux hommes et 0 aux femmes. Finalement l'appartenance ethnique des observateurs. Cette variable est dichotomique, la valeur 1 a été attribuée aux répondants de minorités ethniques, tandis que la valeur 0 aux Caucasiens.

Nous avons également choisi cinq variables qui relèvent de questions d'opinion ou de connaissances sur les gangs. Parmi celles-ci, le constat de l'ampleur du phénomène des gangs au Québec. Les sujets devaient répondre à la question « Dans l'ensemble, croyez-vous que les gangs de rue ont pris de l'ampleur au Québec? » Les choix de réponses s'échelonnaient sur cinq points soit (1) pas du tout à (5) extrêmement. La perception du danger que représentent les gangs pour le public constitue une autre variable de notre modèle. Les sujets devaient répondre à la question « Jusqu'à quel point considérez-vous que les gangs de rue représentent une menace ou un danger pour le public? » Les choix de réponses variaient de 1 à 5, allant de (1) pas du tout menaçant à (5) extrêmement menaçant. La croyance en l'information médiatique a aussi été prise en considération dans notre modèle. Les sujets devaient répondre à la question « Avec quelle exactitude le portrait des gangs est-il dépeint dans les médias? » Cette variable est ordinale, les choix de réponses variaient entre 1 et 5, soit (1) totalement inexact à (5) totalement exact. La fréquence des contacts avec des membres de gangs a également été prise en considération. Les sujets devaient répondre à la question « À quelle fréquence estimez-vous entrer en contact avec des membres de gangs? » Les choix de réponse étaient (1) jamais (2) quelques fois par année (3) quelques fois par mois (4) quelques fois par semaines (5) chaque jour. La dernière variable relative aux caractéristiques des observateurs est celle de l'estimation du nombre de gangs de rue au Québec. Les sujets devaient répondre à la question ouverte « Combien de gangs estimez-vous qu'il y ait au Québec? »

Le tableau XIII présente trois modèles de régression logistique. Le premier modèle ne comprends que les caractéristiques des vignettes, le second que les caractéristiques des observateurs et le troisième, qui est notre modèle mixte, combine les caractéristiques des vignettes et celles des observateurs.

Certaines critiques peuvent être faites à l'égard de notre modèle mixte voulant que la combinaison des caractéristiques des vignettes et celles des observateurs brise le postulat de l'indépendance des observations. Cependant, notre modèle d'analyse se base sur celui présenté dans l'étude d'Applegate, Turner, Sanborn, Latessa et Moon (2000). Ces auteurs, qui utilisaient la technique du sondage factoriel, ont combiné à la fois les caractéristiques des vignettes et les caractéristiques des répondants dans un modèle de régression multiple, considérant que, comme le soulignaient Zellers et Byers, (2003), le bris du postulat de l'indépendance des observations n'a que peu d'effet sur les résultats

Tableau XIV

Régressions logistique sur les caractéristiques des vignettes et des observateurs et la probabilité d'être identifié membre de gangs

Prédicteurs		Identification de l'adolescent comme un membre de gang de rue								
		Modèle 1 (n=749)			Modèle 2 (n=681)			Modèle 3 (n=681)		
		b	ES	RC	b	ES	RC	b	ES	RC
Caractéristiques des vignettes	Caractéristiques de l'adolescent									
	Âge de l'adolescent (12 à 17ans) (1 à 6)	0,09	0,05	1,09	---	---	---	0,12*	0,05	1,13
	Race noire et hispanique (0-1)	0,07	0,16	1,07	---	---	---	0,08	0,18	1,09
	Résidence dans un quartier « gang » (0-1)	-0,14	0,16	0,87	---	---	---	-0,17	0,18	0,85
	Port des couleurs liées aux gangs (0-1)	0,94***	0,16	2,56	---	---	---	0,98***	0,18	2,67
	Aveu de son affiliation aux gangs (0-1)	0,83***	0,18	2,28	---	---	---	0,96***	0,19	2,62
	Rythme de vie instable (0-1)	0,64***	0,16	1,90	---	---	---	0,59***	0,18	1,80
	Absentéisme scolaire (0-1)	0,34*	0,16	1,41	---	---	---	0,51**	0,18	1,66
	Présence d'antécédents judiciaires (0-1)	0,44*	0,17	1,55	---	---	---	0,40*	0,19	1,50
	Caractéristiques de l'incident									
	Délit avec violence (0-1)	0,25	0,18	1,28	---	---	---	0,41*	0,20	1,50
	Complices connus du SPVM comme relations ou membres de gangs (0-1)	0,86***	0,19	2,36	---	---	---	0,86***	0,20	2,36
Possession d'une arme dangereuse (0-1)	0,17	0,16	1,18	---	---	---	0,15	0,18	1,16	
Réaction de l'entourage										
Présence d'une source d'identification (0-1)	0,28	0,18	1,32	---	---	---	0,37	0,19	1,45	
Caractéristiques des observateurs	Âge	---	---	---	-0,04***	0,01	0,96	-0,04***	0,01	0,96
	Sexe masculin (0-1)	---	---	---	0,26	0,19	1,30	0,06	0,20	1,06
	Minorité ethnique (0-1)	---	---	---	0,12	0,26	1,13	0,10	0,29	1,11
	Constat de l'ampleur du phénomène au Qc (1 à 5)	---	---	---	0,07	0,12	1,07	0,12	0,13	1,13
	Perception du danger pour le public (1 à 5)	---	---	---	0,06	0,11	1,06	0,02	0,13	1,02
	Croyance en l'information médiatique (1 à 5)	---	---	---	0,16	0,12	1,18	0,18	0,13	1,20
	Fréquence contacts avec membres de gangs (1 à 5)	---	---	---	-0,03	0,07	0,97	0,02	0,08	1,02
	Estimation du nombre de gangs au Qc	---	---	---	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Nagelkerke (R ²)		0,192			0,061			0,254		
Signification du modèle		p<0,001			p<0,001			p<0,001		
Pourcentage de bonnes classifications		67,7%			61,5%			71,1%		

* = p<0,05 ** = p<0,01 *** = p<0,001

Le modèle des caractéristiques des vignettes

Le premier modèle, composé seulement des caractéristiques des vignettes pour l'ensemble de nos trois groupes de répondants, explique 19,2 % de la variance de l'identification d'un membre de gangs. Les résultats suggèrent que le meilleur prédicteur de la perception de l'appartenance à un gang est le port de couleurs associées aux gangs. Les adolescents décrits dans les vignettes qui portent les couleurs rouges ou bleu sont 2,6 fois susceptibles d'être identifiés comme adhérant à un gang. Le second prédicteur est la présence de complices mineurs ou adultes connus du SPVM comme des relations ou des membres de gangs ($RC=2,36$, $p<0,001$). Le modèle démontre également que lorsque les adolescents décrits dans les vignettes clament leur appartenance à un gang ($RC=2,28$, $p<0,001$) et ont un rythme de vie instable ($RC=1,9$, $p<0,001$), ceux-ci sont davantage identifiés comme des membres de gangs de rue que les adolescents qui n'ont pas ces caractéristiques. Il est également démontré que la présence d'antécédents judiciaires est davantage associée au fait d'être identifié membre de gangs. En effet, lorsque les vignettes font mention que l'adolescent a déjà fait l'objet d'au moins une arrestation par le passé, celui-ci est 1,6 fois plus susceptible de se voir attribuer l'étiquette de membre de gangs. L'absentéisme scolaire est également un prédicteur, toutefois moins puissant que les précédents, de la perception de l'appartenance à un gang. Notons que l'absentéisme scolaire n'était pas lié à notre variable dépendante lors des analyses préliminaires. Ce modèle permet une bonne classification de 67,7 % des cas, ce qui semble peu considérant le taux de base qui est de 59,7 %.

Le modèle des caractéristiques des observateurs

Le deuxième modèle présenté dans le tableau XIII, met en relation uniquement les caractéristiques des observateurs. Celui-ci explique seulement 6,1 % de la variance de l'identification d'un membre de gang. L'âge de l'observateur est la seule variable qui permet de prédire l'attribution de l'étiquette membre de gang. Plus l'observateur est âgé, moins ce dernier est susceptible d'identifier un adolescent comme un membre de gang de rue. Le rapport de cote étant de 0,96. Ainsi, à chaque augmentation d'une année en âge chez l'observateur, il y a une diminution de 4% des chances d'attribuer l'étiquette de membre de gangs à l'adolescent décrit dans les vignettes. Il sera intéressant de vérifier ultérieurement si cette variable n'est pas seulement liée au statut professionnel des participants de l'étude. Rappelons que la proportion de vignettes remplies par les étudiants représente 40,5 % de l'ensemble des vignettes et que l'âge moyen de ces sujets est nettement inférieur à celle des

policiers et des cliniciens. Quoi qu'il en soit, ce modèle permet de classer correctement les sujets dans 61,5 % des cas.

Le modèle mixte

L'ajout des caractéristiques des observateurs à notre modèle de régression permet d'augmenter notre puissance prédictive. Le modèle explique maintenant 25,4 % de la variance de la perception de l'appartenance à un gang. En contrôlant pour les caractéristiques des observateurs, certaines variables relatives aux caractéristiques des vignettes, telles que l'âge du délinquant et la nature du délit commis, deviennent d'importants prédicteurs de notre variable dépendante. En effet, pour ce qui est de l'âge, à chaque augmentation d'une année chez l'adolescent celui-ci a 1,13 fois plus de chance d'être identifié membre de gangs ($RC=1,13$, $p<0,05$). Également, lorsque l'adolescent décrit dans la vignette commet un délit de violence, celui-ci a plus de risque d'être identifié membre de gangs qu'un adolescent qui se fait intercepter pour possession de stupéfiants et qui commet une introduction par effraction ($RC=1,5$, $p<0,05$). Ainsi, parmi les 12 variables relatives aux éléments d'une situation, huit permettent de prédire l'identification d'un contrevenant comme un membre de gang. Même en contrôlant pour les caractéristiques des répondants, le port des couleurs demeure toujours le meilleur prédicteur. Ainsi, en ordre d'importance, les adolescents qui portent les couleurs rouge ou bleu ($RC=2,67$, $p<0,001$), qui clament leur appartenance à un gang ($RC=2,62$, $p<0,001$), qui commettent un délit accompagné de complices connus du SPVM comme relation ou membre de gangs ($RC=2,36$, $p<0,001$), qui ont un rythme de vie instable ($RC=1,8$, $p<0,001$), qui s'absentent régulièrement de l'école ($RC=1,66$, $p<0,01$) et qui ont à leur actif au moins un antécédent judiciaire ($RC=1,5$, $p<0,05$) sont plus susceptibles de se voir attribuer l'étiquette de membres de gangs. Mentionnons également que l'âge de l'observateur demeure toujours un prédicteur de l'identification d'un membre de gang même en contrôlant pour les caractéristiques de vignettes ($RC=0,96$, $p<0,001$). Ce dernier modèle permet de classer correctement les sujets dans 71,1 % des cas.

Les résultats aux trois modèles de régression suggèrent que nous sommes en mesure de mieux prédire la décision des répondants quant à l'identification d'un membre de gang lorsqu'on prend en compte les caractéristiques d'une situation (du délinquant, de l'incident et de la réaction de l'entourage) combinées à celles des observateurs. Ainsi, l'hypothèse selon laquelle les caractéristiques individuelles influencent la façon d'évaluer une situation

et de percevoir le phénomène des gangs semble se confirmer. Chacun de nos modèles de régression peut être amélioré si nous les appliquons à nos trois groupes de répondants respectifs. Jusqu'à présent, nous avons considéré l'ensemble des répondants de notre étude sans distinction de leur statut professionnel. Dans de notre échantillon global les vignettes remplies par les étudiants représentaient 40,5 %, par les policiers 40,9 % et par les cliniciens 18,5 %. Puisque la proportion de vignettes remplies par les cliniciens au sein de notre échantillon global n'était que de 18,5 %, il est difficile de savoir si les résultats reflètent bien leur perception de l'appartenance à un gang. Ainsi, en appliquant le modèle régression selon du statut professionnel de l'observateur, nous serons également en mesure de savoir si la place qu'une personne occupe dans le système de justice influence la perception de l'appartenance à un gang.

Les trois modèles de régression ont donc été appliqués à chacun de nos trois échantillons respectifs, soit les policiers, les cliniciens et les étudiants. Dans un premier temps, le tableau XIV présente les résultats de l'analyse de régression logistique lorsque nos prédicteurs sont les caractéristiques des vignettes.

Tableau XV

Régression logistique sur les caractéristiques des vignettes et la probabilité d'être identifié membre de gangs selon la profession

Prédicteurs		Identification de l'adolescent comme un membre de gang de rue								
		Policiers (n=306)			Cliniciens (n=138)			Étudiants (n=306)		
		b	ES	RC	b	ES	RC	b	ES	RC
Caractéristiques des vignettes	Caractéristiques de l'adolescent									
	Âge de l'adolescent (12 à 17ans) (1 à 6)	0,15	0,08	1,16	0,12	0,12	1,12	0,09	0,08	1,09
	Race noire et hispanique (0-1)	0,17	0,28	1,18	0,73	0,46	2,08	-0,21	0,26	0,82
	Résidence dans un quartier « gang » (0-1)	-0,01	0,28	0,99	-0,44	0,43	0,64	-0,10	0,26	0,91
	Port des couleurs liées aux gangs (0-1)	0,82**	0,28	2,28	1,71***	0,47	5,52	0,81**	0,28	2,24
	Aveu de son affiliation aux gangs (0-1)	1,38***	0,31	3,97	0,62	0,47	1,86	1,00***	0,30	2,71
	Rythme de vie instable (0-1)	0,99***	0,28	2,70	0,72	0,44	2,05	0,40	0,27	1,49
	Absentéisme scolaire (0-1)	0,10	0,28	1,10	0,69	0,44	1,99	0,71**	0,27	2,03
	Présence d'antécédents judiciaire (0-1)	0,25	0,30	1,28	0,83	0,49	2,29	0,44	0,28	1,55
	Caractéristiques de l'incident									
	Délit avec violence (0-1)	0,37	0,30	1,44	1,55**	0,55	4,70	-0,23	0,29	0,80
	Complices connus du SPVM comme relations ou membres de gangs (0-1)	1,66***	0,35	5,26	1,43**	0,51	4,16	0,25	0,30	1,28
	Possession d'une arme dangereuse (0-1)	0,45	0,28	1,56	1,17*	0,46	3,22	-0,27	0,27	0,76
Réaction de l'entourage										
Présence d'une source d'identification (0-1)	1,13***	0,31	3,08	-0,89	0,49	0,41	0,36	0,28	1,43	
Nagelkerke (R ²)		0,331			0,401			0,161		
Signification du modèle		p<0,001			p<0,001			p<0,001		
Pourcentage de bonnes classifications		73,9			76,8			70,9		

* = p<0,05 ** = p<0,01 *** = p<0,001

D'après les résultats présentés au tableau XIV, notre modèle semble davantage être en mesure d'expliquer le processus d'identification des membres de gang par les cliniciens. Le modèle explique 40,1 % de la variance de la décision des cliniciens, 33,1 % de la variance de la décision des policiers et 16,1 % de la variance de la décision des étudiants universitaires. Pour les policiers, c'est le fait de se trouver en compagnie de complices connus du SPVM comme relation ou membre de gang qui augmente le plus les risques qu'un adolescent soit identifié membre de gangs. En effet, on remarque que lorsque l'adolescent décrit dans les vignettes se trouve en compagnie de ce type de complices, les policiers ont 5,3 fois plus de risques de lui attribuer l'étiquette membre de gangs. Si ce sont les complices qui influencent le plus la décision des policiers, pour les cliniciens, c'est la tenue vestimentaire de l'adolescent qui a le plus de poids dans leur décision. On observe que lorsque l'adolescent décrit dans la vignette porte les couleurs bleu ou rouge, couleurs associées aux deux grands consortiums gangs les Crips et les Bloods, ce dernier est 5,5 fois plus susceptible d'être identifié membre de gang par les cliniciens qu'un adolescent qui n'arbore pas les couleurs. Finalement, le meilleur prédicteurs de l'appartenance à un gang chez les étudiants est l'aveu par l'adolescent de son affiliation à un gang. Lorsque l'adolescent qui est décrit dans la vignette clame son appartenance, celui-ci a 2,7 fois plus de risques de se voir attribuer l'étiquette de membre lorsque l'observateur de la situation est un étudiant.

Si le meilleur prédicteur de l'appartenance à un gang pour les policiers est les complices connus du SPVM comme relation ou membre de gang, quatre autres facteurs permettent également de prédire leur décision. En effet, le deuxième prédicteur le plus puissant est l'aveu de l'adolescent. Un adolescent qui mentionne être membre d'un gang de rue est 4,0 fois plus susceptible d'être identifié comme tel par les policiers. Vient ensuite la présence d'une source. Lorsque dans les vignettes, un enseignant, un témoin oculaire ou une victime, mentionne que l'adolescent est un membre de gang, les policiers ont 3,1 fois plus de risques de prendre en compte cette information et d'identifier le jeune comme un membre de gang de rue. En effet, ce type d'information fait partie intégrante du travail des policiers. Ce qui explique, en partie, l'impact de la présence d'une source sur leur jugement. Quant au rythme de vie négatif, le fait que l'adolescent s'absente régulièrement de la maison et que la mère ne connaît ni ses allées et venues ni ses fréquentations permet également prédire la décision des policiers ($RC=2,70$, $p<0,001$). Finalement, la tenue vestimentaire de l'adolescent, caractérisée par le port des couleurs rouge ou bleu, augmente les probabilités

qu'il soit identifié comme adhérent aux gangs de rue ($RC=2,28$, $p<0,01$). Ce modèle permet de classer correctement les sujets dans 73,9 % des cas.

Quant aux cliniciens, si la tenue vestimentaire s'avère le meilleur prédicteur, trois autres facteurs jouent également un rôle dans le processus d'identification des membres de gangs. Tout d'abord, la nature du délit commis. Les résultats suggèrent que lorsque l'adolescent décrit dans les vignettes commet un délit de violence, celui-ci est 4,7 fois plus susceptible d'être identifié comme adhérent à un gang par un clinicien. Tout comme pour les policiers, commettre un délit en compagnie de complices connus du SPVM comme relation ou membre de gangs de rue permet d'affirmer que le clinicien identifiera davantage cet adolescent comme un membre de gangs ($RC=4,16$, $p<0,01$). Finalement, lorsqu'un adolescent décrit dans les vignettes se fait arrêter en possession d'une arme à feu ou d'une machette, ce dernier à 3,2 fois plus de risques de se voir attribuer l'étiquette de membre de gangs de rue. Ce modèle permet de prédire la décision des cliniciens de manière véridique dans 76,8 % des cas.

Quant à notre groupe d'étudiants pour qui l'aveu est le meilleur prédicteur, deux autres facteurs permettent aussi de prédire leur décision. Tout d'abord, comme les policiers et les cliniciens, le port des couleurs est un bon prédicteur de l'appartenance à un gang ($RC=2,24$, $p<0,01$). Les résultats suggèrent également que lorsque l'adolescent décrit dans les vignettes s'absente régulièrement de l'école, celui-ci est 2,0 fois plus susceptible d'être identifié comme faisant partie d'un gang par les étudiants. Ainsi, un adolescent qui présente les caractéristiques énumérées dans le modèle sera considéré membre de gang dans 70,9 % des cas.

En somme, on remarque que pour les policiers et les étudiants, la majorité des variables qui prédisent leur décision sont des variables liées aux caractéristiques de l'adolescent. Quant aux cliniciens, ce sont les variables liées aux caractéristiques de l'incident. Comme nous l'avons mentionné précédemment, plusieurs caractéristiques influencent la façon dont les gens perçoivent le phénomène des gangs et, de surcroît, identifient les membres. Nous venons de voir que certaines caractéristiques relatives à une situation permettent d'expliquer leur décision, mais nous sommes également d'avis que les caractéristiques des observateurs permettraient d'expliquer davantage leur décision. Avant de combiner les caractéristiques des vignettes et celles des observateurs, le tableau XV

présente une régression avec seules les caractéristiques des observateurs. Les années d'expérience et la distinction entre les policiers patrouilleurs et les policiers enquêteurs sont des variables qui ont été ajoutées à ce modèle. En effets, ces deux variables ne figuraient pas dans le modèle incluant l'ensemble des sujets, cela en raison qu'elles ne pouvaient s'appliquer aux trois groupes étudiés.

Tableau XVI

Régression logistique sur les caractéristiques des observateurs et la probabilité d'être identifié membre de gangs selon la profession

Prédicteurs		Identification de l'adolescent comme un membre de gang de rue								
		Policiers (n=302)			Cliniciens (n=119)			Étudiants (n=285)		
		b	ES	RC	b	ES	RC	b	ES	RC
Caractéristiques des observateurs	Age	-0,01	0,04	0,99	-0,02	0,03	0,98	-0,08	0,05	0,92
	Sexe masculin (0-1)	0,49	0,34	1,63	-0,75	0,52	0,47	0,01	0,34	1,01
	Minorité ethnique (0-1)	-0,53	0,39	0,59	-0,13	1,23	0,88	0,41	0,47	1,50
	Constat de l'ampleur du phénomène au Qc (1-5)	-0,31	0,23	0,74	0,60*	0,30	1,81	0,12	0,18	1,13
	Perception du danger pour le public (1-5)	0,20	0,24	1,22	0,25	0,35	1,29	-0,14	0,18	0,87
	Croyance en l'information médiatique (1-5)	-0,10	0,18	0,91	-0,49	0,47	0,61	0,37	0,24	1,45
	Fréquence contacts avec membres de gangs (1-5)	0,09	0,18	1,10	0,36	0,31	1,43	-0,04	0,11	0,96
	Estimation du nombre de gangs au Québec	-0,00	0,00	1,00	-0,00	0,02	1,00	0,00	0,00	1,00
	Années d'expérience	0,03	0,04	1,03	0,06*	0,03	1,06	---	---	---
	Patrouilleur vs enquêteur (0-1)	0,57	0,35	1,78	---	---	---	---	---	---
Nagelkerke (R ²)		0,059			0,150			0,035		
Signification du modèle		p>0,05			p>0,05			p>0,05		
Pourcentage de bonnes classifications		65,0			68,1			61,5		

* = p<0,05 ** = p<0,01 *** = p<0,001

Lorsqu'on met en relation les caractéristiques des évaluateurs et leur décision prise face à une situation pour laquelle nous leur demandons de se positionner sur l'appartenance à un gang, le modèle n'est significatif pour aucun des groupes. Nous ne pouvons donc apporter aucune conclusion quant à l'influence des caractéristiques des observateurs, à elles seules, sur la décision prise par les policiers, les cliniciens et les étudiants. Nous ne devons toutefois pas ignorer ces résultats puisqu'une fois combinées aux caractéristiques des vignettes, les caractéristiques des observateurs pourraient permettre un meilleur contrôle statistique. Le tableau XXI présente le modèle de régression mixte, combinant à la fois les caractéristiques des vignettes et celles des observateurs. Considérant le nombre de sujets dans chacun des groupes, puisque nous voulions éviter d'avoir un nombre trop élevé de variables dans notre modèle, nous avons sélectionné les caractéristiques des observateurs que nous jugeons les plus pertinentes.

Tableau XVII

Régression logistique sur les caractéristiques des vignettes et des observateurs et la probabilité d'être identifié membre de gangs selon la profession

Prédicteurs		Identification de l'adolescent comme un membre de gang de rue								
		Policiers (n=287)			Cliniciens (n=133)			Étudiants (n=297)		
		b	ES	RC	b	ES	RC	b	ES	RC
Caractéristiques des vignettes	Caractéristiques de l'adolescent									
	Âge de l'adolescent (12 à 17ans) (1 à 6)	0,20*	0,09	1,22	0,36	0,16	1,43	0,13	0,14	1,13
	Race noire et hispanique (0-1)	0,18	0,30	1,20	1,16*	0,57	3,19	-0,24	0,39	0,79
	Résidence dans un quartier « gang » (0-1)	0,07	0,30	1,07	-0,68	0,50	0,51	-0,10	0,73	0,91
	Port des couleurs liées aux gangs (0-1)	0,99***	0,31	2,70	2,33***	0,62	10,27	0,92**	0,00	2,50
	Aveu de son affiliation aux gangs (0-1)	1,46***	0,34	4,32	0,55	0,55	1,74	1,08***	0,00	2,94
	Rythme de vie instable (0-1)	1,05***	0,31	2,85	0,87	0,55	2,38	0,42	0,13	1,53
	Absentéisme scolaire (0-1)	0,14	0,30	1,15	1,61**	0,59	5,02	0,88**	0,00	2,40
	Présence d'antécédents judiciaire (0-1)	0,33	0,33	1,39	1,15	0,62	3,17	0,46	0,12	1,58
	Caractéristiques de l'incident									
	Délit avec violence (0-1)	0,37	0,33	1,45	2,01**	0,73	7,50	-0,15	0,62	0,86
	Complices connus du SPVM comme relations ou membres de gangs (0-1)	1,88***	0,39	6,57	1,98**	0,67	7,22	0,27	0,41	1,30
	Possession d'une arme dangereuse (0-1)	0,37	0,31	1,45	1,73**	0,59	5,66	-0,33	0,25	0,72
Réaction de l'entourage										
Présence d'une source d'identification (0-1)	1,42***	0,35	4,13	-1,01	0,60	0,36	0,55	0,07	1,73	
Caractéristiques des observateurs	Age	-0,04	0,04	0,96	-0,04	0,03	0,96	-0,07	0,06	0,94
	Sexe masculin (0-1)	0,60	0,36	1,82	-1,81**	0,63	0,16	-0,41	0,34	0,67
	Constat de l'ampleur du phénomène au Qc (1 à 5)	-0,10	0,21	0,91	1,18**	0,44	3,26	-0,13	0,18	0,87
	Croyance en l'information médiatique (1 à 5)	-0,18	0,18	0,83	-0,18	0,42	0,83	0,53*	0,24	1,70
	Années d'expérience	0,03	0,04	1,03	0,13**	0,04	1,14	---	---	---
	Patrouilleur vs enquêteur (0-1)	0,79*	0,39	2,20	---	---	---	---	---	---
	Nagelkerke (R ²)		0,412			0,584			0,211	
Signification du modèle		p<0,001			p<0,001			p<0,001		
Pourcentage de bonnes classifications		76,0			77,4			72,1		

* = p<0,05 ** = p<0,01 *** = p<0,001

L'application du modèle mixte à chacun des groupes de notre étude présente de nouveaux résultats intéressants. Tout d'abord, la combinaison des caractéristiques de vignettes et des observateurs permet d'augmenter notre proportion de variance expliquée.

Le modèle mixte appliqué aux policiers

Lorsqu'on applique le modèle mixte à notre échantillon de policiers, celui-ci permet maintenant d'expliquer 25,4 % de la variance de la perception de l'appartenance à un gang. Même en contrôlant pour les caractéristiques des observateurs, les caractéristiques des vignettes qui étaient significatives dans le premier modèle de régression le demeurent. Bien au contraire, l'âge du délinquant devient maintenant un prédicteur de l'attribution de l'étiquette membre de gang par les policiers. Ainsi, plus les contrevenants décrits dans les vignettes sont âgés plus ces derniers sont susceptibles d'être identifiés comme adhérant à un gang, le rapport de cote étant de 1,2. Mis à part ce nouveau prédicteur, la variable qui a le plus de poids dans leur décision demeure toujours la présence de complices connus du SPVM comme relation ou membre de gang ($RC=6,57$, $p<0,001$). Vient ensuite l'aveu de l'adolescent. Lorsque l'adolescent décrit dans les vignettes mentionne être membre d'un gang de rue, celui-ci est 4,3 fois plus susceptible d'être identifié comme tel par les policiers. La présence d'une source est encore un prédicteur puissant. À preuve, lorsque dans les vignettes un enseignant, un témoin ou une victime mentionnent que le contrevenant fait partie d'un gang, celui-ci a 4,1 fois plus de risques de se voir identifier comme tel. Ensuite, les adolescents qui ont un rythme de vie instable ($RC=2,85$, $p<0,001$) et qui portent les couleurs rouge ou bleu dans leur tenue vestimentaire ($RC=2,7$, $p<0,001$) se verront plus souvent identifiés membre de gang de rue que les adolescents qui n'ont pas ces caractéristiques. Fait intéressant à noter, lorsqu'on demande à un policier de se positionner à savoir si l'adolescent est un membre de gangs de rue, si le policier en question est un patrouilleur ce dernier sera 2,2 fois plus susceptible d'identifier l'adolescent comme un membre de gang que si l'observateur est un enquêteur. Ainsi, au sein même d'un groupe de personne relativement homogène, le statut professionnel influencera la façon d'évaluer une situation. Ce modèle permet de prédire la décision des policiers de manière véridique dans 76,0 % des cas

Le modèle mixte appliqué aux cliniciens

Si l'on se tourne vers les résultats obtenus pour les cliniciens des centres jeunesse, le modèle appliqué à ce groupe permet d'expliquer 58,4 % de la variance de notre variable dépendante, ce qui est nettement supérieur aux policiers et aux étudiants. Lorsque nous contrôlons pour les caractéristiques des observateurs, deux nouvelles variables relatives aux caractéristiques des vignettes deviennent des prédicteurs significatifs. La race du délinquant entre maintenant en ligne de compte lors de l'attribution de l'étiquette membre de gang. Lorsque l'adolescent décrit dans les vignettes est de race noire ou d'origine hispanique, celui-ci a 3,2 fois plus de risques d'être identifié membre d'un gang de rue qu'un adolescent de race blanche ou d'origine arabe. Le second prédicteur qui vient s'ajouter est l'absentéisme scolaire. Lorsque le contrevenant décrit dans les vignettes s'absente régulièrement de l'école, ce dernier sera cinq fois plus susceptible qu'un adolescent qui fréquente assidûment l'école d'être identifié comme adhérant aux gangs. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les quatre variables qui étaient significatives dans le modèle des caractéristiques des vignettes le sont toujours. Le port des couleurs demeure le meilleur prédicteur chez les cliniciens pour identifier un adolescent comme un membre de gangs de rue ($RC=10,3$, $p<0,001$). De plus, en ordre d'importance, les probabilités qu'un adolescent soit identifié comme un membre de gangs par ces professionnels augmentent lorsque les vignettes présentent un adolescent qui commet un délit avec violence ($RC=7,5$, $p<0,01$), qui commet un délit accompagné de complices connus du SPVM comme relation ou membre de gangs ($RC=7,22$, $p<0,01$), et qui se fait arrêté en possession d'une arme à feu ou d'une machette ($RC=5,66$, $p<0,01$).

Si le modèle des caractéristiques des observateurs n'était pas significatif, nos résultats suggèrent maintenant que trois variables permettent d'expliquer la décision prise par les cliniciens, lorsqu'on contrôle pour les caractéristiques des vignettes. Tout d'abord, le sexe de l'observateur ($RC=0,16$, $p<0,01$). Les hommes sont moins susceptibles que les femmes d'identifier un adolescent comme un membre de gangs de rue. Les années d'expérience ($RC=1,14$, $p<0,01$) entrent elles aussi en jeu lors de l'évaluation de l'appartenance à un gang. Plus le clinicien qui juge une situation a cumulé des années d'expérience dans ce métier, plus les probabilités qu'il identifie un adolescent comme un membre de gang de rue augmentent. Finalement, la perception de l'ampleur du phénomène des gangs au Québec est aussi un important prédicteur de leur décision ($RC=3,36$, $p<0,01$). Plus le clinicien perçoit que le

phénomène des gangs a pris de l'ampleur au Québec, plus les risques qu'il identifie un contrevenant comme un membre de gang de rue augmentent. Ce modèle permet une bonne classification dans 77,4 % des cas

Le modèle mixte appliqué aux étudiants universitaires

Maintenant que nous connaissons les facteurs qui entrent en jeu lors de l'évaluation de l'appartenance à un gang chez nos deux groupes d'experts, il est intéressant de comparer ces résultats à ceux de notre groupe de référence composés d'étudiants universitaires. Le modèle mixte permet d'expliquer 21,1 % de la variance de la décision des étudiants. En effet, seulement trois prédicteurs relatifs aux caractéristiques des vignettes sont significatifs. Ces prédicteurs sont les mêmes que ceux qui ont été observés dans le modèle des caractéristiques de vignettes. En ce sens, l'aveu demeure le prédicteur qui a le plus de poids dans leur décision. Lorsque l'adolescent décrit dans les vignettes clame adhérer à un gang ($RC=2,94$, $p<0,01$), porte les couleurs associées aux deux grands consortiums, les Crips et les Bloods ($RC=2,5$, $p<0,01$), et s'absente régulièrement de l'école ($RC=2,4$, $p<0,01$) celui-ci est plus susceptible d'être identifiés comme un membre de gangs de rue. Fait intéressant à noter, plus les étudiants croient que l'information qui est véhiculée dans les médias représente la réalité, plus ceux-ci ont tendance à identifier un contrevenant comme un membre de gang de rue. Le rapport de cote étant de 1,7. Ce modèle mixte permet de prédire la décision des étudiants de manière véridique dans 72,1 % des cas.

En somme, les résultats du modèle mixte suggèrent que les critères sur lesquels les répondants se basent pour identifier les membres de gangs de rue diffèrent selon le statut professionnel. Les policiers et les étudiants se basent principalement sur les caractéristiques du délinquant tandis que les cliniciens se basent majoritairement sur les éléments entourant le délit commis. Bien que d'un groupe à l'autre, les facteurs qui influencent l'évaluation de l'appartenance à un gang ne sont pas toujours les mêmes, les trois groupes semblent s'entendre sur un critère particulier. Les adolescents qui portent les couleurs rouge ou bleu dans leur tenue vestimentaire se verront plus souvent identifiés membre de gangs de rue que les adolescents qui n'arborent pas les couleurs. Les résultats suggèrent également que nos deux échantillons d'experts se basent sur davantage de critères pour identifier les membres de gangs que les étudiants. S'il existe des différences quant aux critères d'une situation qui influencent la

décision d'identifier un membre de gangs, au sein de chacun de nos trois groupes on observe également des différences. En ce sens, les caractéristiques individuelles des répondants influencent la façon dont les membres de gang sont définis.

CHAPITRE 5
INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS ET
CONCLUSION

5. INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS ET CONCLUSION

5.1 Synthèse et interprétation des résultats

Dans le cadre de ce mémoire, deux objectifs étaient à l'étude. Tout d'abord, nous souhaitions connaître les critères sur lesquels se basent les policiers, les cliniciens et les étudiants universitaires pour identifier un délinquant comme un membre de gangs de rue et le poids relatif de chacun de ces critères sur leur décision. Ensuite, nous voulions étudier l'impact des caractéristiques des observateurs sur leur décision et le poids relatif de ces caractéristiques. Nos résultats suggèrent que les policiers, les cliniciens et les étudiants universitaires n'utilisent pas les mêmes informations pour identifier les membres de gangs de rue. Ces différences semblent être liées au fait que les caractéristiques individuelles d'une personne et la place que celle-ci occupe au sein du système de justice influencent la perception de l'appartenance à un gang.

5.1.1 L'identification des membres de gangs : un problème de fidélité

Les caractéristiques des observateurs et la place que ceux-ci occupent au sein du système de justice influencent la façon de définir les membres de gangs, tout comme le processus d'identification qui s'en suit. La documentation scientifique soutient ces propos. L'âge aurait effectivement un impact significatif sur la perception de menace d'un gang (Takata et Zevitk, 1990 ; Katz et coll., 2003). Les jeunes, par exemple, percevraient les gangs comme moins menaçants que les adultes puisqu'ils seraient plus souvent appelés à être en contact avec des adolescents dont l'univers gravite autour des gangs. Si l'âge d'une personne peut influencer la façon de percevoir les membres de gang, l'expérience, les moyens d'expression, les lois (Chettleburgh, 2003), les intérêts et la profession (Spergel, 1995) auraient également un impact significatif sur la manière de définir ces groupes et leurs membres. Nos résultats abondent également en ce sens. Nous avons constaté que les caractéristiques des répondants et leur statut professionnel ont une influence manifeste sur la manière de définir un membre de gangs de rue. Or, comme les définitions varient selon les groupes de répondants, il apparaît clair,

selon nos résultats, que des préoccupations en regard de la fidélité persistent actuellement envers l'identification des membres de gangs. En effet, les questions relatives à la fidélité s'expliquent tout d'abord par l'absence de consensus entre les répondants sur l'attribution de l'étiquette membre de gangs lorsque ces derniers sont appelés à juger une même situation. Ensuite, la façon de définir les membres de gangs et par conséquent de les identifier dépend de la place que la personne occupe au sein du système de justice de même que de ses caractéristiques personnelles.

Tout d'abord, lorsqu'on soumet une situation identique à nos trois groupes de répondants et que nous leur demandons de se positionner à savoir si l'adolescent décrit dans l'histoire est un membre de gangs de rue ou non, ces derniers ne sont pas en mesure de s'entendre. À preuve, 45,2 % des policiers ont attribué l'étiquette membre de gangs à l'adolescent décrit dans l'histoire, contre 44,8 % des étudiants et seulement 20 % des cliniciens. À cet effet, il semble que les policiers soient plus enclins à identifier les adolescents comme des membres de gangs. Il faut toutefois demeurer prudent devant cette affirmation. La vignette identique comportait peut-être davantage de caractéristiques sur lesquelles se basent les policiers pour identifier les membres de gangs. En effet, nous constatons que selon la profession exercée, les personnes ne s'attardent pas toutes aux mêmes informations pour identifier les membres de gangs.

Ainsi, devant une même situation, les observateurs n'arrivent pas à la même conclusion lorsqu'on leur demande de statuer sur l'appartenance à un gang. Cela, parce que la perception des membres de gangs diffère d'un groupe de professionnels à l'autre. À preuve, lorsqu'on compare les caractéristiques des vignettes qui permettent de prédire l'attribution de l'étiquette membre de gangs pour chacun des groupes de répondants, celles-ci diffèrent selon le statut professionnel. Les policiers et les étudiants se fondent davantage sur les caractéristiques du délinquant pour prendre leur décision tandis que les cliniciens se fondent principalement sur les caractéristiques de l'incident. Les personnes répondantes ne s'attardent pas aux mêmes caractéristiques dépendamment de la place que celles-ci occupent au sein du système de justice. En effet, la nature du mandat de chacune des institutions de même que leur préoccupation première à l'égard de ce problème social influenceraient la façon de définir les membres de gang. De plus, l'existence de critères d'identification officiels pour les policiers permettrait

également d'expliquer, en partie, l'absence de consensus sur les critères utilisés par chacun des groupes.

Les caractéristiques des vignettes qui prédisent la décision des policiers sont étroitement liées aux critères officiels qui guident habituellement leur évaluation. En effet, parmi les six prédicteurs de leur décision, quatre se retrouvent parmi la liste des critères officiels. À ce titre, le port des couleurs (critère 6), l'aveu (critère 3), la présence d'une source fiable (critère 1) et le fait de commettre un délit en compagnie de complice connus des policiers comme relations ou des membres de gang (critère 2). C'est chez les policiers que nous retrouvons le plus grand nombre de prédicteurs qui concordent avec les critères officiels. Cela n'est pas surprenant étant donné qu'ils ont dû intégrer cette information dans le cadre de leurs fonctions. Bien que les critères officiels guident leur évaluation, les policiers se basent également sur d'autres informations qui ne se retrouvent pas dans la liste des critères officiels. En ce sens, l'âge de l'adolescent et son rythme de vie instable, quoiqu'ils comptent parmi les prédicteurs les plus faibles, sont liés à l'attribution de l'étiquette membre de gangs.

Contrairement aux policiers, les cliniciens n'ont pas de critères établis d'avance pour identifier les membres de gangs, pas plus qu'ils n'ont le mandat d'amasser des preuves afin de prouver devant un tribunal l'association d'un adolescent à un gang. Les cliniciens ont donc le loisir d'user de leurs compétences cliniques pour identifier les membres de gangs, contrairement aux policiers qui sont techniquement encadrés par des critères précis. L'information utilisée par les cliniciens pour juger de l'appartenance à un gang est relativement différente de celle qui est utilisée par les policiers. Seuls le port de couleurs et le fait de commettre un délit en compagnie de complice connus du SPVM comme relation ou membre de gang sont les mêmes que les policiers. On constate également à la vue des résultats que l'aveu de l'adolescent n'est pas une information qui est prise en considération par les cliniciens pour identifier les membres de gangs. Puisque ces intervenants n'ont pas de critères préétablis, leur jugement semble plus nuancé. En effet, ces derniers semblent être conscients que l'aveu n'est pas une preuve hors de tout doute raisonnable de l'affiliation à un gang. En effet, certains auteurs comme Collins et coll. (2000), ont mentionné à ce propos que certains jeunes affirment être membres d'un gang simplement parce que l'adhésion à ces groupes est synonyme de dur à cuire et qu'en s'affirmant ainsi, il souhaite gagner un certain respect. Contrairement aux

policiers et aux étudiants, les cliniciens se basent davantage sur des informations liées au délit commis. Pour ces professionnels, la commission d'un délit de violence et le port d'une arme dangereuse sont des indices d'une association à un gang. En effet, la possession d'armes illégales (Bjeerregaard et Lizotte, 1995) et l'implication dans la violence (Thornberry et coll., 2003) sont considérées dans la documentation scientifique comme des facteurs de risque de l'adhésion à un gang. On note également que l'absentéisme scolaire est une caractéristique de l'adolescent qui est pris en considération par les intervenants pour juger de l'appartenance à un gang. Encore une fois, cette caractéristique est considérée comme un facteur de risque de l'adhésion à un gang dans la documentation scientifique (Lahey, Gordón, Loeber et Southamer-Loeber, 1999). Finalement, la race de l'adolescent influence l'attribution de l'étiquette membre de gang. Un adolescent qui est d'origine afro-américaine ou hispanique est plus susceptible d'être identifié comme adhérant à un gang lorsque celui qui évalue la situation est un clinicien des centres jeunesse. Nous ne pouvons pas interpréter ces résultats comme le reflet d'une pensée raciste ou d'une forme de profilage racial de la part des cliniciens. Le jugement des cliniciens est généralement basé sur leurs expériences, leur intuition et leur référence théorique (Garb, 1998). En ce sens, les cliniciens utilisent leurs connaissances sur le problème pour comprendre d'une part la dynamique de l'adolescent et d'autre part ce qui pourrait l'amener à adhérer à ces groupes. Ces derniers sont conscients qu'une majorité d'adolescents qui joignent le rang des gangs sont des minorités ethniques. Cette information est donc importante et cohérente dans leur raisonnement clinique. Mais, étant donné certaines limites méthodologiques, les études n'ont pu mettre en évidence que la race est un prédicteur de l'affiliation à un gang. Cependant, les recherches américaines indiquent que les membres de gangs de rue sont plus nombreux à être d'origine afro-américaine ou hispanique (Covey et coll., 1997). En effet, dans les grandes villes (NYGC, 2000), comme Montréal, les minorités ethniques composent la majorité de ces gangs de rue. En somme, les cliniciens semblent davantage utiliser des facteurs causaux de l'affiliation à un gang pour statuer sur l'appartenance à un gang.

L'absence de consensus sur les critères utilisés par les policiers et les cliniciens pour identifier les membres de gangs rejoint l'affirmation de Spergel (1990). En ce sens, les policiers et les intervenants sociaux ont une conception différente des membres de gangs, puisque la réalité de leur travail respectif auprès de ces groupes est également différente (Spergel, 1990).

Quant aux critères utilisés par les étudiants pour identifier les membres de gang de rue, ces derniers sont moins nombreux que chez nos deux groupes de professionnels. En effet, on ne retrouve que le port des couleurs, l'aveu de l'adolescent et l'absentéisme scolaire. Comparés aux cliniciens et aux policiers, les étudiants ont des connaissances limitées sur le phénomène des gangs. Nos deux groupes d'experts sont confrontés au problème que posent ces groupes sur une base régulière. Ils ont donc des connaissances plus raffinées du phénomène. Les étudiants, qui n'ont que très rarement des contacts avec des membres de gang, puisent généralement leur information sur ces groupes dans les médias. En effet, 53,5 % des étudiants ont répondu que leur source d'information primaire sur le sujet constituait les médias, contre 3,5 % des policiers et 0 % des cliniciens. Ainsi, pour les personnes qui n'ont que très peu de connaissances objectives sur le phénomène, le port des couleurs et l'aveu peuvent constituer des preuves évidentes et suffisantes pour définir un adolescent comme un membre de gang.

En résumé, les critères utilisés pour identifier les membres de gangs varient d'un groupe à l'autre. Cela suggère que la profession exercée rend la personne plus sensible à certaines informations.

Les résultats obtenus aux modèles de régression mixtes suggèrent une fois de plus un problème de fidélité entre les personnes qui se penche sur l'identification des membres de gangs. En ce sens, si le statut professionnel influence la façon de définir les membres de gangs, au sein d'un groupe relativement homogène, les caractéristiques personnelles influencent également leur jugement. Chez les policiers une seule caractéristique influence leur jugement. Cette caractéristique est le statut du policier c'est-à-dire le fait d'être enquêteur comparé au fait d'être patrouilleur. Quant aux étudiants, une seule caractéristique personnelle influence aussi leur jugement, cette caractéristique est leur croyance en l'information médiatique. Enfin, pour les cliniciens trois caractéristiques personnelles s'avèrent influencer leur jugement. Ces caractéristiques sont, le sexe, le nombre d'années d'expérience et la perception de l'ampleur du phénomène des gangs.

Plusieurs hypothèses peuvent être émises quant à la plus grande influence des caractéristiques personnelles chez les cliniciens. Contrairement aux policiers, les cliniciens des

centres jeunesse n'ont pas une série de critères officiels préétablis qui guide leur évaluation de l'appartenance à un gang. N'ayant pas d'outils de repère précis, ils sont davantage influencés par qui ils sont. En effet, le jugement clinique est généralement basé sur les expériences cliniques, l'intuition et les références théoriques du clinicien. Pour Garb (1998) cela jette un doute sur la validité et la fidélité des décisions prises sur la base du jugement clinique. Les résultats de notre étude font état de trois caractéristiques personnelles qui influencent la perception des membres de gangs chez les cliniciens. Le fait d'être une femme, d'avoir plusieurs années d'expérience et de percevoir le phénomène des gangs comme prenant de l'ampleur augmente les probabilités d'attribuer l'étiquette de membre de gang à un adolescent.

Contrairement aux cliniciens, les policiers sont moins influencés par leurs caractéristiques personnelles, en partie, parce qu'ils ont déjà une série de critères qui guide leur évaluation de l'appartenance à un gang. En effet, seule la fonction au sein du service de police influence l'évaluation de l'appartenance à un gang. Le fait d'être un patrouilleur ou un enquêteur influence leur façon de définir les membres de gang de rue. Les tâches liées à chacun de ces deux statuts permettraient, en partie, d'expliquer ces différences. Dans le cadre de leur fonction, les patrouilleurs doivent veiller à préserver la paix publique et à maintenir le sentiment de sécurité de la population. Quant aux enquêteurs, ces derniers doivent recueillir l'information et accumuler des éléments de preuves afin de porter des accusations (SPVM, 2007). Puisque les enquêteurs ont le souci d'amasser le plus d'informations avant de poser un jugement ou une accusation, nous pouvons penser que c'est pour cette raison que les enquêteurs identifient moins souvent les adolescents comme des membres de gangs de rue que les patrouilleurs. Ainsi, la différence observée entre les patrouilleurs et les enquêteurs suggère une fois de plus que la place occupée au sein du système de justice influence la façon de définir les membres de gang.

Si on retrouve chez nos deux groupes d'experts des caractéristiques personnelles et professionnelles qui influencent leur décision, le même scénario se produit au sein de notre groupe d'étudiants universitaires. En ce sens, plus les étudiants considèrent que l'information qui est rapportée dans les médias concernant les gangs est juste, plus ces derniers auront tendance à identifier un adolescent comme un membre de gangs de rue. Cela n'est pas si surprenant, puisque lorsque nous avons posé la question à savoir leur source d'informations

primaire sur les gangs, 53,5 % des étudiants mentionnaient les médias, contre 3,5 % des policiers et 0 % des cliniciens. Puisque les médias sont connus pour véhiculer une image potentiellement inexacte du phénomène des gangs, et surtout sensationnaliste, (McCorkle et Miethe, 2002), il demeure difficile pour ceux qui n'ont que cette source d'informations d'avoir une vision nuancée et éclairée sur la situation des gangs de rue. À cet effet, la majorité des stéréotypes et des préjugés populaires entretenus à l'égard de ces groupes d'adolescents sont principalement fondés sur les images générées dans les médias (Starbuck et coll., 2001).

En somme, l'ensemble de nos résultats suggère qu'il existe bel et bien un problème de fidélité lié à l'identification des membres de gangs. Tout d'abord, devant une même situation pour laquelle nous demandons aux répondants de se positionner à savoir si l'adolescent décrit dans l'histoire est membre d'un gang de rue, ceux-ci ne sont pas en mesure de s'entendre. Ensuite, les critères utilisés pour identifier les membres de gang ne sont pas les mêmes si les observateurs sont des policiers, des cliniciens ou des étudiants universitaires. Enfin, au sein d'un groupe relativement homogène, les caractéristiques personnelles des répondants influencent la façon de définir les membres de gangs. Notons toutefois que la présence de critères précis atténue l'impact des caractéristiques individuelles.

5.2 Les limites de l'étude

Quelques limites peuvent être soulevées dans cette recherche. Il convient de mentionner en premier lieu le bris du postulat de l'indépendance des observations. Certaines critiques ont été formulées envers le sondage factoriel concernant la taille de l'échantillon. Celui-ci est considéré comme inférieur à la méthodologie du sondage traditionnel prétendant une inflation artificielle de la taille de l'échantillon. Cette inflation artificielle vient du fait que les unités d'analyses dans le sondage factoriel sont les vignettes et non les répondants. Ainsi, puisque plusieurs vignettes sont jugées par un seul répondant, cela qui brise automatiquement le postulat de l'indépendance des observations (Ludwick et coll., 2004). Zeller et Byers (2003) répondent à cette critique suggérant premièrement que dans plusieurs projets de recherches, puisque les chercheurs souhaitent étudier seulement les experts dans le domaine (policiers, intervenants sociaux...) le nombre de sujets est donc limité. Deuxièmement, des travaux utilisant la simulation Monte Carlo dans le cadre du sondage factoriel ont mis en évidence la robustesse de cette méthode. Zellers et Byers (2003), soulignent que le bris du postulat de

l'indépendance des observations n'a que peu d'effet sur les résultats. Dans le même ordre d'idées, certaines critiques peuvent être faites à l'égard de notre modèle mixte. La combinaison des caractéristiques des vignettes et celles des observateurs brise le postulat de l'indépendance des observations. Cependant, notre modèle d'analyse se base sur celui présenté dans l'étude d'Applegate et coll. (2000). Ces auteurs, qui utilisaient la technique du sondage factoriel, ont combiné à la fois les caractéristiques des vignettes et les caractéristiques des répondants dans un modèle de régression multiple considérant cela n'avait que peu d'effet sur leurs résultats.

Une deuxième limite a trait à la validité écologique de notre étude, limite inhérente au sondage factoriel. En ce sens, les résultats obtenus sont hypothétiques tout comme chacune des vignettes utilisées. Ce qu'une personne dit qu'elle ferait dans une situation et ce qu'elle fera réellement dans cette situation peut différer. La complexité de la réalité est difficile à transposer dans une courte histoire (Ludwick et coll., 2004). Cependant, nous avons pris quelques précautions en rendant la vignette la plus réaliste possible. En effet, des groupes focus ont été menés auprès d'intervenants du CJM-IU et de substituts du Procureur général de la Chambre de la jeunesse de Montréal. Cela fait en sorte que la majorité des facteurs inclus dans les histoires ont été soulevés par ces acteurs sociojudiciaires comme ayant un impact sur le processus décisionnel menant à l'identification d'un contrevenant comme un membre de gangs.

Enfin, puisque les policiers et les intervenants des autres villes du Québec ne sont pas confrontés à la même ampleur du problème des gangs qu'à Montréal, des précautions doivent être prises quant à la généralisation de nos résultats.

5.3 Les perspectives futures

L'ensemble de nos résultats soulève certaines préoccupations quant à la fidélité des critères utilisés pour identifier les membres de gangs de rue. L'identification de ces membres semble différer en fonction de la personne qui évalue la situation donnée. L'une des solutions que nous proposons afin de contrer ce problème consiste à mettre en place une série de critères d'identification bien définie. Nos résultats nous portent à croire que le fait d'avoir des critères établis, comme dans le cas des policiers, réduit l'influence des caractéristiques personnelles sur le jugement. L'utilisation de méthodes empiriques pour soutenir le jugement

des personnes qui se penchent sur le problème se doit d'être priorisé. Cela permettrait de guider le jugement de chacun et forcément d'atténuer l'impact des caractéristiques des évaluateurs. Cela serait d'autant plus pertinent dans le cas des cliniciens, eux qui fondent leur jugement clinique sur leur expérience, leur intuition et leurs références théoriques (Garb, 1998). Toutefois, les critères d'identification des membres de gangs, bien qu'ils focalisent les interprétations de chacun et résolvent d'une certaine manière le problème de fidélité, apparaissent parfois trop catégoriques et peu nuancés. En ce sens, la vision dichotomique de l'appartenance à un gang ne nous renseigne pas sur le degré d'engagement et d'implication de l'adolescent dans le gang. Huff (1990) stipule que les jeunes qui sont identifiés membres de gangs sont tous traités de la même façon, alors qu'en réalité, leurs rôles respectifs au sein du gang et leur schème de comportements diffèrent pour chacun la plupart du temps (Yablonsky 1970; Vigil, 1988; Taylor, 1990; Spergel, 1995). Le manque de nuance au moment de l'évaluation de l'appartenance à un gang semble entraîner des conséquences non-négligeables. Par exemple, l'approche répressive des policiers semble échouer lorsque les membres de gang marginaux et les *wannabes* (jeunes qui espèrent devenir membres et qui gravitent autour du gang) sont traités de la même façon que les leaders ou les membres du noyau dur (Huff, 1990). Cette façon d'agir auprès de ces adolescents mènerait bien souvent à une sorte de déviance secondaire. En ce sens, les membres de gangs marginaux réagiraient à ces interventions en disant « *Well, the police believe I'm in this gang and treat me as if I'm, so I might as well be in it* » (Huff, 1990, p.313).

Pour bien saisir l'ampleur du problème lié à l'identification des membres de gangs, nous devons nous demander quel processus d'identification des membres de gangs est le plus pernicieux : l'absence de fidélité entre les évaluateurs ou l'absence de nuance lors de l'évaluation? Le problème de fidélité entre les évaluateurs est, selon nous, le plus préoccupant. Nous sommes d'avis que l'évaluation de l'appartenance à un gang doit être standardisée, par la mise en place de critères, afin d'éviter l'absence de consensus entre les personnes qui se penchent sur le problème. L'attribution de l'étiquette membre de gang ne doit pas être aléatoire, elle doit être stable d'une personne à l'autre.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agnew, R. (2001). *Juvenile delinquency: Causes and control*. Los Angeles : Roxbury Publishing Company.
- Alexander C.S. et Becker, H.J. (1978). The Use of Vignettes in Survey Research. *The Public Opinion Quarterly*, 42 (1), 93-104.
- Applegate, B.K., Turner, M.G., Sanborn, J.B., Latessa, E.J. et Moon, M.M. (2000). Individualization, criminalization, or problem resolution: A factorial survey of juvenile court judges' decision to incarcerate youthful felony offenders. *Justice Quarterly*, 17 (2), 309-331.
- Ball, R.A. et Curry, G.D. (1995). The logic of definition in criminology : Purposes and methods for defining « gangs ». *Criminology*, 33 (2), 225-245.
- Becker, H. (1963). *Outsiders*. New York : Free Press
- Bernburg, J.G., Krohn, M.D. et Rivera, C.J. (2006). Official Labeling, Criminal Embeddedness, and Subsequent Delinquency: A longitudinal test of labeling theory. *Journal of Crime and Delinquency*, 43(1), 67-88.
- Bjerregaard, B. (2002). Self-definitions of Gang Membership and Involvement in Delinquent Activities, *Youth & Society*, 34 (1), 31-54.
- Bjerregaard, B. et Lizotte, A.J. (1995). Gun ownership and gang membership. *The Journal of Criminal Law and Criminology*, 86: 37-58.
- Bjerregaard, B. et Smith, C. (1993). Gender differences in gang participation, delinquency and substance use. *Journal of Quantitative Criminology*, 9 (4), 329-355.
- Brownfield, D., Thompson, K.M. et Sorenson, A.M. (2001). Gang membership, race, and social class : A test of the group hazard and master status hypotheses. *Deviant Behavior*, 22 (1), 73-89.
- Burrell, L.S. (1990). Gang evidence: Issue for criminal defense, *Santa Clara Law Review*, 30 (3), 739-790.
- Bursik, R.J., Jr. et Grasmick, H.G. (1993). *Neighborhoods and Crime: The Dimension of Effective Community Control*. New York, NY: Lexington Books.
- Bursik R.J. Jr. et Grasmick, H.G. (2006). Defining and Researching Gangs. Dans A. Jr. Egley, C.L. Maxson, J. Miller et M.W. Klein (Eds). *The Modern Gang Reader* (3^e ed.). Los angeles, CA: Roxbury Publishing Compagny.

- Carrington, P.J. et Schulenberg, J.L. (2004). *Prior Police Contacts and Police Discretion with Apprehended Youth*. Ottawa : Canadian Center for Justice Statistics. Statistics Canada. Crime and Justice Research Paper Series.
- Chettleburgh, M.C. (2002). *Results of the 2002 Canadian Police Survey on Youth Gangs*. Toronto : Astwood Strategy Corporation.
- Cohen, S. (1972). *Folk Devils and Moral Panics*. London : MacGibbon and Kee.
- Collins, J., Noble, G., Poynting, S. et Tabar, P. (2000). *Kebabs, kids, cops and crime : youth, ethnicity and crime*. Annandale, NSW: Pluto Press.
- Covey, H.C., Ménard, S. et Franzese, R. (1997). *Juvenile Gangs*. Springfield: Charles C. Thomas
- Curry, G.D. (2004). *Youth Gang Homicide Trends in the National Youth Gang Survey*. Report to the National Youth Gang Center, Tallahassee, FL.
- Curry, G.D., et Decker H.S. (2003). *Confronting gangs Crime and community*. (2^e ed.). Los Angeles, CA: Roxbury.
- Cusson, M. (1989). *Délinquants pourquoi?* (Réédition) Montréal : Éditions Hurtubise HMH.
- Decker, S. H. et Van Winkle, B. (1996). *Life in the Gang: Family, Friends, and Violence*. New York, NY: Cambridge University Press.
- Decker, S.H. et Kempf-Leonard, K. (1991). Constructing gangs: The social definition of youth activities. *Criminal Justice Policy Review*, 5 (4), 271–291.
- Désormeaux, F. (2007). *La peur dans les gangs de rue : un sentiment peu connu qui colore l'expérience des membres*. Mémoire de maîtrise. Université de Montréal.
- Duffy M.P. et Gillig S.E. (2004). *Teen Gangs: A Global View*. London : Greenwood Press.
- Dusonchet, A. (2002). *Images et mirages culturels de la réalité des gangs de jeunes dans la presse francophone montréalaise*. Mémoire de maîtrise. Université de Montréal.
- Egley, A., Jr. et Ritz, C.E. (2006). *Highlights of the 2004 National Youth Gang Survey*. Juvenile Justice Bulletin, U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Esbensen, F.A. (2000). *Preventing Adolescent Gang Involvement*. Juvenile Justice Bulletin, U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Esbensen, F.A. et Lynskey, D.P. (2001). Youth gang members in a school survey. Dans M.W. Klein, H-J. Kerner, C.L. Maxson et E. Weitekamp (Eds). *The Eurogang Paradox: Street Gangs and Youth Groups in the U.S. and Europe*. Amsterdam : Kluwer Academic.

- Esbensen, F.A., Winfree Jr, L.T., He, N. et Taylor, T.J. (2001). Youth Gangs and Definitional Issues: When Is a Gang a Gang, and Why Does It Matter? *Crime and Delinquency*, 47 (1), 105-130.
- Esbensen, F.A. et Huizinga, D. (1993). Gangs, drugs, and delinquency in a survey of urban youth. *Criminology*, 31 (4), 565-589.
- Fagan, J. (1989). The social organization of drug use and drug dealing among urban gangs. *Criminology*, 27 (4), 633-669.
- Franzese, R.J., Covey, H.C. et Menard, S.W. (2006). *Youth gangs*. Springfield, Ill: Charles C Thomas Publisher.
- Fredette, C., Proulx, J. et Hamel, S. (2000). *Le défi de la réadaptation des garçons membres de gangs*. Rapport présenté à la Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants.
- Gabor, T. (2003). *Assessing the effectiveness of organized crime control strategies: A Review of the Literature*. Ottawa : Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice du Canada, Canada.
- Garb, H. N. (1998). *Studying the clinician: judgment research and psychological assessment*. Washington, DC: American Psychological Association.
- Gatti, U., Tremblay, R.E., Vitaro F. et McDuff, P. (2005). Youth Gangs, Delinquency and Drug Use: A Test of the Selection, Facilitation, and Enhancement Hypotheses. *Journal of Child Psychology and Psychiatry and Allied Disciplines*. 46 (11), 1178-1190.
- Goldstein, A.P. (1991). *Delinquent Gangs, A Psychological Perspective*. Illinois : Research Press.
- Gordon, M.R. (2000). Criminal Business organizations, streets gangs and « wanna-be » groups : A Vancouver perspective, *Canadian Journal of Criminology*, 42 (1), 39-60.
- Grennan S., Britz M.T., Rush J. et Barker T. (2000). *Gangs : An International Approach*. New Jersey : Prentice Hall.
- Hagedorn, J. (1998). *People and Folks: Gangs, Crime and the Underclass in a Rustbelt City*. (2^e ed.). Chicago : Lake view Press.
- Hagedorn, J. (1988). *People and Folks*. Chicago : Lake View.
- Hamel, S., Fredette, C., Blais, M-F. et Bertot, J. (1998). *Jeunesse et gangs de rue phase II*. Montréal : Institut de recherche sur le développement social des jeunes.
- Haut, F. et Quéré S. (2001). *Bandes criminelles*. Collection Criminalité internationale. Paris : Presses universitaires de France.
- Hébert, J., Hamel, S., et Savoie, G.J. (1997). *Jeunesse et Gangs de rue Phase 1*. Montréal : Institut de recherche sur le développement social des jeunes.

- Henry, D.B., Tolan, P.H. et Gornam-Smith, D. (2001). Longitudinal Family and Peer Group Effects on Violence and Nonviolent Delinquency. *Journal of Clinical Child Psychology*, 30 (1), 172-186.
- Hosmer, D. W., & Lemeshow, S. (2000). *Applied logistic regression*. Wiley series in probability and statistics. New York: Wiley.
- Horowitz, R. (1990). Sociological Perspectives on Gangs: Conflicting Definitions and Concepts. Dans R.C. Huff (Ed). *Gangs in America*. Newbury Park, CA: Sage Publications.
- Howell, C.J. (1998). *Youth gangs : An overview*. Juvenile Justice Bulletin, U.S. Department of Justice. Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Howell, C.J. et Decker H.S. (1999). *The youth gangs, drugs and violence connection*. Juvenile Justice Bulletin, U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Huff, C.R. (2004) Comparing the Criminal Behavior of Youth Gangs and At-Risk Youths. Dans F.A. Esbensen, S.G. Tibbetts et L. Gaines, (Eds). *American Youth Gangs at the Millennium*. Long Grove, IL : Waveland Pr.
- Huff, C.R. (1993). Gangs in the United States. Dans A.P. Goldstein et C.R. Huff (Eds). *The Gang Intervention Handbook*. Champaign, III: Research Press.
- Huff, C.R. (1990). *Gangs in America*. Newbury Park, Calif: Sage Publications.
- Jackson, P. et Cary, R. (1993). Moral Panic and the response to gang in California. Dans S. Cummings et D.J. Monti, *Gangs : The origins and Impact of Contemporary Youth gangs in United States*. Albany : State University of New York Press.
- Katz, M.C. et Webb, V.J. (2006). *Policing Gangs in America*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Katz, M.C., Webb, V.J. et Armstrong A.T. (2003). Fear of gangs: A test of alternative theoretical models. *Justice Quarterly*, 20 (1), 95-130.
- Klein, M.W. (1995). *The American Street Gang*. New York, NY: Oxford University Press.
- Klein, M.W. (1971). *Street Gangs and Street Workers*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall.
- Klein, M.W., et Maxson, C.L. (1996). *Gang structures, crimes patterns and police responses*. Report to the National Institute of Justice, Social Service Research Institute, University of Southern California, Los Angeles.

- Kumpfer, K.L. et Alvarado, R. (1998). *Effective Family Strengthening Interventions*. Juvenile Justice Bulletin, U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Lahey, B.B., Gordon, R.A., Loeber, R., Stouthamer-Loeber, M. et Farrington, D. P. (1999). Boys who join gangs: A prospective study of predictors of first gang entry. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 27 (4), 261-276.
- Landre, R., Miller, M., et Porter, D. (1997). *Gang : A handbook for community awareness*. Facts on files, États-Unis.
- Ludwick, R., Wright, M.E., Zeller, R.A., Dowding, D.W., Lauder, W. et Winchell, J. (2004). An Improved Methodology for Advancing Nursing Research: Factorial Surveys. *Advances in Nursing Science*, 27 (3), 224-238.
- Maxson, C.L. (2006). Gang Membres on the Move. Dans A. Jr. Egley, C.L. Maxson, J. Miller et M.W. Klein (Eds). *The Modern Gang Reader*. (3^e ed.). Los angeles, CA: Roxbury Publishing Compagny.
- Maxson, C.L. et Klein, M.W. (1990). Street gang violence: Twice as great, or half as great? Dans C.R. Huff (Ed). *Gangs in America*. Newbury Park, CA : Sage Publications.
- McCorkle, R.C. et Miethe, T.D. (2001). *Panic: The Social Construction of the Street Gang Problem*. Upper Saddle River, NJ: Prentice Hall.
- McCorkle, R.C. et Miethe, T.D. (1998). The political and organizational response to gangs: An examination of a « moral panic » in Nevada. *Justice Quarterly*, 15 (1), 41-64.
- Miller, W.B. (1992). (Révisé de 1982) *Crime by Youth Gangs and Groups in the United States*. Juvenile Justice Bulletin, U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Miller, W.B. (1980). Gangs, groups and serious youth crime. Dans D. Shichor et D.H. Kelly (Eds). *Critical issues in juvenile delinquency*. Lexington, MA: Lexington Books.
- Monti, D.J. (1993). Origins and problems of gang research in the United States. Dans S. Cummings et D.J. Monti (Eds). *Gangs : The Origins and Impact of Contemporary Youth Gangs in the United States*. Albany, NY: State University of New York Press.
- Moore, J.W. 1993. Gangs, drugs, and violence. Dans S. Cummings and D.J. Monti (Eds). *Gangs : The Origins and Impact of Contemporary Youth Gangs in the United States*. Albany, NY: State University of New York Press.
- Moore, J.W. (1988). Introduction : Gangs and the underclass : A comparative perspective. Dans J. Hagedorn (Ed). *People and Folks*. Chicago, IL: Lake View Press.

- Mucchielli, L. (2001). Contrôle parental du risque de délinquance juvénile. *Recherches et prévisions*, 63 (1), 3-18.
- National Youth Gang Center (2006). *National Youth Gang survey*. Summary. U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- National Youth Gang Center (2000). *1998 National Youth Gang Survey*. Summary. U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Oehme, C. G. (1997). *Gangs, groups, and crime : perceptions and responses of community organizations*. Durham, N.C. : Carolina Academic Press
- Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention (1998). *National Youth Gang Survey*, U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Ouimet, M. et Tremblay, P. (1996). *Analyse stratégique des facteurs démographiques, économiques et sociaux qui façonnent l'environnement du Service de Police de la Communauté Urbaine de Montréal*. Rapport synthèse. Montréal: Recherche et planification, Service de Police de la Communauté Urbaine de Montréal.
- Padilla, F.M. (1992). *The Gang as an American Enterprise: Puerto Rican Youth and the American Dream*. New Brunswick, NJ: Rutgers University.
- Perreault, M. et Bibeau, G. (2003) *La gang, une chimère à apprivoiser. Marginalité et transnationalité chez les jeunes Québécois d'origine afro-antillaise*. Montréal : Boréal.
- Petersen, R.D. (2004). *Understanding Contemporary Gangs in America*. Upper Saddle River, NJ: Prentice Hall.
- Petersen, R.D. (2000). Definitions of gang and impacts on public policy. *Journal of Criminal Justice*, 28 (2), 139-149.
- Poulou, M. et Norwich, B. (2001). The role of vignettes in the research of emotional and behavioural difficulties. *Emotional and Behavioural Difficulties*, 6 (1), 50-62.
- Rea, L.M. et Parker, R.A. (1992). *Designing and Conducting Survey Research*. San Francisco: Jossey-Bass.
- Reiboldt, W. (2001). Adolescent interactions with gangs, family, and neighborhoods: An ethnographic investigation. *Journal of Family Issues*, 22 (2), 211-242.
- Rossi, P.H., Simpson, J.E. et Miller, J.L. (1985). Beyond crime seriousness : Fitting the punishment to the crime. *Journal of Quantitative Criminology*, 1 (1), 59-90.
- Rossi, P.H. et Anderson, A.B. (1982). The Factorial Survey Approach : An Introduction. Dans P.H. Rossi et S. Nock (Eds). *Measuring Social Judgments: The Factorial Survey Approach*. Beverly Hills : Sage Publications.
- Sachs S. (1997). *Street Gang awareness*. Minneapolis : Fairview Press.

- Sanchez-Jankowski, M. (1991). *Islands in the Street Gangs and American Urban Society*. Berkeley, CA : University of California Press.
- Sanders, W.B. (1994). *Gangbans And Drive-bys; Grounded Culture And Juvenile Gang Violence*. New York, NY: Aldine de Gruyter.
- Service Canadien de Renseignements Criminels (2006). Rapport annuel sur le crime organisé au Canada 2006, Ottawa, Ontario.
- Service Canadien des renseignements criminels (2003). Rapport annuel sur le crime organisé au Canada 2003, Ottawa, Ontario.
- Service de Police de la Ville de Montréal (2007). www.spvm.qc.ca
- Shelden, R.G., Tracy, S.K. et Brown, B.B. (2001). *Youth Gangs in American Society*. (2^e ed.). Wadsworth Publishing.
- Short, J.F. (1990). Cities, gangs, and delinquency. *Sociological Forum*, 5 (4), 657-668.
- Short, J.F. et Strodtbeck, F.L. (1965). *Group Process and Gang Delinquency*. Chicago, IL : University of Chicago Press.
- Sondage Leger Marketing (2004). Étude sur le sentiment de sécurité des montréalais.
- Spergel I.A. (1995). *The youth gang problem; A community approach*. New York : Oxford university press.
- Spergel, I.A. et Curry, G.D. (1993). The National Youth Gang Survey: A research and development process. Dans A.P. Goldstein et C.R. Huff (Eds). *The Gang Intervention Handbook*. Champaign, IL: Research Press.
- Strahan, R. et Gerbasi, K.C. (1972). Short, homogeneous versions of the Marlowe-Crowne Social Desirability Scale. *Journal of Clinical Psychology*, 28 (2), 191-193.
- Starbuck, D., Howell C.J. et Lindquist, J.D. (2001). *Hybrid and other modern gangs*. Juvenile Justice Bulletin, U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- St-Cyr, J.L. (2003). The Folk Devil reacts: Gangs and Moral Panic. *Criminal Justice Review*, 28 (1), 26-45.
- Takata, S.R. et Zevitz, R.G. (1990). Divergent Perceptions of Group Delinquency in a Midwestern Community: Racine's Gang Problem. *Youth & Society*, 21(3), 282-305.
- Taylor, B.J. (2006). Factorial Survey: Using Vignettes to Study Professional Judgement. *British Journal of Social Work*. 36 (7), 1187-1207.

- Taylor, C.S. (1990). Gang imperialism. Dans C.R. Huff (Ed). *Gangs in America*. Newbury Park, CA: Sage Publications.
- Thornberry, T.P., Krohn, M.D., Lizotte, A.J., Smith, C.A. et Tobin, K. (2003). *Gangs and Delinquency in Developmental Perspective*. New York : Cambridge University Press.
- Thornberry, T.B. et Burch, J.H. II. (1997). *Gang Members and Delinquent Behavior*. *Bulletin. Juvenile Justice Bulletin*, U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Thornberry, T.P., Krohn, D.M., Lizotte, J.A., et Chard-Wierschem, D. (1993). The role of juvenile gangs in facilitating delinquent behavior. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 30 (1), 55-87.
- Trasher, F.M. (1927). *The gang. A study of 1313 gangs in Chicago*. Chicago : University of Chicago Press.
- Tichit, L. (2003). Gangs juvéniles et construits ethniques dans le contexte américain, *Criminologie*, 36 (2), 57-67.
- Vigil, J. D. (2006). A Multiple Marginality Framework of Gangs. Dans A. Jr. Egley, C.L. Maxson, J. Miller et M.A. Klein (Eds). *The Modern Gang Reader Third edition*. Los Angeles, Roxbury Publishing Company.
- Vigil, J.D. (1988). *Barrio Gangs: Street Life and Identity in Southern California*. Austin, TX: University of Texas Press.
- Vigil, J.D. et Long, J.M. (1990). Emic and etic perspectives on gang culture. Dans R.C. Huff (Ed). *Gangs in America*. Newbury Park CA: Sage Publications.
- Watkins, D. et Ashby, R. (2006). *Gang investigations a street cop's guide*. Princeton, N.J. : Recording for the Blind & Dyslexic.
- Webb, V.J., Katz, C.M. et Decker, S.H. (2006). Assessing the Validity of Self-Reports by Gang Member: Results from the arrestee Drug Abuse Monitoring Program. *Crime and Delinquency*, 52 (2), 232-252.
- White, R. (2002). Understanding Youth Gangs. Australian Institute of Criminology, *Trend and Issues in Crime and Criminal Justice*, No 237.
- Zatz, M.S. (1987). Chicano youth gangs and crime: The creation of a moral panic. *Contemporary Crisis*, 2 (1), 129-158.
- Zatz, M.S. (1985). Los cholos: Legal processing of Chicano gang members. *Social Problems*, 33 (1), 13-30.

Zeller, R.A., Byers, B. (2003) *Challenging the contention in factorial survey method that sample sizes are artificially inflated*. Paper presented at: Advances in Factorial Survey Technique: An International Forum, Kent State University College of Nursing; Ohio.

LES APPENDICES (ANNEXES)

ANNEXE 1 Questionnaire soumis aux répondants

1. IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

Dans cette section, nous allons vous poser quelques questions vous concernant.

1. Quel âge avez-vous?

_____ ans

2. De quel sexe êtes-vous?

- Masculin
 Féminin

3. De quelle origine ethnoculturelle vous considérez-vous?

- Caucasien (Blanc)
 Afro-américain (Noir)
 Hispanique (Latinos)
 Arabe
 Asiatique
 Autochtone (premières nations)
 Autres, précisez : _____

4. Quelle est votre occupation?

- Policier/Patrouilleur
- Précisez le numéro du P.D.Q. ou le C.O. : _____
- Policier/Enquêteur
- Précisez le P.D.Q. ou le C.O. : _____
- Substitut du procureur général
- Précisez la ville : _____
- Intervenant psychosocial ou de réadaptation à l'externe
- Si centre jeunesse de Montréal, précisez le secteur : _____
- Si autre Centre jeunesse, précisez lequel : _____
- Étudiant (Passez à la partie 2)

O Autres, précisez : _____

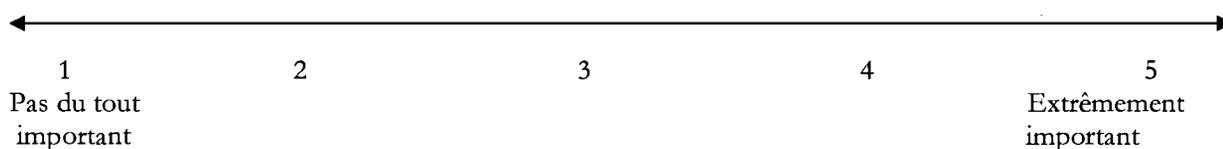
5. Combien d'années d'expérience avez-vous dans votre occupation (poste) actuelle?

_____ années

2. OPINION SUR LA CONCEPTUALISATION D'UN GANG DE RUE

L'absence de consensus quant à la définition du concept «gang de rue» soulève plusieurs débats et rend le phénomène encore plus difficile à cerner et à évaluer. Nous souhaitons donc connaître votre opinion sur les aspects qui, selon vous, définissent un gang de rue.

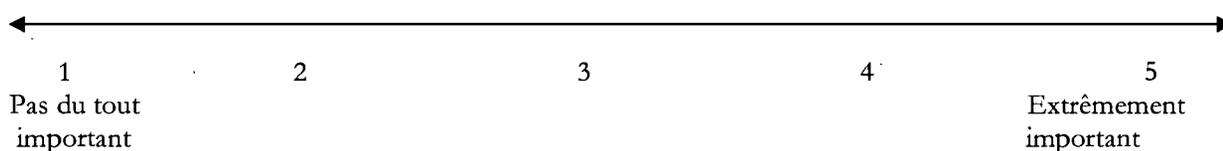
1. Est-ce que le fait de commettre des crimes en groupes est un aspect important dans la définition d'un gang de rue? (Veuillez encercler le chiffre correspondant à votre réponse)



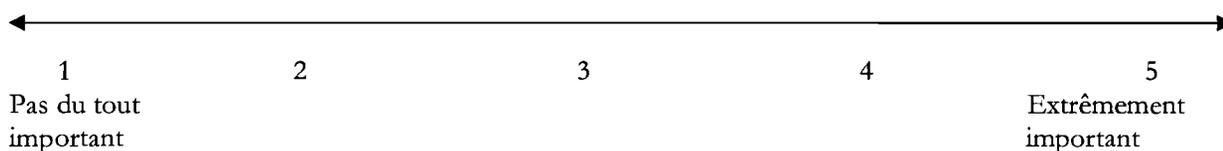
2. Est-ce que le fait d'utiliser la violence pour arriver à ses fins est un aspect important dans la définition d'un gang de rue?



3. Est-ce que le fait d'être avec le même groupe sur une base régulière est un aspect important dans la définition d'un gang de rue?



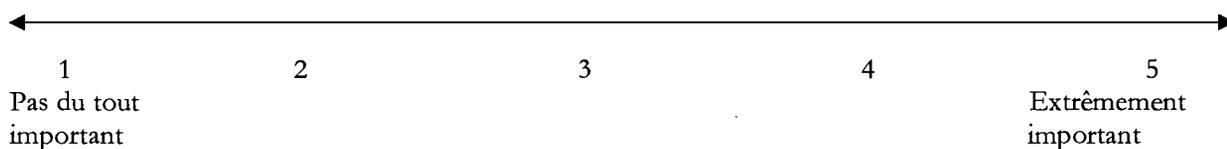
4. Est-ce que le fait qu'un groupe ait un ou plusieurs chefs ou une hiérarchie établie est un aspect important dans la définition d'un gang de rue?



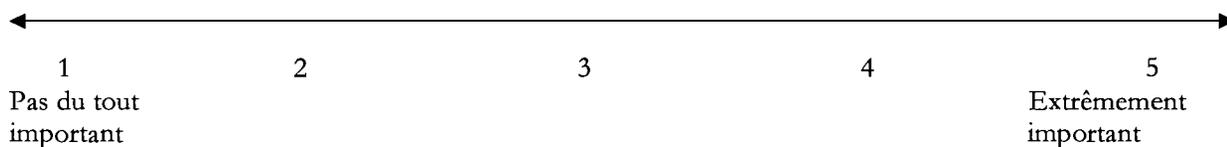
5. Est-ce que le fait qu'un groupe affiche des couleurs communes, des symboles ou autres insignes est un aspect important dans la définition d'un gang de rue?



6. Est-ce que la revendication d'un territoire ou d'un secteur quelconque est un aspect important dans la définition d'un gang?



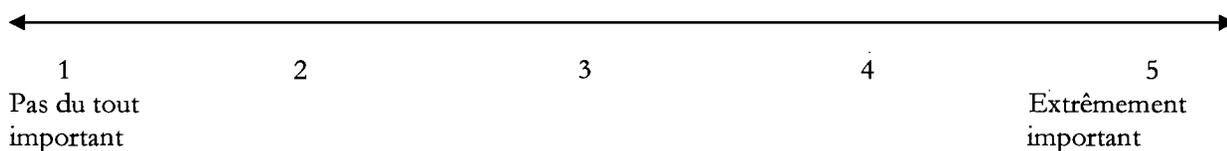
7. Est-ce que le fait qu'un groupe ait un nom est un facteur important dans définition d'un gang de rue?



8. Est-ce que la taille du groupe est un aspect important dans la définition d'un gang de rue?



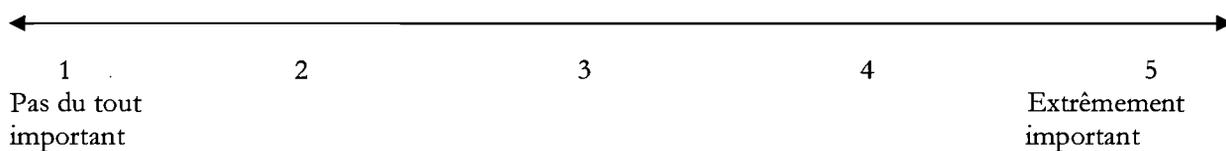
9. Est-ce que le fait de retrouver au sein d'un même gang une majorité de membres d'âge mineur ou de jeunes adultes est un aspect important de la définition d'un gang de rue?



10. Est-ce que le fait de se rassembler en fonction de son origine ethnoculturelle (homogénéité raciale) est un aspect important dans la définition d'un gang de rue?

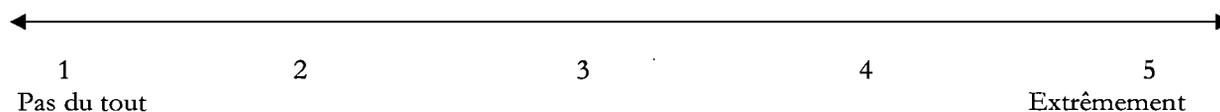


11. Est-ce que la pratique de rituels initiatiques est un aspect important dans la définition d'un gang de rue?

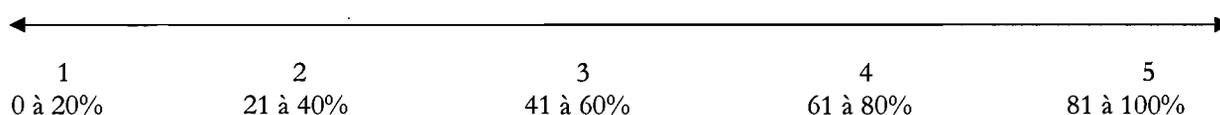


3. OPINIONS ET CONNAISSANCES SUR LES GANGS DE RUE

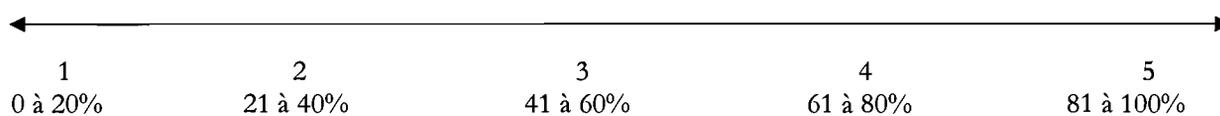
12. Dans l'ensemble, croyez-vous que les gangs de rue ont pris de l'ampleur au Québec?



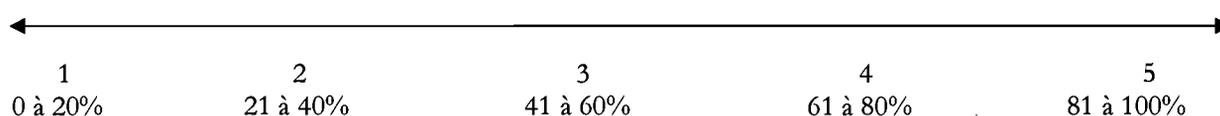
13. Jusqu'à quel point, les gangs de rue sont responsables des crimes violents au Québec?



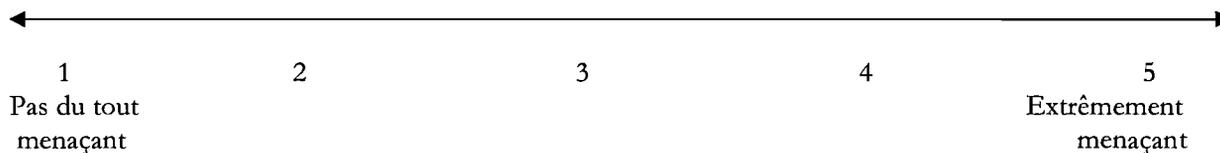
14. Jusqu'à quel point, les gangs de rue sont responsables des crimes contre la propriété au Québec?



15. Jusqu'à quel point, les gangs de rue sont responsables des crimes liés aux stupéfiants au Québec?



16. Jusqu'à quel point considérez-vous que les gangs de rue représentent une menace ou un danger pour le public?



22. Quels sont, parmi la liste suivante, les **gangs de rue** que vous connaissez?

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Bo Gars | <input type="radio"/> Kraz Brizz |
| <input type="radio"/> Dope Squad | <input type="radio"/> Crack Down Posse |
| <input type="radio"/> Brooklyn Action | <input type="radio"/> Loyauté |
| <input type="radio"/> Young Master Crew | <input type="radio"/> Dead presidents |
| <input type="radio"/> 18 | <input type="radio"/> Natural Posse |
| <input type="radio"/> Money of Bitch | <input type="radio"/> 13 |
| <input type="radio"/> Ruffriders | <input type="radio"/> Dirty mobsters |
| <input type="radio"/> Black yakuzas | <input type="radio"/> Natural born killers |
| <input type="radio"/> Blood | <input type="radio"/> Crips |

4. Les vignettes

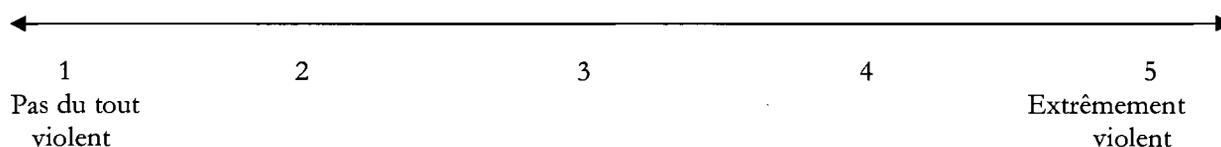
S.V.P. Veuillez lire attentivement les histoires qui suivent et veuillez répondre au questionnaire qui suit chacune d'entre elles

Exemple d'une vignette parmi les 124 millions de possibilités

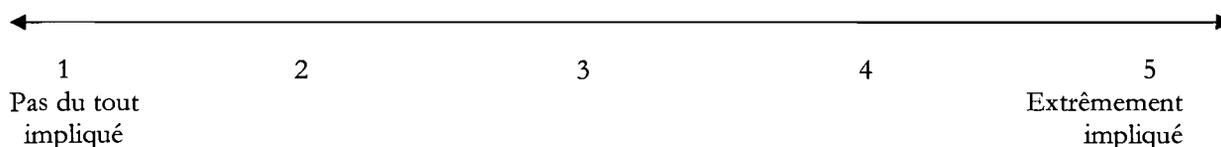
Le prévenu, un adolescent de 12 ans, d'origine arabe, résidant dans le quartier Rivière-des-Prairies, a été arrêté aujourd'hui pour agression sexuelle. L'agression a eu lieu au cours d'une fête donnée dans une résidence familiale. Au moment de l'événement, le prévenu était accompagné d'un complice d'âge mineur. La victime, qui est une adolescente d'origine hispanique, a déjà eu des démêlés avec la justice par le passé. Elle a subi des blessures physiques mineures à la suite de l'événement. Au moment de l'enquête, celle-ci affirme ne pas connaître le prévenu et ignorer les motifs de ses gestes. La jeune fille mentionne également que l'adolescent fait partie d'un gang. L'adolescent, qui a été arrêté plus tard dans la soirée, portait une casquette et un manteau rouge. Lors de l'enquête, ce dernier nie fortement être membre d'un gang de rue. La mère du prévenu a également été rencontrée. Elle manifeste son incompréhension à l'égard de l'arrestation de son fils. Elle nous explique que ce dernier ne commettrait jamais un tel acte. Elle nous dit que son fils est souvent à la maison. Elle connaît ses allées et venues de même que ses fréquentations. On nous informe aussi que le prévenu s'absente régulièrement de l'école.

L'adolescent n'a pas d'antécédent judiciaire, il en est à sa première arrestation.

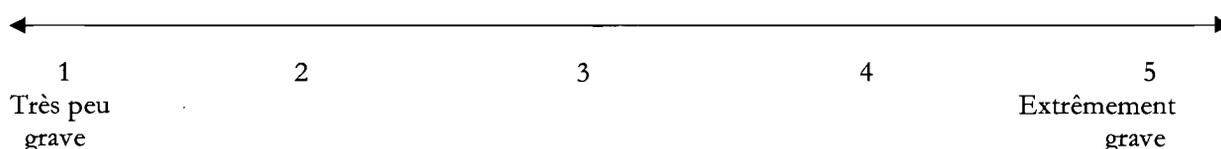
6. Jusqu'à quel point considérez-vous que ce jeune est violent?



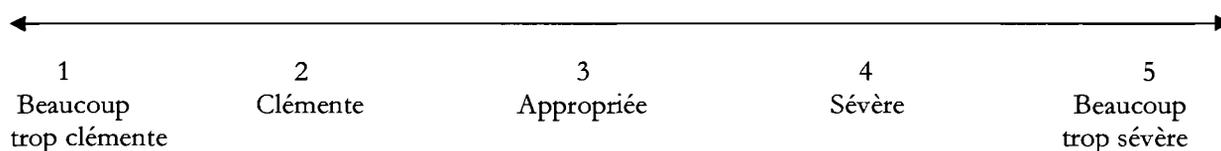
7. Jusqu'à quel point considérez-vous que ce jeune est impliqué dans des activités criminelles associées aux activités des gangs?



8. Sur une échelle de 1 à 5, quelle est la gravité du crime commis par cet adolescent?



9. L'adolescent fut jugé par le Tribunal de la jeunesse pour ce délit, et une peine de probation avec suivi de 6 mois lui a été imposée. Quelle est votre opinion à l'égard de la sentence imposée à l'adolescent?



Merci de votre collaboration!